



POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Rapport N° : PAD5377

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET

POUR
UNE PROPOSITION DE
CRÉDIT
D'UN MONTANT DE 290 MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS

ET
UNE PROPOSITION DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 10 MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS
DU FONDS FIDUCIAIRE MULTI-BAILLEURS DU PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DU SECTEUR DE
L'ÉNERGIE

A
LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
POUR
UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES
SAVANES

10 mai 2023

Gestion mondiale de l'environnement, des ressources naturelles et de l'économie bleue
Région Afrique de l'Est et du Sud

Ce document a une distribution restreinte et ne peut être utilisé par les récipiendaires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être rendu public sans l'autorisation de la Banque mondiale.



La Banque mondiale

Programme d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes (P178642)

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Taux de change en vigueur le 10 mai 2023)

Unité monétaire = Franc congolais (CDF)

2 300 FC = 1 USD

EXERCICE FISCAL

1er janvier - 31 décembre

Vice-président régional : Noix de coco Victoria

Directeur de pays : Albert G. Zeufack

Directeur régional par intérim : Holger A Kray

Responsable de pratique : Afrique Eshogba Olojoba

Chef d'équipe de projet : Pierre Guigon



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAMG	Apprentissage par l'action sur le genre pour la durabilité
ACE	<i>(Agence Congolaise de l'Environnement)</i>
ADTM	Analyse et découverte des terres mondiales
AFD	Agence Française de Développement
AGRSEE	Accès, gouvernance et réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau.
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMCEZ	Autres mesures de conservation efficaces par zone
AMI	Avis de Manifestation d'intérêt
ANSER	Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et périurbain
APR	Allocation pour la prévention et la résilience
ARMC	Autorité de régulation des marchés du carbone
ARR	Analyse des risques et de la résilience
BAD	Banque africaine de développement
CAFI	Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CARPE	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CD	Compte désigné
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CERERK/ISTA	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables Kitsisa-Khonde/ Institut des Techniques Appliquées.
CES	Cadre Environnemental et Social
CFCL	Concessions forestières des communautés locales <i>NESPIFORES</i>
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CLD	Comité de développement local (<i>Comité Local de Développement</i>)
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CMRC	Cadre mondial de réponse aux crises
COP	Conférence des Parties
CPP	Cadre de partenariat pays
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DIAF	<i>Direction des Inventaires et Aménagement forestière</i>
DSPP	Diagnostic du secteur privé du pays
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels / Harcèlement sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ERPA/CARPE	Contrat d'achat/vente de Réduction d'émission
ESMAP	Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie
ET	Les Nations Unies
FbioC	Fonds BioCarbone



La Banque mondiale

Programme d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes (P178642)

FCBR	Financement climatique basé sur les résultats
FCP	Fonds pour la cuisson propre
FCV	Fragilité, conflit et violence
FMI	Fond Monétaire International
FONAREDD	Fonds National REDD+
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
FRD	Fonds pour la Résilience et la Durabilité
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GES	Gaz à Effet de serre
GF	Gestion financière
GIP	Manuel de mise en œuvre du projet
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HIMO	Haute Intensité de la Main d'œuvre.
HVC	Haute Valeur de Conservation
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
INERA	Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LOI	Lettre d'Intention
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MRV	Mesure, rapport et vérification
MSSG	Méthode de suivi et de supervision par la géohabilitation
NES	Normes environnementales et sociales
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OPERPA	Appui à l'Opérationnalisation de l'ERPA
OR	Office des Routes
OSC	Organisation de la société civile
PA	Peuples Autochtones
PACDF	Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt
PAM	Programme alimentaire mondial
PBR	Paieement basé sur les résultats
PCBGF	Projet de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts
PDIP	Personne déplacée à l'intérieur d'un pays
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGAPF	Projet de gestion améliorée des paysages forestiers
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'investissement forestier
PIFORES	Programme d'investissement pour la Forêt et la Restauration des savanes
PIREDD Mai-	<i>Projet Intégré REDD+ dans la Province du Mai Ndombe</i>



La Banque mondiale

Programme d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes (P178642)

Ndombe	
PIREDD MBKIS	Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani
PME	Petite et moyenne entreprise
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDA	Programme national de développement agricole
PNSD	<i>Plan National Stratégique de Développement</i>
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
POD	Politique opérationnelle de développement
PSAT	<i>Plans Simples d'Aménagement du Territoire</i>
PSE	Paiement pour services environnementaux
PTBA	Plans de travail et budgets annuels
R&D	Recherche et Développement
RCCD	Rapport sur le changement climatique et le développement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RÉPALEF	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers <i>PIFORES</i>
RFI	Rapport financier intermédiaire
S&E	Suivi et Evaluation
SCE	Service de conseil et d'analyse
SENASEM	Service national des semences
SFI	Société financière internationale
SPMPD	Stratégie de passation des marchés pour les Projets de Développement.
SSEA	Suivi systématique des échanges dans les achats
TCO2e	Tonnes de CO ₂ équivalent
TDR	Termes de Référence
TI	Technologie de l'information
TRFI	Taux de Rentabilité Financière Interne
TRI	Taux de rentabilité interne
TU AS DIT	Agence des États-Unis pour le développement international
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
UGP	Unité de Gestion du Projet
VAN	Valeur actuelle nette
VBG	Violence basée sur le Genre
WWF	Fonds mondial pour la nature



TABLE DES MATIÈRES

FICHE DE DONNÉES DU DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROJET	1
I. CONTEXTE STRATEGIQUE	7
A. Contexte national	7
B. Contexte Sectoriel et Snnstitutionnel	8
C. Objectifs de hautniveau pertinent pour le projet	14
II. DESCRIPTION DU PROJET	15
A. Objectif de Développement du Projet	19
B. Composantes du Projet	21
C. Bénéficiaires du projet	38
D. Chaîne de résultats	40
E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires	40
F. Leçons apprises et refletés dans la conception du projet	42
III. ARRANGEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE	44
A. Arrangements Institutionnelles et de Mise en œuvre	44
B. Arrangement de suivi et évaluation des résultats	46
C. Durabilité	47
IV. RESUME DE L'EVALUATION DU PROJET	47
A. Analyse Technique, Economique et Financière	48
B. Gestion Fiduciaire	49
C. Politiques juridiques opérationnelles	51
D. Politique de Sauvegarde Environnemental et Social	52
V. MECANISME DES GESTIONS DES PLAINTES	
VI. PRINCIPAUX RISQUES	
VII. CADRE DE RESULTATS ET SUIVI	
Annexe 1. Arrangement de mise en œuvre et plan de soutien	74

**FICHE DE DONNÉES****INFORMATIONS DE BASE**

Pays(s) République démocratique du Congo	Nom du Projet Programme d'investissement pour Forêt et la restauration des savanes	
ID de projet P178642	Instrument de financement Crédit ID, DON et ESMAP	Classification des risques environnementaux et sociaux Elevé

Financement et modalité de mise en œuvre

<input type="checkbox"/> Approche programmatique multi phasée (AMP)	<input type="checkbox"/> Composante de réponse d'intervention d'urgence contingente (CERC)
<input type="checkbox"/> Série de projets (SOP)	<input checked="" type="checkbox"/> État(s) fragile(s)
<input type="checkbox"/> Conditions basées sur la performance (CBP)	<input type="checkbox"/> Petit(s) État(s)
<input type="checkbox"/> Intermédiaires Financiers (IF)	<input type="checkbox"/> Fragile dans un pays non fragile
<input type="checkbox"/> Garantie basée sur le projet	<input type="checkbox"/> Conflit
<input type="checkbox"/> Tirage différé	<input type="checkbox"/> Répondre à une catastrophe naturelle ou anthropique
<input type="checkbox"/> Autres arrangements pour les acquisitions	<input type="checkbox"/> Appui à une Mise en œuvre Améliorée et maîtrisée (APMA)

Date prévue d'approbation 02-juin-2023	Date prévue de clôture 30 juin 2030
---	--

Collaboration Banque/SFI

Banque en collaboration avec l'Institution financière du pays

Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

Améliorer la gestion des paysages forestiers et améliorer les moyens de subsistance des communautés dans des



zones de projet sélectionnées.

Composantes

Nom de la composante	Coût (USD, millions de dollars américains)
1. Amélioration de la planification de l'utilisation des terres et la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans les zones sélectionnées du projet	17.00
2. Développement de l'agroforesterie des chaînes de valeur agroforestière et forestière pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance	215.00
3. Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace	25.00
4. Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification du financement climatique basé sur les résultats	13.00
5. Gestion et suivi et évaluation	30.00

Organisations

Emprunteur : Ministère des Finances

Agence de Mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DU PROJET (USD, millions de dollars américains)

RÉSUMÉ

Coût total du projet	300,00
Financement total	300,00
Don BIRD/IDA	290,00
Déficit de financement	0,00

DÉTAILS

Financement du Groupe de la Banque mondiale

Association internationale de développement (IDA)	290,00
Crédit IDA	290,00

Financement hors Groupe de la Banque mondiale



Fonds d'affectation spéciale	10.00
Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP)	10.00

Ressources de l'IDA (en millions de dollars américains)

	Montant du crédit	Montant de la subvention	Montant SML	Montant de la garantie	Montant total
Congo, République démocratique du	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
Allocations nationales basées sur la performance (ABP)	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
Total	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00

Décaissements prévus (en millions de dollars américains)

Exercice fiscal de la Banque mondiale	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Annuel	0,00	28.17	30.36	43,96	44,46	59.14	63,00	30,91
Cumulatif	0,00	28.17	58,53	102,49	146,95	206.09	269.09	300,00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES**Secteur principal (Responsable)**

Environnement, ressources naturelles et économie bleue

Secteurs secondaires

Agriculture et alimentation, changement climatique, énergie et industries extractives

Analyse des risques des catastrophes liés au changement climatique

Cette opération a fait l'objet d'une analyse des risques à court et à long terme des catastrophes liés au changement climatique.

OUTIL D'ÉVALUATION DES RISQUES DES OPÉRATIONS SYSTÉMATIQUES (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et gouvernance	Elevé



2. Macroéconomique	Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel
4. Conception technique du projet ou du programme	Elevé
5. Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité	Elevé
6. Fiduciaire	Elevé
7. Environnement et social	Elevé
8. Parties prenantes	Substantiel
9. Autre	Substantiel
10. Dans l'ensemble	Elevé

CONFORMITÉ

Politique

Le projet s'écarte-t-il du CPF dans son contenu ou à d'autres égards importants ?

Oui Non

Le projet nécessite-t-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

Oui Non



Pertinence des normes environnementales et sociales compte tenu du contexte au moment de l'évaluation

Normes E & S	Pertinence
Évaluation et gestion des risques, leurs impacts environnementaux et sociaux	Pertinent
Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations	Pertinent
Travail et conditions de travail	Pertinent
Efficiences des ressources pour la gestion et la prévention de la pollution	Pertinent
Santé et sécurité communautaires	Pertinent
Acquisition de terres, restrictions à l'accès des terres et réinstallation involontaire	Pertinent
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	Pertinent
Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement mal desservies défavorisées	Pertinent
Patrimoine culturel	Pertinent
INTERMÉDIAIRES financiers	Non pertinent actuellement

NOTE : Pour plus d'informations concernant l'évaluation par la Banque mondiale des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet, veuillez-vous référer au résumé de l'étude de l'évaluation environnementale et sociale du projet (EES).

Cadres légaux

Sections et description

UC-PIFUC-PIF

Section I.A.1 (a) de l'annexe 2 FA de l'IDA et de l'ESMAP : Au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire fera en sorte que l'UC-PIF recrute ou nomme et maintienne, à tout moment pendant la mise en œuvre du projet, selon des modalités approuvées par l'Association et énoncées dans le MEP : (i) un Chef Comptable ; (ii) un Comptable Supplémentaire ; (iii) deux assistants de gestion financière du MEDD ; (iv) un auditeur interne junior ; (v) un spécialiste supplémentaire en passation de marchés ; et (vi) un responsable de la passation de marchés. Au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur, ou à toute autre date convenue par l'Association, le bénéficiaire fait en sorte que l'UC-PIF recrute ou nomme, selon des modalités approuvées par l'Association et énoncées dans le MEP, un auditeur externe.



Sections et description

Section I.A.1(b) de l'annexe 2 de l'IDA et de l'ESMAP : Le Bénéficiaire fera en sorte qu'ANSER, au plus tard soixante (60) jours après la Date d'entrée en vigueur, ou à toute autre date convenue par l'Association, nomme, et maintienne par la suite tout au long de la mise en œuvre du Projet, une équipe (« Équipe de mise en œuvre d'ANSER »), chargée d'assister l'UC-FIP dans la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation au jour le jour de la Composante 3.2 du Projet [...]

Sections et description

Section I.A.1(c) de l'annexe 2 de l'AF IDA et de l'AG ESMAP : Le bénéficiaire doit, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur, ou à toute autre date ultérieure approuvée par l'Association, créer au niveau national et maintenir par la suite, tout au long de la mise en œuvre du projet, un Comité de Pilotage du Projet ("Comité National de Pilotage") [...].

Sections et description

Section I.A.1(d) de l'annexe 2 de l'IDA FA et de l'ESMAP GA : Au plus tard cinq (5) mois après la date d'entrée en vigueur, ou à toute autre date ultérieure approuvée par l'Association, le bénéficiaire fera en sorte que chacune des provinces ciblées établisse et maintienne tout au long de la mise en œuvre du projet un Comité Directeur Provincial ("Comité Provincial de Pilotage "), présidé par le Gouverneur de la Province ou son délégué [...].

Sections et description

UC-PIF

Section I.C.1 de l'annexe 2 de l'AF IDA et de l'AG ESMAP : Au plus tard trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur, ou à toute autre date approuvée par l'Association, mais en tout état de cause avant l'octroi de toute subvention au titre du CSC(Subvention pour la Cuisson Propre) dans le cadre de la composante 3.2 (a) et de toute subvention à l'innovation dans le cadre de la composante 3.2 (b) du projet, le Bénéficiaire, par l'intermédiaire de l'UC-PIF, doit conclure un accord de mise en œuvre avec ANSER, selon les termes et conditions approuvés par l'Association.

Conditions

Type	Source de financement	Description
Efficacité	Fonds fiduciaires, BIRD/IDA	Section 4.01 de l'IFA FA et de l'ESMAP GA. Le MEP a été préparé et adopté par le Bénéficiaire sous une forme et d'une manière acceptable pour l'Association.
Décaissement	Source de financement BIRD/IDA	Description IDA FA -Section III.B.1(b) (c) et (d) : (b) pour les paiements au titre de la catégorie (1)(b) jusqu'à ce que



		<p>l'Association se soit assurée que les conditions suivantes ont été remplies : i. la subvention ESMAP a été entièrement décaissée ; ii. le Manuel des subventions pour le CSC et l'innovation a été adopté par le bénéficiaire sous une forme et une substance acceptables pour l'Association ; c) pour les paiements au titre de la catégorie (3) jusqu'à ce que l'Association se soit assurée que la condition suivante a été remplie</p> <p>(c) pour les paiements relevant de la catégorie (3), jusqu'à ce que l'Association soit convaincue que la condition suivante a été remplie, à savoir que le manuel des subventions aux plantations a été adopté par le bénéficiaire sous une forme et sur un fond acceptable pour l'Association ;</p> <p>(d) pour les paiements au titre de la catégorie (4), jusqu'à ce que l'Association se soit assurée que les conditions suivantes ont été remplies : i. la subvention ESMAP a été entièrement décaissée ; ii. (A) l'opérateur d'assistance technique a été sélectionné selon des termes de référence acceptables pour l'Association ; et (B) le contrat d'assistance technique a été exécuté selon des termes et conditions acceptables pour l'Association, conformément à la section I.I.3. De la présente annexe, et qu'il est pleinement en vigueur ; et iii. Le Manuel des subventions pour le CSC et l'innovation a été adopté par le Bénéficiaire sous une forme et dans des conditions acceptables pour l'Association.</p>
Type Décaissement	Source de financement Fonds d'affectation spéciale	<p>Description</p> <p>(b) pour les paiements au titre de la catégorie (2) jusqu'à ce que l'Association se soit assurée que la condition suivante a été remplie, à savoir que le manuel des subventions pour le CSC et l'innovation a été adopté par le bénéficiaire sous une forme et une substance acceptable pour l'Association ;</p> <p>(c) pour les paiements au titre de la catégorie (3) jusqu'à ce que et à moins que l'Association se soit assurée que les conditions suivantes ont été remplies : i. (A) l'opérateur d'assistance technique a été sélectionné selon des termes de référence acceptables pour l'Association ; et (B) le contrat d'assistance technique a été exécuté selon des termes et conditions acceptables pour l'Association, conformément à la section I.I.3 de la présente annexe, et est pleinement en vigueur ; et ii. Le manuel de subventions pour le CSC et l'innovation a été adopté par le bénéficiaire sous une forme et avec un contenu acceptable pour l'Association.</p>



I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte national

- 1. La République Démocratique du Congo (RDC), le plus vaste d'Afrique subsaharienne avec 234 millions d'hectares (ha) de superficie, est confrontée à d'importants défis en matière de développement - résultat d'une instabilité politique de longue date, d'une mauvaise gouvernance et d'épisodes récurrentes de violence.** La faiblesse des institutions et de la gouvernance, associée à une infrastructure et une connectivité limitée, a entravé la fourniture de services à ses 99 millions d'habitants.¹ D'importants besoins humanitaires persistent même 20 ans après la fin officielle des guerres du Congo. Une récente flambée de violence dans l'est du pays a aggravé la situation, faisant plus de 5,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et entraînant des souffrances humaines considérables.
- 2. Alors que le taux de pauvreté a diminué depuis 2005, le nombre de pauvres a augmenté - la RDC étant classée au monde la plus grande population de pauvres.** Alors que les taux d'extrême pauvreté ont diminué de 94,3 % en 2005 à 77,2 % en 2012, la croissance démographique s'est traduite en une augmentation annuelle du nombre de pauvres d'environ 1,5 million.² Les dernières projections de la Banque mondiale situent l'extrême pauvreté à 60,5 %, soit une baisse de 1,4 point en pourcentage par rapport à 2022.³ Les Peuples Autochtones (PA) représentent environ un pour cent de la population, soit quelque 600 000 à 700 000 personnes. Les PA constituent la communauté la plus vulnérable dépendant de la forêt, confrontée à l'exploitation et à la marginalisation, leur identité culturelle et spirituelle étant en lien avec les forêts congolaises. 5,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et des souffrances humaines considérables.
- 3. L'économie et la croissance économique congolaises dépendent fortement de l'extraction et de l'exportation des minerais.** L'économie est fortement concentrée sur l'extraction du cuivre et du cobalt, qui compte pour plus de 80 % des exportations. La croissance du produit intérieur brut a culminé en 2022, atteignant 8,6 %, grâce à un secteur minier fort, qui a progressé d'environ 20,8 %, dû à l'expansion des capacités et de la reprise de la demande mondiale. La croissance dans les secteurs non miniers a toute été modeste, baissant de 3,0 % contre une croissance estimée à 4,5 % en 2021. Du côté de la demande, la croissance a été stimulée par les investissements publics et les exportations, tandis que la consommation privée a été limitée par une inflation plus élevée.
- 4. Le capital naturel renouvelable, principalement composé de forêts, de terres arables et d'aires protégées, est la deuxième composante la plus importante de la richesse nationale en RDC.**⁴ En 2018, le capital naturel renouvelable représentait 37,8 % de la richesse du pays, soit une baisse

¹ Perspectives de la macro pauvreté, Banque mondiale, avril 2023.

² Banque mondiale. 2022. Cadre de partenariat pays pour la République démocratique du Congo pour la période FY22–26.

³ Banque mondiale. 2023. Analyse et projections pays par pays pour le monde en développement. Afrique sub-saharienne

⁴ Banque mondiale. *Brouillon* Mai 2023. Rapport national sur le climat et le développement de la RDC (CCDR), basé sur les données de la Banque mondiale. 2021. L'évolution de la richesse des nations 2021 : Gérer les actifs pour l'avenir.



significative par rapport à 60 % à l'an 2000. Le déclin du capital naturel renouvelable s'est accompagné d'une augmentation du capital humain, qui représentait 48,2 % de la richesse de la RDC en 2018, bien au-dessus de 30,9 % en 2000. Les dotations en capital naturel non renouvelable ne représentaient que 4,4 % de la richesse en 2018, soulignant l'importance clé des ressources naturelles renouvelables. Cependant, sur la période 2000-2018, la valeur des forêts et des terres arables par habitant a diminué respectivement de 32% et 58%, soulignant l'ampleur de la dégradation du capital naturel du le pays.

5. **Malgré ses abondantes ressources naturelles, la RDC n'a pas été en mesure de mettre en place les fondations d'une économie diversifiée et résiliente capable de générer des opportunités économiques pour une population en croissance rapide.** Bien que les perspectives économiques du pays se soient améliorées depuis 2000, la croissance n'a pas été suffisante pour réduire de manière significative les taux de pauvreté ou pour réaliser des progrès importants en rapport avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). La RDC fait face à des "défis majeurs" dans la réalisation de 14 des 17 objectifs et n'est en voie d'en atteindre que deux.⁵ Cela s'explique principalement par le fait que la croissance économique a été soutenue par des mégaprojets et des investissements étrangers directs dans les industries extractives, avec des avantages limités pour les populations pauvres et vulnérables et des liens limités avec le reste de l'économie. En outre, la dégradation de son capital naturel renouvelable a entravé la capacité du pays à générer des richesses durables, y compris la fourniture à la population en nourritures, des revenus et des services écosystémiques essentiels à la population.
6. **Le changement climatique vient s'ajouter à ces défis.** La RDC est très vulnérable au changement climatique, se classant 178^{ème} sur 182 dans l'Indice mondial d'adaptation de Notre Dame pour 2020.⁶ Le changement climatique représente une menace systémique pour l'agriculture et les secteurs basés sur les ressources, ainsi que pour les investissements dans les infrastructures essentielles dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'eau. Le secteur agricole utilisant plus de 60 % de la population en âge de travailler, la vulnérabilité aux risques liés au changement climatique demeure considérable. Le manque de planification au niveau du pays exacerbe l'impact des catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain, entraînant une détérioration des infrastructures, des réalisations et des conditions de vie. De plus, la fragilité, les conflits et la violence (FCV) pourraient s'intensifier du fait que le changement climatique aggrave les différends sur les ressources rares, réduit les opportunités économiques et la cohésion sociale, et met à rude épreuve les institutions publiques et la confiance dans l'État.⁷
7. Malgré ces défis importants et persistants, le pays dispose d'une fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre des réformes cruciales sous l'administration actuelle. Le Gouvernement, qui a été formé au printemps 2021 et avec des postes ministériels clés ont été confirmés lors d'un remaniement

⁵ Tableau de bord du rapport sur le développement durable - données extraites de Sachs et al., From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond, Sustainable Development Report, 2022

⁶ Initiative mondiale d'adaptation de Notre-Dame 2022. <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>.

⁷ "Relever les défis croisés du changement climatique, de la fragilité et des conflits." *Blogs de la Banque mondiale*, 27 janvier 2021. <https://blogs.worldbank.org/dev4peace/tackling-intersecting-challenges-climate-change-fragility-and-conflict>.



ministériel en mars 2023, a fait preuve d'un engagement en en vue d'une série de grande réforme et d'une volonté pour relever les défis persistants en matière de croissance et de développement. Le gouvernement de la RDC a exposé sa vision du développement du pays et a défini des étapes à court terme dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2030. Le PNSD présente une vision du développement du pays pour devenir un pays à revenu intermédiaire avec une économie diversifiée et inclusive au cours des deux prochaines décennies. Le plan repose sur cinq piliers : (i) le capital humain ; (ii) la bonne gouvernance et la consolidation de la paix ; (iii) la croissance et la diversification économiques ; (iv) le développement territorial et les infrastructures ; et (v) la protection de l'environnement, le changement climatique et le développement durable.

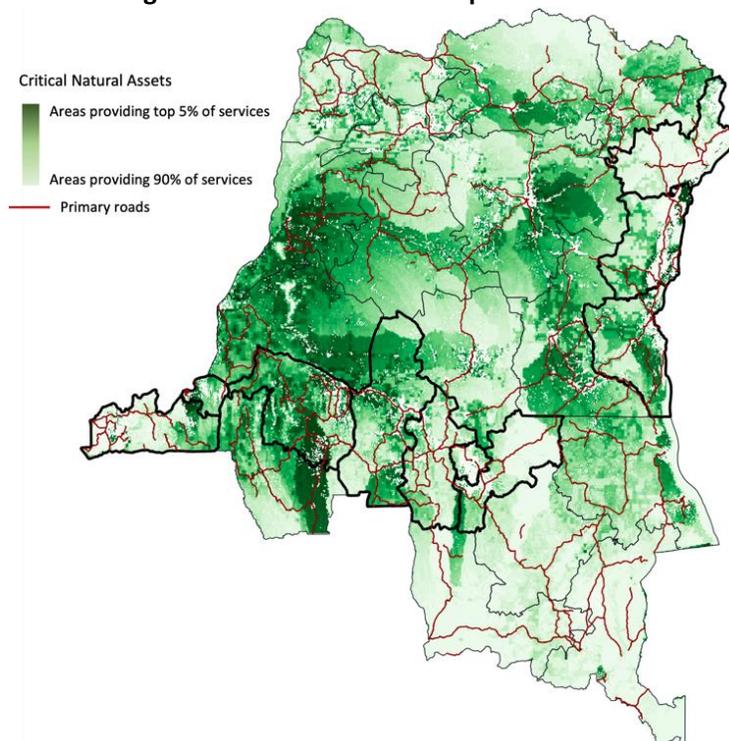
B. Contexte sectoriel et institutionnel

8. Les forêts de la RDC couvrent environ 150 millions d'hectares et jouent un rôle Essentiel dans la fourniture de services écosystémiques essentiels et de moyens de subsistance pour certaines des régions les plus pauvres et les plus densément peuplées du pays. Ces forêts font partie de la forêt du bassin du Congo, qui est la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde, et couvrent les deux tiers du vaste territoire de la RDC. Les forêts sont essentielles à la sauvegarde d'une série de services environnementaux, y compris les services d'approvisionnement direct tels que la collecte de bois de feu, la chasse et les matériaux de construction, ainsi que d'importants services de régulation tels que la régulation du microclimat, la purification de l'eau et le contrôle de l'érosion. Plus de 35 % de la population du pays, soit environ 29 millions de personnes, dépendent directement des actifs naturels locaux pour leurs moyens de subsistance, et les restes des forêts occupent une place importante dans la fourniture de ces services (figure 1). De plus, les forêts et tourbières congolaises servent d'habitat à des espèces endémiques et constituent des actifs essentiels pour la séquestration du carbone à l'échelle mondiale. Elles stockent l'équivalent de 85 milliards de tonnes de CO₂, ce qui correspond à environ trois ans d'émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie.⁸ La destruction éventuelle de ces forêts représente une menace sérieuse pour l'environnement mondial, du fait qu'elles constituent l'une des quelques grandes forêts humides qui reste encore au niveau mondial.

⁸ Xu, L., S. S. Saatchi, A. Shapiro et al. 2017 "Répartition spatiale du carbone stocké dans les forêts de la République démocratique du Congo." *Rapports scientifiques* 7 : 15030.



Figure 1. Actifs naturels critiques en RDC⁹



Source : Chaplin-Kramer, et al. 2022.

9. Depuis l'an 2000, la RDC a perdu environ six millions d'hectares de forêt primaire-la deuxième après le Brésil.¹⁰ Environ 500 000 hectares de forêt primaire ont été déboisés rien qu'en 2021. A cause de la croissance démographique, toute la forêt serait perdue d'ici 2100.¹¹ Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la forêt, qui représentent environ 90 % des émissions totales de GES de la RDC¹², placent le pays au 12^{ème} rang mondial des émetteurs de GES. Cependant, le pays reste un important absorbeur net clés de carbone à cause de son importante forêt.¹³ La déforestation et la dégradation des sols augmentent également l'exposition des communautés et des systèmes aux effets du changement climatique, notamment les cultures, le bétail, les systèmes d'approvisionnement en eau et les infrastructures. Elles réduisent la capacité des forêts à retenir les précipitations, à recharger les aquifères et à libérer lentement l'eau dans les cours d'eau. La

⁹ Chaplin-Kramer, et al. 2022. "Cartographier les actifs naturels critiques de la planète." *Écologie de la nature et évolution*. Le capital naturel critique est défini comme environ 30 % des zones terrestres et maritimes qui fournissent 90 % des services écosystémiques locaux et mondiaux à la population mondiale.

¹⁰ Veille forestière mondiale 2022. <https://www.globalforestwatch.org/blog/data-and-research/global-tree-cover-loss-data-2021/>.

¹¹ Tyukavina, A., M. C. Hansen, P. Potapov et al. 2018. " La perte de la forêt du bassin du Congo dominée par l'augmentation du défrichement des petits exploitants. " *Avancées scientifiques* 4 : eaat2993.

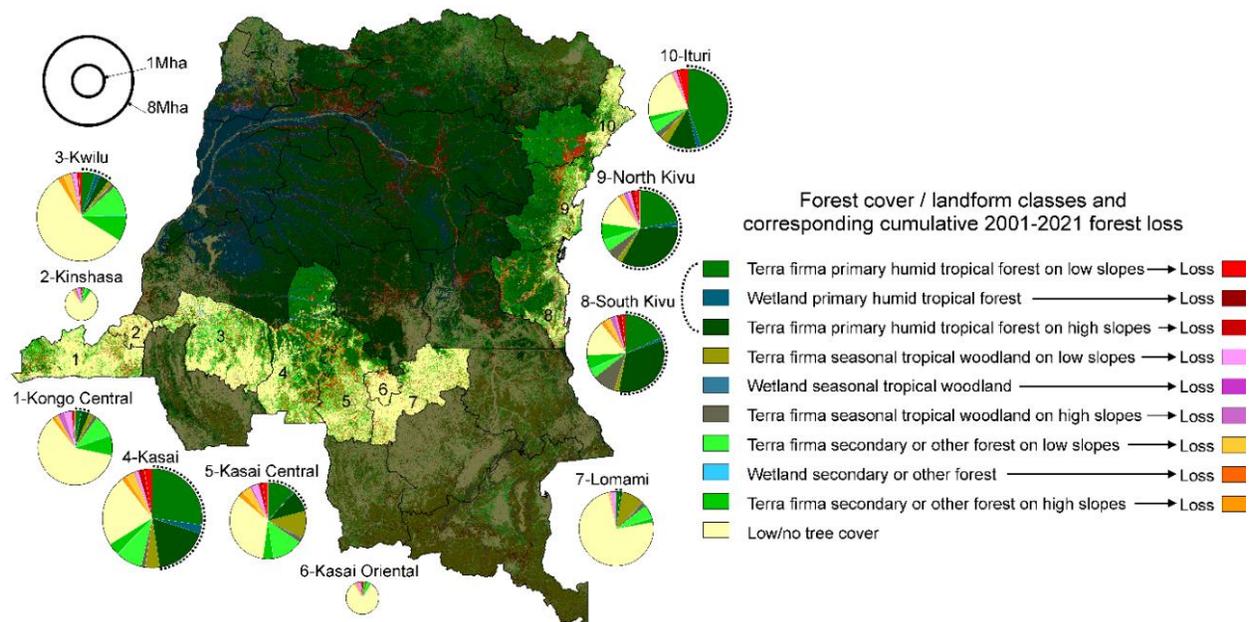
¹² Veille climat 2022. <https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions?source=CAIT>.

¹³ Harris, N.L., D.A. Gibbs, A. Baccini, et al. 2021. " Cartes mondiales des flux de carbone forestier du XXIe siècle." *Changement climatique naturel* 11 : 234–240. <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00976-6>.



dépendance à l'égard des sources d'eau saisonnières et de la recharge des nappes phréatiques rendent les populations vulnérables à la variabilité accrue des régimes pluviométriques et aux effets du défrichement sur le service environnemental de régulation de l'eau. En outre, les forêts offrent une protection contre les catastrophes naturelles, empêchant ainsi les glissements de terrain et les inondations et en réduisant les températures.

Figure 2. Couvert forestier et perte (2001-2021)¹⁴



Source : Université du Maryland Global Land Analysis and Discovery (GLAD). 2023.

10. Avec une population locale en constante croissance démographique dépendante de l'agriculture itinérante sur brûlis et de la récolte du bois pour ses moyens de subsistance, cela constitue le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des paysages en RDC. Il s'agit de la survie de la vente des denrées alimentaire et de bois énergie, avec plus de 90 % des personnes qui dépendent encore du bois de chauffage et du charbon de bois pour la cuisine. L'exploitation minière, les infrastructures et les palmiers à huile représentent moins 5 % de la perte totale de forêt primaire¹⁵. La perte de forêts secondaires n'a pas changé de manière significative entre 2000 et 2020, pendant que la régénération a augmenté de près de 65 %, reflétant ainsi l'expansion du complexe rural¹⁶ à mesure que les forêts primaires sont converties en systèmes de cultures itinérantes. La dynamique des forêts secondaires est de plus en plus importante dans les régions où

¹⁴ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les conclusions complètes de PIFORES Extent and Change in the Priority Provinces of the DRC Country Partnership Framework (CPF) pour la période 2022-2026 (GLAD, 2023).

¹⁵ Recherche à venir par l'Université du Maryland GLAD et la Direction des inventaires et de la gestion des forêts (DIAF).

¹⁶ Le complexe rural est défini comme des paysages habités de terres cultivées/jachères/forêts secondaires.



les forêts primaires sont réduites, telles que dans les provinces du Kongo Central, du Kwilu, des Kasai (Kasai central, Kasai et de la Lomami), qui présentent de vastes environnements forestiers dégradés et des zones de transition forêt/savane fortement. Dans certaines provinces, il ne reste que de petites étendues de forêt primaire, ce qui entraîne des jachères plus courtes pour la reconstitution de la forêt secondaire à mesure que la population augmente. Pendant que certaines provinces sont généralement dégradées, d'autres par contre présentent des variations considérables à l'intérieur d'une même province. Les points chauds de la perte de forêt se trouvent dans les provinces du grand Kasai et dans les régions à l'ouest des principaux centres de population en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu (figure 2).

11. **Le développement socio-économique est la clé pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation en RDC et pour soutenir la transition forestière à long terme.** En encourageant la création d'emplois et le développement du secteur privé local, des opportunités économiques et des sources alternatives de revenus peuvent être créées, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des activités informelles qui impactent négativement sur les ressources forestières. L'investissement dans l'agriculture durable peut conduire à de meilleures pratiques agricoles et à des rendements plus élevés, réduisant ainsi la superficie de terres nécessaires à l'agriculture. L'augmentation de l'accès à l'électricité peut réduire la dépendance pour le bois de chauffage, favoriser le développement du secteur privé et soutenir l'agro-industrie pour la production de produits agricoles de plus grande valeur. L'amélioration des transports peut stimuler le commerce et la croissance économique dans les régions voisines et en retour, offrir d'autres moyens de subsistance aux communautés locales. Enfin, le renforcement de la gouvernance et de la transparence peut améliorer l'utilisation des terres et des ressources naturelles, conduisant à une meilleure protection des forêts, une meilleure promotion de développement durable et une meilleure attaque aux causes de fragilité et de conflit.
12. **Malgré la faiblesse des structures de gouvernance, la RDC a fait preuve d'un engagement fort dans la lutte contre la déforestation et le changement climatique à travers une combinaison de programmes nationaux avec la coopération internationale.**¹⁷ En 2012, la RDC a adopté une Stratégie Nationale de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) soutenue par un plan d'investissement. Son objectif est de stabiliser le couvert forestier sur les deux tiers de la superficie du pays d'ici 2030 et de le maintenir par la suite. Le plan d'investissement fournit un cadre programmatique pour la mise en œuvre de la stratégie et a attiré un financement important de la part des donateurs.¹⁸
13. **Des efforts notables ont été faits pour intégrer la REDD+ dans le cadre politique national.** Il s'agit de l'adoption d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire en 2020, qui promeut une approche coordonnée de la planification et de la gestion et reconnaît l'importance des pratiques

¹⁷ FMI. 2023. République démocratique du Congo : Rapport d'assistance technique sur l'évaluation de la gestion des investissements publics.

¹⁸ Sur base des informations accessibles au public, on estime qu'environ 750 millions de dollars américains ont été mobilisés à ce jour dans le cadre du Plan national d'investissement REDD+ de la RDC 2015-2020. Une évaluation détaillée par le FONAREDD est en cours.



d'utilisation durable des terres et de la protection des ressources naturelles du pays.¹⁹ L'adoption d'une Politique Foncière Nationale en 2021 a fait progresser la Gouvernance des ressources foncières en promouvant un système de tenure des terres compréhensive et sécurisant et sûr qui reconnaît l'utilisation durable des terres et les droits des communautés. Une révision de la loi foncière de 1973 est en cours²⁰. Pour résoudre le problème causé par la déforestation due par l'agriculture, une Politique Nationale d'Agriculture Durable a été adoptée récemment en 2023. Elle encourage l'agriculture durable dans les zones de savane dégradées tout en conservant les forêts à Haute Valeur de Conservation (HCV)²¹. Le gouvernement a également reconnu les droits coutumiers des Peuples Autochtones à travers une nouvelle Loi promulguée en 2022 sur la Promotion et la Protection des Droits des Peuples Autochtones Pygmées promulguée. Pour renforcer la protection et la gestion des forêts et ainsi que la transparence du secteur forestier, le Gouvernement a établi en 2022, une Commission chargée d'examiner tous les contrats de concession forestière. En mars 2023, la commission est parvenue à des conclusions préliminaires, y compris un calendrier pour achever l'examen²². Afin d'inscrire la réforme et l'action du gouvernement dans un cadre solide et consultatif, le gouvernement a révisé le mandat, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif national des forêts dans le but d'améliorer la transparence, la représentation et l'efficacité de la prise de décision. De même, une Politique Énergétique Nationale (en attente d'adoption) vise à réduire la part de la consommation du bois énergie dans le mix énergétique. Pour mobiliser les financements climatiques et soutenir la mise en œuvre des objectifs REDD+ et de la Contribution Déterminé National (CDN), le Gouvernement a préparé un projet d'amendement de loi sur l'environnementale de 2011, qui a été ratifié par l'Assemblée nationale en avril 2023²³. Ce projet de loi introduit la mise en place une Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMC) afin d'organiser le marché du carbone de la RDC.

14. **La RDC également pris des engagements forts au niveau international pour lutter contre le changement climatique et sur le plan de conservation.** En décembre 2021, la RDC a soumis une CDN révisée à l'Accord de Paris, augmentant son objectif de réduction des émissions de GES pour 2030 à 21 % et fixant un objectif de réduction spécifique pour les secteurs de la forêt et des autres utilisations des terres, qui représentent 86 % des émissions du pays²⁴. Cependant, l'objectif de la CDN n'est pas aligné sur celui formulé dans la Stratégie Cadre Nationale REDD+. La RDC s'est également engagée à restaurer 8 millions d'hectares de terres dégradées et déforestées d'ici 2030 dans le cadre du Défi de Bonn et à protéger au moins 30 % des espaces nationaux d'ici 2030 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Lors de la dernière Conférence des Parties des Nations Unies sur le changement climatique (COP27), la RDC a réitéré son engagement de créer une

¹⁹ La loi sur l'aménagement du territoire, qui traduira les principes et les outils de la politique en réglementation primaire, est en cours d'examen au Parlement.

²⁰ La révision de la loi foncière de 1973 et l'approbation de la politique foncière sont, respectivement, une étape et un indicateur dans le cadre de l'allocation de prévention et de résilience de la Banque pour la RDC.

²¹ Action préalable n° 7 dans le cadre de la deuxième opération de politique de développement (OPD) de 500 millions de dollars de la Banque sur les réformes fondamentales de la gouvernance économique en RDC (P179141) approuvée en mars 2023 à l'appui des réformes essentielles de la gouvernance économique en RDC (P179141).

²² Action préalable #6 sous DPO P179141.

²³ Action préalable #8 sous DPO P179141.

²⁴ République Démocratique du Congo. 2021. Contribution révisée déterminée au niveau national.



dynamique en tant que pays solution pour le changement climatique, en tirant parti de ses vastes ressources forestières et de son potentiel hydroélectrique pour la séquestration du carbone et des minerais pour la transition vers une énergie propre.

15. **La mise en œuvre de REDD+ en RDC est une tâche difficile qui demande la mise en œuvre de réformes, l'amélioration de la gouvernance et un financement.** Pour répondre efficacement à l'ampleur du défi posé par l'agriculture itinérante et l'exploitation non durable du bois, les priorités clés pour la RDC comprennent l'augmentation des investissements dans des modèles agricoles qui réduisent la progression sur les forêts et la fourniture d'une énergie propre et abordable pour réduire la dépendance vis-à-vis du charbon de bois et à d'autres formes des biomasses. De même, une meilleure gouvernance du secteur est nécessaire pour faire face à la pression croissante de l'exploitation forestière et minière illégale. De manière plus générale, pour atteindre les objectifs de lutte contre la déforestation, le pays devra trouver un équilibre entre les défis, les opportunités et les compromis associés au développement de l'économie, à l'amélioration du contexte sécuritaire et, aussi améliorer les moyens de subsistance de sa population. Cet exercice d'équilibre est particulièrement important dans la mesure où la RDC s'efforce de développer des terres pour l'agriculture, les activités extractives et les infrastructures tout en sauvegardant ses paysages forestiers. La récente mise aux enchères par le gouvernement de 30 blocs pétroliers et gaziers a suscité des inquiétudes au sein de la communauté internationale quant au chevauchement potentiel avec les aires protégées de tourbières du pays²⁵, soulignant la nécessité d'une planification du développement concertée et tenant compte des risques afin d'atteindre les objectifs de développement durable tout en préservant les ressources naturelles.

16. **Le Plan d'Investissement National REDD+ a attiré le soutien de la part des partenaires au développement pour atténuer la déforestation dans différentes régions du pays :**

- **La Banque mondiale a mobilisé environ 130 millions de dollars US depuis 2010 par le biais de divers fonds fiduciaires pour soutenir l'environnement favorable à la REDD+ et tester de nouvelles approches visant à promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance grâce à la gestion durable des paysages.** Ces programmes ont généré des résultats positifs et des enseignements sur la base des quels il a été proposé la présente mise à l'échelle. Un projet important appuyé par la Banque mondiale et intitulé le Projet de Gestion Améliorée des Paysages forestiers (PGAPF, P128887) mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), par l'intermédiaire de son Unité de coordination du Programme d'Investissement des Forêts (UC-PIF), dans plusieurs provinces de l'ouest de la RDC depuis 2015.²⁶ Le PGAPF (P128887) a atteint plusieurs étapes en RDC, notamment en appuyant la création de plus de 20 000 ha de plantations agroforestières communautaires et privées, l'établissement de près de 600 plans locaux d'utilisation des terres, la réhabilitation de plus de 450 km de routes de déserte agricole pour rétablir la connectivité dans les zones rurales, et la

²⁵ New York Times. 2022. « Le Congo va mettre aux enchères des terres aux compagnies pétrolières : « Notre priorité n'est pas de sauver la planète » » : juillet 2022. <https://www.nytimes.com/2022/07/24/world/africa/congo-oil-gas-auction.html>.

²⁶ PGAPF (P128887) met en œuvre des activités dans les provinces de Kinshasa, Kongo Central, Kwango et Mai-Ndombe. Il fermera en mai 2024.



diffusion de plus de 85 000 foyers améliorés (Figure 4).²⁷ En outre, le PGAPF (P128887) a mis en œuvre le premier Programmes REDD+ Intégrés (PIREDD) en RDC dans la province de Mai-Ndombe, en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF, P149049)²⁸ a également joué un rôle essentiel en soutenant la représentation des PA et des communautés locales dans le dialogue politique national sur la REDD+ et dans le développement des concessions forestières des communautés locales (CFCL) dans la région du Kasai afin de garantir les droits des PA à gérer leurs terres et leurs forêts traditionnelles. En septembre 2018, la Banque mondiale et la RDC ont signé un Contrat d'Achat /Vente des réductions d'émissions (CARPE) historique, le premier du genre, débloquant des paiements basés sur la performance pouvant atteindre 55 millions de dollars US pour les réductions d'émissions réalisées par les investissements PIREDD du PGAPF (P128887) dans la Province de Mai-Ndombe. Cette transaction à grande échelle s'appuie sur un premier accord pilote sur le carbone entre le Fonds BioCarbone de la Banque mondiale et le projet de plantation de puits de carbone Congo Ibi Batéké (P096414).

- **L'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) apporte un appui essentiel au Fonds national REDD+ (FONAREDD), en mobilisant près de 250 millions de dollars depuis 2016.** Les programmes financés par CAFI ont soutenu les PIREDD dans plusieurs Provinces, notamment l'Équateur, le Kwilu, le Maniema, la Mongala, le Sud-Ubangi, la Province Orientale (Bas-Uélé, Ituri et Tshopo) et le Mai-Ndombe²⁹. Ces programmes sont mis en œuvre par plusieurs de partenaires au développement, dont l'Agence Française de Développement (AFD), ENABEL, l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO), l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Programme des Nations unies pour le Développement(PNUD), le Programme des Nations unies pour les établissements humains, le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets(UNOPS) et la Banque mondiale(BM).
- **Il existe d'autres partenaires clés dans ce domaine,** notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), qui appuient un autre PIREDD dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS). Comme le PGAPF (P128887), le PIREDD MBKIS est financé par le FIP et mis en œuvre par l'UC-PIF, et ses résultats dans les provinces centrales seront également exploités dans le cadre de la mise à l'échelle qui est proposée. La GIZ finance le Projet de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable des Forêts (PCBGDF), qui soutient la gestion et la conservation communautaires des forêts dans le Maniema et le Sud-Kivu. L'Agence américaine pour le développement international (USAID), par le biais du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE), et l'Union européenne (UE), par le biais de Global Europe, soutiennent des programmes plus importants de gestion et

²⁷ Clip vidéo de la Banque mondiale (2023) sur les activités du PGAPF (P128887) dans la province du Mai-Ndombe « Solutions centrées sur les personnes à la dégradation des forêts en République démocratique du Congo » https://youtu.be/2lDWvwR_ojQ

²⁸ Le FDCSP (P149049) est financé par le Mécanisme de Subvention Dédié (DGM) pour les Peuples Autochtones et les Communautés Locales du FIP (6 millions de dollars US) et a bénéficié d'un financement complémentaire de CAFI (1,8 million de dollars US). Il a été approuvé en 2016 et devrait se clôturer en juin 2023.

²⁹ Le PIREDD Mai-Ndombe est mis en œuvre dans le cadre du PGAPF(P128887).



de conservation des terres dans les paysages forestiers clés et les aires protégées importants de la RDC. Le WWF met en œuvre des activités dans le Nord et le Sud-Kivu, en rapport avec de l'exploitation illégale des forêts tout en aidant les paysans à créer des espaces boisés avec des essences à croissance rapide.

17. **CAFI est également un acteur important pour appuyer l'agenda de la réforme forestière de la RDC.** Sa première Lettre d'Intention avec la RDC pour la période 2016-2020 engageait les autorités congolaises pour des cibles politiques variés dans différents secteurs telles que, l'agriculture, l'énergie du bois, les forêts, les mines et le pétrole, l'aménagement du territoire, le régime foncier, la population et la gouvernance. La Lettre d'Intention de 2021 vise à stopper et à inverser la perte du couvert forestier et la dégradation des terres d'ici 2031. Pour soutenir cet objectif, la Lettre d'Intention alloue 500 millions de dollars américains pour le financement d'interventions prioritaires au cours de la période 2021-2026.
18. **Une série des Politiques Opérationnelles de Développement (POD) de la Banque mondiale³⁰ appuie également le programme de réformes de la RDC sur les forêts et le changement climatique.** Par le biais de son troisième pilier, la série de POD soutient des réformes et des mesures essentielles pour s'attaquer aux moteurs de la déforestation en RDC, en mettant l'accent sur une meilleure gouvernance dans le secteur forestier, sur le développement d'une agriculture durable et sur la mobilisation des financements pour le climat. Ce troisième pilier s'appuie également sur les engagements d'autres partenaires de développement, y compris la nouvelle Lettre d'Intention de CAFI.
19. **En tant que pays pilote, la RDC devrait recevoir en 2023 un soutien supplémentaire du Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité (FFRD), du Fonds Monétaire International (FMI).** Ce soutien se concentrera sur les changements structurels à long terme, y compris le changement climatique, et sur le renforcement de la capacité du pays à résister aux chocs extérieurs. L'alignement du projet sur les objectifs du FFRD sera renforcé par les structures économiques et financières plus importantes créées grâce à un financement de plus haut niveau du FMI.

C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur

20. **Le Programme proposé d'Investissement pour la Restauration des Forêts et des Savanes (PIFORES) est conçu pour s'aligner sur les deux objectifs du Groupe de la Banque mondiale, à savoir l'éradication de l'extrême pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée.** Le programme applique le Cadre de Développement Vert, Résilient et Inclusif (CDVRI)³¹, qui donne la priorité au soutien de la croissance économique tout en assurant la durabilité des ressources naturelles, en augmentant la résilience des communautés locales et des écosystèmes, et en reconnaissant l'importance de la gouvernance, des institutions et des politiques dans la promotion du développement durable. Pour atteindre ces objectifs, le projet mettra en œuvre les principes clés

³⁰ Réformes fondamentales de la gouvernance économique en RDC. DPO1 (P177460) approuvé en juin 2022 (250 millions de Dollars US) et DPO2 (P179141) en mars 2023 (500 millions de dollars US).

³¹ Banque mondiale. 2021. Développement vert, résilient et inclusif. Banque mondiale, Washington, DC.



des stratégies d'entreprise du GBM, notamment le Plan d'action du GBM contre le changement climatique 2021-2025³², la Stratégie FCV 2020-2025 du GBM³³ et la Stratégie de la Banque mondiale en matière de genre pour l'exercice 16-23³⁴, et soutiendra la Stratégie régionale pour l'Afrique.³⁵

21. **Le projet soutient le troisième domaine d'intervention du Cadre de Partenariat Pays (CPP) 2022-2026 de la Banque Mondiale pour la RDC³⁶, en renforçant la gouvernance économique en vue d'accroître les investissements du secteur privé, ainsi que son premier thème transversal sur le climat et l'environnement.** Les interventions du PIFORES se concentrent sur sept provinces (sur les 10) ciblées par le CP 2022-2026, là où la population augmente, les taux de pauvreté sont élevés et l'environnement est fortement dégradé, avec une pression croissante sur les ressources forestières. Ces interventions ciblées peuvent créer des économies d'échelle et maximiser l'impact en tirant parti des engagements opérationnels de la Banque mondiale dans tous les secteurs. Le projet contribuera directement aux principaux indicateurs du CPP, comprenant la superficie des terres faisant l'objet de pratiques de gestion durable des paysages, les revenus tirés du carbone forestier et l'adoption par les paysans de technologies agricoles améliorées et intelligentes face au climat. Le PIFORES contribuera aussi à l'objectif global du CPP consistant à s'attaquer aux facteurs de fragilité des conflits, y compris trois facteurs FCV identifiés dans l'Analyse sur les Risques et la Résilience (ARR) de 2021³⁷ - la gouvernance, la non-diversification de l'économie et les systèmes de conflit locaux. Le projet s'aligne sur les priorités identifiées dans le Diagnostic Systématique Pays (DSP) 2018 de la Banque Mondiale, qui cherche à tirer parti des ressources naturelles et de l'agriculture, à renforcer la gouvernance et à promouvoir l'implication du secteur privé, avec les thèmes spéciaux principaux de l'IDA 2020 que sont le changement climatique, le genre et le développement, et la FCV. En outre, le projet répond aux opportunités sectorielles principales identifiées pour le secteur dans le diagnostic du secteur privé du pays 2022 (DSPP)³⁸.
22. **Le projet est aligné sur le Cadre Mondial de Réponse aux Crises (CMRC)³⁹, en particulier sur trois de ses quatre piliers.** Pour le premier pilier, qui vise à répondre à l'insécurité alimentaire, le projet interviendra sur les systèmes alimentaires durables, y compris pour les personnes vulnérables. Pour le pilier trois (Renforcer la résilience), le projet va accroître la résilience pour une série de défis économiques, sociaux et environnementaux, et contribuera à soutenir le développement durable à long terme du pays. Enfin, dans le cadre du quatrième pilier, qui se concentre sur le renforcement des politiques, des institutions et des investissements pour mieux reconstruire, le projet s'appuiera

³² Plan d'action 2021-2025 du Groupe de la Banque mondiale sur le changement climatique : Soutenir un développement vert, résilient et inclusif. Banque mondiale, Washington, DC.

³³ Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour FCV 2020-2025. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

³⁴ Groupe de la Banque mondiale. 2015. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière d'égalité des sexes (exercices 2016 à 23) : Égalité des sexes, réduction de la pauvreté et croissance inclusive. Banque mondiale, Washington, DC.

³⁵ Stratégie de la Banque mondiale pour l'Afrique 2019-2023 : Soutenir la transformation de l'Afrique. Banque mondiale, Washington, DC.

³⁶ Rapport n° 168084-ZR, discuté par le Conseil le 22 février 2022.

³⁷ Banque mondiale. 2021. Évaluation des risques et de la résilience en RDC. Document interne, mai 2021.

³⁸ Banque mondiale. 2022. Diagnostic du secteur privé du pays : Créer des marchés en République démocratique du Congo - Mettre les ressources naturelles à une utilisation productive durable. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

³⁹ Navigating Multiple Crises, Staying the Course on Long-term Development: The World Bank Group's Response to the Crises Affecting Countries (Anglais). Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.



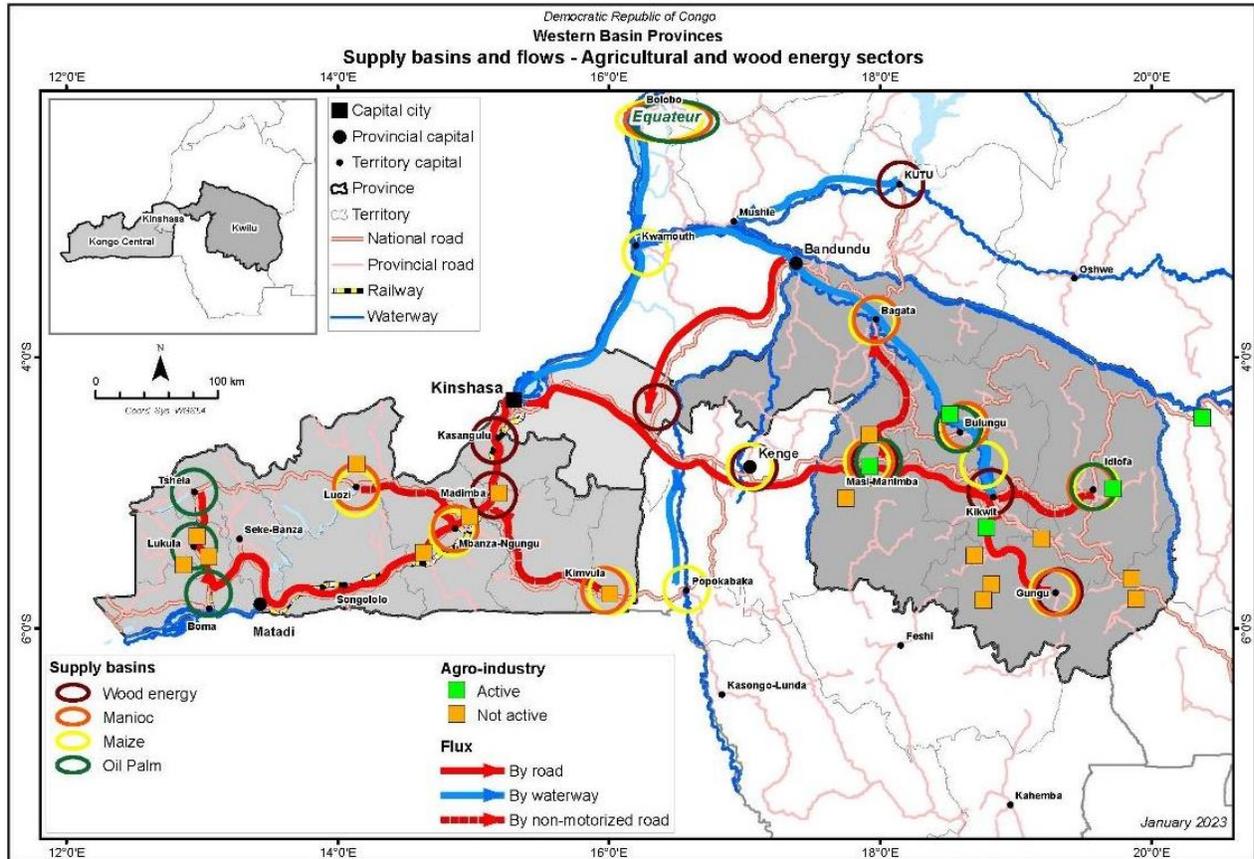
sur les politiques et les incitations intelligentes en matière de climat, la mobilisation des ressources nationales par le biais du financement climatique, ainsi que le renforcement institutionnel et le développement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles.

23. **Le projet proposé jouera un rôle important dans le renforcement de la mise en œuvre des stratégies nationales, des politiques et des engagements internationaux sur les forêts et le changement climatique.** Il est aligné sur le Plan National Stratégique de Développement 2019-23, en particulier le pilier 5 qui soutient l'action climatique. Le projet soutiendra le plan national d'adaptation 2022-26 qui met la priorité sur la résilience climatique sur les secteurs des écosystèmes forestiers, la biodiversité et l'agriculture. En outre, il fera progresser la mise en œuvre de diverses évolutions et approches politiques en rapport avec la stratégie nationale REDD+ sur les terres, l'agriculture, les forêts, l'énergie, les Peuples Autochtones et le financement du climat, comme souligné ci-haut. Le projet appuiera aussi la mise en œuvre des engagements internationaux de la RDC, y compris les objectifs de la CDN dans le cadre de l'Accord de Paris, l'objectif de conservation 30 x 30 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et le défi de Bonn sur la restauration.
24. **Le projet proposé vise à mettre en œuvre les principales conclusions et recommandations préliminaires du prochain Rapport sur le Climat et le Développement du Pays (RCDP) afin d'intensifier les actions et le financement de la conservation des forêts.** Il s'agit notamment de promouvoir l'intensification durable de la production agricole et d'améliorer les chaînes de valeur agricoles intelligentes sur le plan climatique afin de réduire l'agriculture sur brûlis ; d'augmenter la production du bois de feu et de charbon de bois d'origine durable ; d'accélérer la transition vers des foyers améliorés et efficaces ; et de mettre en place des systèmes robustes de Mesure, de Notification et de Vérification (MRV) pour les résultats liés au climat afin de capter le financement climatique associé aux réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES).

II. DESCRIPTION DU PROJET

25. **Les forêts de la RDC sont affectées par une série de problèmes complexes qui touchent tous les secteurs.** Les provinces ciblées par le présent projet abritent d'importants centres urbains qui entraînent une demande croissante de produits agricoles et forestiers comme le manioc, le maïs ou l'huile de palme, ainsi que de bois (énergie et bois d'œuvre). Cette demande entraîne à son tour un modèle de production de moins en moins durable et constitue l'un des principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et des habitats. La pauvreté et le manque d'opportunités économiques dans les provinces les plus reculées contribuent également à des taux d'exploitation et de production non durables. La figure 3 illustre le flux de produits dans le bassin ouest. Compte tenu des pressions exercées par l'offre et la demande, il est essentiels de se pencher sur les méthodes de production et sur l'ensemble des chaînes de valeur d'une série de produits de base qui affectent les forêts et les savanes et contribuent à leur exploitation non durable. Assurer la sécurité alimentaire dans la région tout en modifiant le modèle de production est une préoccupation supplémentaire primordiale.

Figure 3. Bassins d’approvisionnement et flux des filières agricoles et bois énergie ⁴⁰



Source : Banque mondiale. 2023. Chaînes de valeur de l'économie forestière dans les bassins d'approvisionnement ciblés par le projet.

26. **Il existe des possibilités d'étendre les investissements actuels dans l'agroforesterie, en approvisionnant les marchés locaux à forte demande avec des biens produits de manière plus durable.** Pour améliorer de manière durable la productivité agricole, la stratégie nationale REDD+ et la nouvelle politique nationale d'agriculture durable encouragent la relocalisation des activités agricoles dans de vastes zones de savane dégradée avec un potentiel pour l'agriculture intensive, en particulier à proximité des centres urbains et des routes principales. L'agroforesterie est une approche prometteuse pour améliorer la fertilité des sols des savanes dégradés et diversifier les flux de revenus, spécialement par la production de charbon de bois. Cependant, son développement dans ces zones se heurte à plusieurs obstacles, notamment une rentabilité tardive (reporté jusqu'à environ six ans et au minimum 10 ans pour le reboisement), ce qui rend difficile l'obtention d'un financement, car les prêts commerciaux en RDC ont généralement une limite de trois ans avec

⁴⁰ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les conclusions de l'étude sur les chaînes de valeur de l'économie forestière dans les bassins d'approvisionnement ciblés par le projet.



des taux d'intérêt élevés ; une tenure des terres non clarifiées, ce qui peut rendre difficile pour les paysans l'accès à long terme aux terres pour les plantations ; un accès limité au marché, pouvant compliquer les petits fermiers de trouver des acheteurs pour leurs produits ; et l'absence d'information, pouvant conduire les communautés à percevoir les chaînes de valeur de la savane comme un risque pour la sécurité alimentaire. Pour plus de durabilité des chaînes de valeur alimentaire et du bois, il est essentiel de développer de nouveaux modèles économiques qui intègrent les communautés, les petits propriétaires fonciers et les opérateurs privés tout au long des chaînes d'approvisionnement, y compris les pépinières, les plantations agroforestières et les unités de transformation. Là où les terres sont moins disponibles, la priorité pourrait être donnée à la restauration des paysages, y compris la plantation d'arbres pour lutter contre l'érosion des sols ou la protection et la conservation des paysages pour favoriser la régénération naturelle. Dans les zones forestières, les CFCL et la désignation de certaines zones comme HVC, telles que les galeries de forêt primaire ou les terres savaniques de Miombo, peuvent être utilisées pour maintenir la biodiversité et les services écosystémiques tout en soutenant les moyens de subsistance locaux dans le cadre des efforts de conservation.

27. **Pour compléter ces efforts, une approche axée sur la demande est nécessaire pour appuyer la transition de la RDC vers des combustibles et des technologies de cuisson plus propres et plus efficaces.** Actuellement, plus de 95 % des ménages de la RDC utilisent la biomasse pour la cuisson des aliments⁴¹, et de nombreuses entreprises, y compris les boulangeries, les brasseries et les restaurants, utilisent également le bois de chauffage et/ou le charbon de bois pour leurs besoins énergétiques⁴². Les foyers améliorés sont principalement disponibles pour la ville de Kinshasa, où 12 pour cent des ménages les utilisent. Ils sont généralement plus chers que les foyers traditionnels, et les solutions financières pour permettre aux consommateurs de couvrir les coûts initiaux sont limitées. Les consommateurs sont également peu sensibilisés sur les avantages des foyers améliorés, et la production locale demeure surtout artisanale avec des produits peu performants. Les compagnies locales éprouvent des difficultés pour accroître la production et la qualité des foyers améliorés en raison des ressources financières limitées et les technologies et habiletés d'affaires faibles. Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ne représente pas une solution énergétique viable pour la plupart des ménages en raison des coûts de conversion élevés, et c'est seulement un opérateur GPL fournit des réchauds à gaz, avec une possibilité limitée pour les provinces environnantes. Des barrières non financières telles que l'insuffisance du réseau pour un approvisionnement fiable et les préférences culturelles déterminent également les schémas d'utilisation de l'énergie par les ménages. La modernisation du secteur des combustibles issus de la biomasse, l'amélioration des technologies et des industries des foyers améliorés et la promotion de l'amélioration de l'accès aux services de cuisson modernes sont nécessaires pour assurer un accès à l'énergie abordable et propre tout en s'attaquant aux problèmes de la déforestation et des maladies liées à la pollution de l'air dans les ménages.

⁴¹ Données ouvertes de la Banque mondiale. Accès aux combustibles propres et aux technologies de cuisson (pourcentage de la population) - RDC. <https://data.worldbank.org/indicator/EG.CFT.ACCS.ZS?locations=CD>

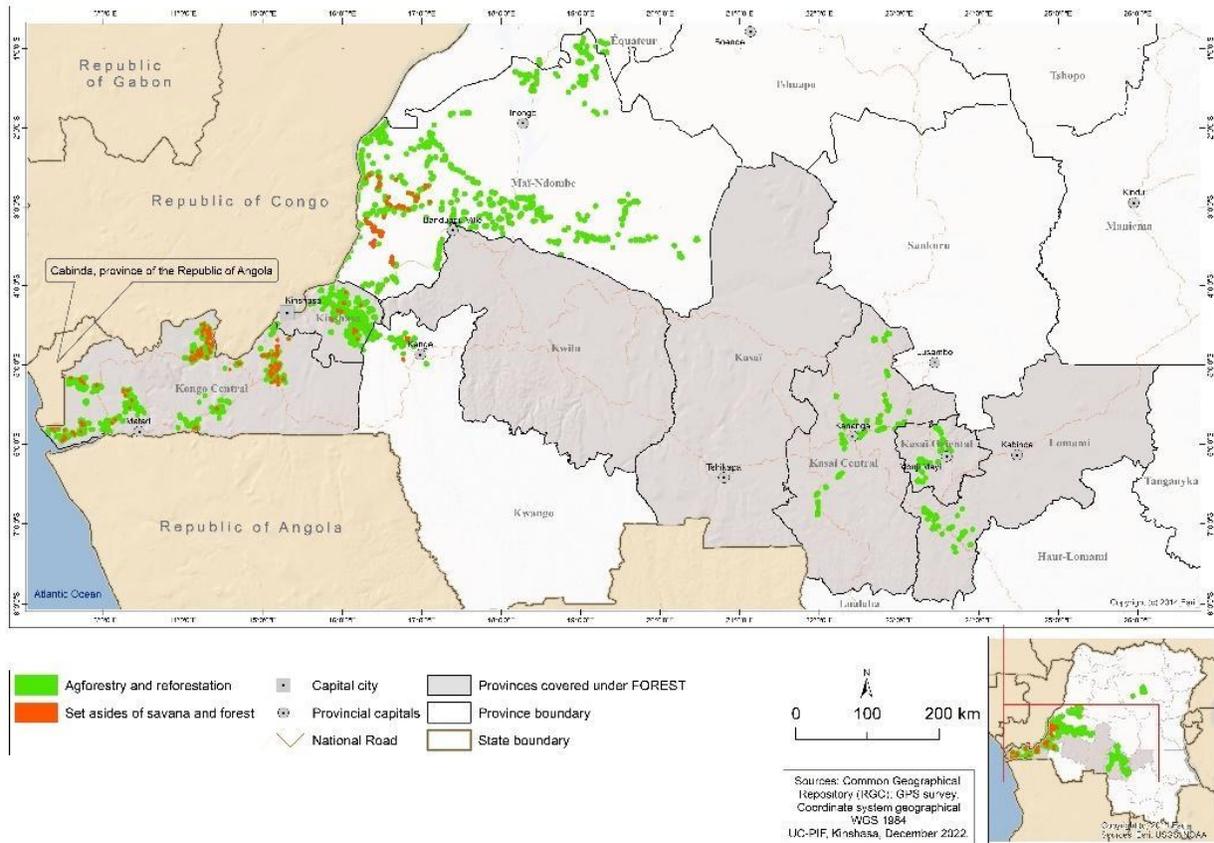
⁴² Centre français de recherche agronomique pour le développement international. 2020. Rapport d'étude sur la consommation d'énergie domestique des ménages à Kinshasa.



28. **Parallèlement à leur propre effort, les autorités congolaises ont besoin d'aide pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles, tant qu'au niveau politique qu'au niveau du terrain, ainsi que pour mobiliser des ressources pour soutenir et accélérer les efforts en cours.** Les réformes globales initiées dans le cadre plus large de la stratégie nationale REDD+ sont toujours en cours, et plusieurs politiques et mesures clés doivent être développées et testées au niveau local. L'Aménagement du Territoire est à l'avant plan des efforts visant à améliorer la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, et la collaboration avec les communautés et toutes les parties prenantes est essentielle pour aborder efficacement les compromis entre la croissance économique, les moyens de subsistance améliorés et la conservation des ressources. Sur le plan du financement, le financement climatique basé sur les résultats (FCBR) et le financement carbone deviennent des mécanismes attrayants pour le financement durable. Cela représente une opportunité pour sécuriser le financement de la gestion à long terme des services écosystémiques. Il est donc essentiel que les autorités renforcent les capacités et ainsi que les cadres techniques et la réglementation en rapport avec les outils et méthodes de mesure, de rapport et d'évaluation, afin de garantir que des incitations réalistes puissent être fournies aux communautés pour la protection de ces services écosystémiques.
29. **LE PIFORES mettra à l'échelle les investissements dans les paysages lancés par l'unité UC-PIF du MEDD depuis 2015 par le biais de l'PGAPF (P128887) et du PIREDD MBKIS dans le contexte du Plan national d'investissement REDD+.** Le projet sera mis en œuvre dans sept provinces, dont Kinshasa, Kongo Central et Kwilu dans l'Ouest du pays, ainsi que Kasaï, Kasaï Oriental, Kasaï Central et Lomami au Centre du pays. Le projet va bénéficier de la vaste expérience du UC-PIF dans la mise en œuvre d'activités similaires dans ces régions à travers le PGAPF(P128887) et le PIREDD MBKIS (Figure 4), ainsi que de son ancrage stratégique et de sa connaissance des autorités locales, des communautés et des parties prenantes. Ceci va permettre le déploiement rapide et efficace des opérations dans des provinces ciblées. Pour garantir une approche intégrée des facteurs de déforestation tout en préservant les besoins des communautés dépendantes des forêts, le PIFORES fera usage d'une approche de paysage dans sa conception. L'importance de l'utilisation de l'approche de paysage est importante en RDC, où une "approche nationale" est recommandée dans diverses politiques nationales, notamment celles qui concerne la réforme foncière, les droits de propriété, l'agriculture et les réformes de la gestion durable des forêts.



Figure 4. Les Investissements des paysages forestiers mis en œuvre par l'UC-PIF (MEDD) dans les Bassins Ouest et Centre⁴³



Source : UC-PIF

30. La durée proposée pour la mise en œuvre du projet est de cinq à sept ans. Le système agroforestier prendra cinq à six ans pour produire tous leurs avantages économiques, car ce n'est qu'à ce moment-là que les arbres pourront être exploités pour la carbonisation. La période de mise en œuvre de sept ans permettra au projet de soutenir les bénéficiaires tout au long du cycle économique des systèmes agroforestiers appuyés, y compris les investissements en aval et la préparation pour un second cycle économique. L'expérience du PGAPF (P128887) a montré qu'il est crucial d'appuyer les communautés tout au long de cette période pour s'assurer que les plantations seront entretenues et protégées contre les incendies et pour doter les bénéficiaires des

⁴³ Les investissements paysagers au Kongo Central, Kinshasa et Kwango ont été mis en œuvre dans le cadre de le PGAPF (P128887) sur la période 2016-2019. Des investissements dans le Mai-Ndombe ont été mis en œuvre dans le cadre de le PGAPF (P128887) en 2016-2019 (PIREDD Plateaux) et 2019-2022 (PIREDD Mai-Ndombe). Les investissements au Kasai Central, au Kasai Oriental et à la Lomami ont été mis en œuvre en 2020-2022 dans le cadre du PIREDD MBKIS (BAD).



connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir la régénération des arbres sur les aires exploitées. En outre, le calendrier de sept ans est aligné sur l'effort à long terme requis pour le changement et la diffusion de pratiques efficace gestion des ressources naturelles. Cette durée permettra également au projet de soutenir le changement institutionnel, en veillant sur le renforcement des capacités et développement des connaissances de manière à obtenir un impact durable.

A. Objectif de développement du projet

Déclaration ODP

- 31. **L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la gestion des paysages forestiers et de renforcer les moyens de subsistance des communautés dans les zones sélectionnées.**
- 32. **L'ODP met l'accent sur deux facteurs clés dans le cadre de l'objectif global à long terme de conservation des forêts en RDC, qui sont d'une importance locale, nationale et mondiale.** Premièrement, les efforts de conservation des forêts pour leur valeur intrinsèque, les services écosystémiques et l'atténuation des gaz à effet de serre doivent être considérés dans une approche territoriale plus globale, qui reconnaît les enjeux en présence en rapport avec, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs économiques, les droits fonciers et les moyens de subsistance de ces communautés. Deuxièmement, le travail à entreprendre doit reconnaître l'importance des communautés et celle d'améliorer les moyens de subsistance.
- 33. **Les composantes du projet sont intégrées dans une approche intégrée** qui implique les communautés dans la gestion des forêts et des terres, restaure les forêts dégradées, crée de nouvelles opportunités économiques, se concentre sur l'utilisation des terres et les droits de propriété, et introduit une approche innovante dans les chaînes de valeur de l'agriculture, du bois et du bois énergie, le tout visant à assurer une plus grande durabilité à long terme. L'appui pour la cuisson propre peut aussi accélérer la transition du pays vers l'abandon de l'énergie du bois, tout en offrant des avantages en termes de moyens de subsistance, tels que l'amélioration de la santé, l'augmentation de la productivité et les opportunités d'emploi.

Indicateurs au niveau de l'ODP

34. Les avancées vers l'ODP se mesurent à travers les indicateurs de résultats présentés dans le tableau

Tableau 1. Indicateurs de résultat

No n.	Indicateur	Ligne de base	Cible finale
Suivre l'amélioration de la gestion des paysages forestiers			
1	Superficie des terres des pratiques de gestion durable du paysage (Ha)	0	640 000



Suivre l'amélioration des moyens de subsistance de la communauté			
2	Nombre des personnes avec des bénéfices améliorés - des paysages forestiers (désagrégées par genre ; jeunes ; PA)	0	1 200 000 (400 000 ; 400 000 ; 50 000)
3	Nombre des personnes avec un accès amélioré à des solutions des cuissons propre (Nombre)	0	2 500 000

Considérations transversales

35. **Changement climatique.** L'appui du projet à l'aménagement du territoire en RDC va contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement à basse émission de carbone et à l'augmentation de la résilience climatique accrue. En identifiant les paysages à haute valeur de conservation où il est nécessaire d'augmenter la mise en œuvre de l'aménagement du territoire comme l'agroforesterie ou la foresterie communautaire, l'aménagement du territoire va aider à augmenter le potentiel de séquestration du carbone et la valeur de l'écosystème des forêts et à promouvoir la conservation du carbone du sol et la réduction de l'érosion du sol, la préservation de la biodiversité, et les mécanismes de conservation de l'eau pour améliorer la productivité des terres. Cela va soutenir le développement de paysages résistants au climat en identifiant par la suite les terres dégradées qui sont à restaurer et l'augmentation des pratiques agricoles résilientes au climat. Le projet travaillera avec les communautés et les autorités locales pendant la mise en œuvre, améliorant ainsi la gouvernance locale des ressources naturelles et l'identification des options d'adaptation au climat dans la zone du projet. Les investissements du projet dans l'agroforesterie à petite échelle et le reboisement vont augmenter la vérification et la monétisation des pratiques de séquestration et de stockage de carbone, offrant ainsi des sources alternatives de revenus en faveur des communautés locales tout en réduisant la dépendance vis-à-vis de la déforestation. En outre, le soutien de l'appui apporté par les chaînes de valeurs pour la production de charbon de bois peut réduire la demande des biomasses d'origine non durables. Le projet va appuyer des techniques et des technologies efficaces pour la production de charbon de bois à basse émission de carbone, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre⁴⁴. La promotion de foyers améliorés et propres va réduire la quantité de charbon de bois nécessaire à la cuisson ou remplacer les combustibles émettant moins de gaz à effet de serre, ce qui va réduire la vulnérabilité et apporter des avantages pour la santé des ménages. Enfin, le projet va appuyer les systèmes et les outils de transparence pour le suivi des émissions de GES, les politiques de financement axé sur les résultats et l'action climatique.

⁴⁴ Schure J., Pinta F., Cerutti P. O., Kasereka-Muvatsi L., 2019. Efficacité de la production de charbon de bois en Afrique subsaharienne : Solutions au-delà du four. Bois et Forêts des Tropiques, 340 : 57-70. Doi : <https://doi.org/10.19182/bft2019.340.a31691>. L'article explique que l'amélioration de l'efficacité du processus de carbonisation est l'une des interventions qui peuvent avoir des gains potentiels élevés en matière d'économie d'intrants de bois et de réduction des émissions de GES. Les systèmes améliorés de production de charbon de bois peuvent augmenter l'efficacité de la base sèche jusqu'à 30 à 35 %, par rapport à la moyenne de 13 à 15 % des fours en terre, et réduire les émissions jusqu'à 75 % par rapport aux fours en terre traditionnels.



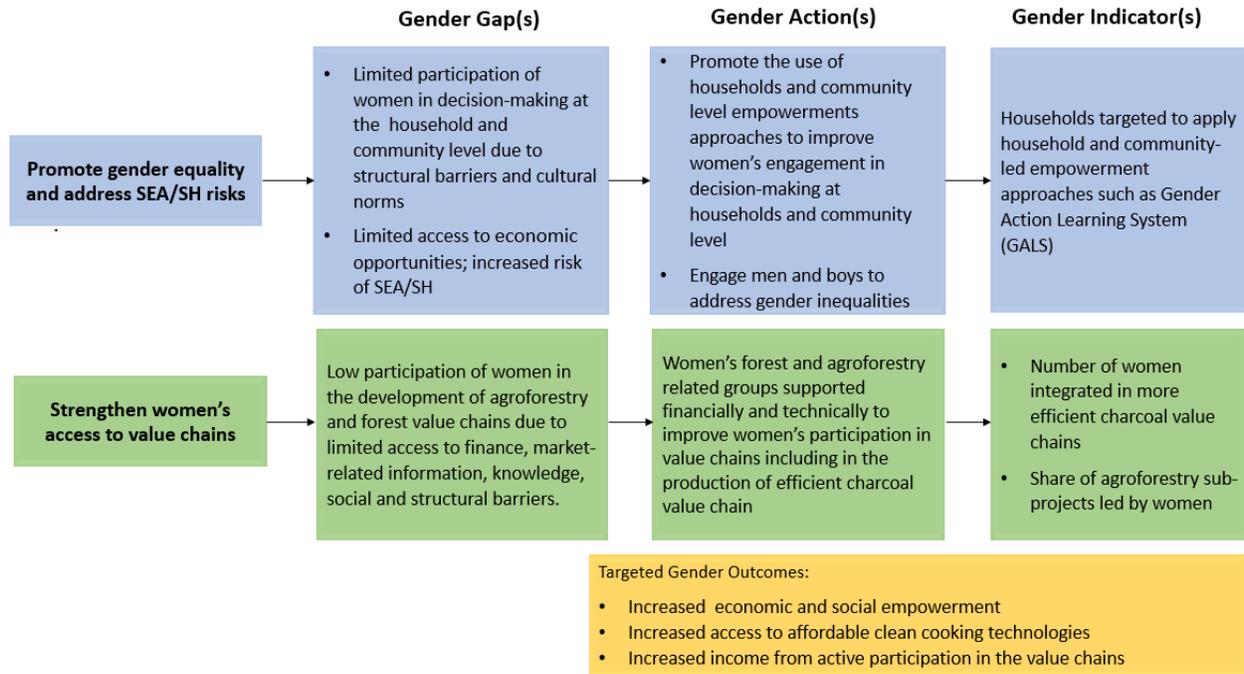
36. **Maximiser le financement pour le développement.** Le projet répond aux principales du PNSD de la RDC⁴⁵ et vise à maximiser le financement du développement, notamment en coordination avec la Société financière internationale (SFI). La croissance du secteur privé et la mobilisation de capitaux privés sont essentielles à la stratégie du projet pour le développement durable de l'économie forestière. Le projet va fournir des subventions basées sur les résultats pour aider les petits fermiers privés et les petites et moyennes entreprises (PME) à surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'investissement dans l'agroforesterie et le reboisement, complétant ainsi les efforts de la SFI pour développer l'investissement privé dans la chaîne de valeur de l'agro-industrie. En outre, le projet cherche à appuyer le développement de technologies de cuisson propres, innovantes et abordables en RDC, qui, en conjonction avec l'engagement de l'IFC dans la chaîne de fourniture en GPL, va accélérer la transition énergétique du pays s'éloignant du charbon de bois. Enfin, le projet va construire la capacité des acteurs du marché local, y compris les entreprises forestières, les agro-industries et les banques locales, pour développer les marchés de carbone en RDC et à attirer les promoteurs privés de projets carbonés, jetant ainsi des bases pour l'engagement futur de l'SFI dans ce domaine.
37. **Genre.** La RDC est classée 175^{ème} sur 178 pays dans l'indice d'inégalité des sexes selon le rapport de 2021 des Nations unies, le développement humain des femmes représentant environ 84 % de celui des hommes. En RDC, les filles et les femmes en RDC sont désavantagées en ce qui concerne l'autonomisation, les services de santé, l'éducation et l'emploi. Les violences basées sur le genre (VBG) sont également répandues, 52% des femmes âgées de 15 à 49 ans subissant des violences physiques et 27% des violences sexuelles, en particulier pendant les crises humanitaires. La figure 5⁴⁶ résume comment, le plan d'action pour l'égalité des sexes du projet vise à réduire les écarts entre les sexes en matière d'accès aux opportunités économiques, de gestion des ressources naturelles et de propriété des biens, afin de renforcer le rôle et l'autonomie des femmes et d'accroître la résilience de la communauté. Le plan d'action genre est aligné sur les axes stratégiques de la politique nationale genre du pays.

⁴⁵ SFI. 2022. *Diagnostic du secteur privé du pays. Création de Marché en République Démocratique du Congo. Mettre les ressources naturelles à une utilisation productive durable*. https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/publications_ext_content/ifc_external_publication_site/publications_listing_page/cpsd-democratic-republic-of-congo.

⁴⁶ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec tous les détails du Plan d'Action Genre du projet.



Figure 5. Écart entre les sexes comblés par les activités et les indicateurs du projet



B. Composantes du projet

38. Le PIFORES proposé s'appuie sur la grande expérience de la Banque mondiale en matière de soutien et de collaboration avec la RDC dans le secteur du Climat. Le projet se concentrera sur la mise à l'échelle de l'agroforesterie et d'autres activités qui ont prouvé leur efficacité pour accroître les capacités institutionnelles et techniques pour la gestion durable des ressources forestières. Le projet PIFORES tient compte des leçons tirées du PGAPF(P128887), PACDF (P149049) et ERPA (P160320). Ces projets ont réalisé des activités dans une diversité d'endroits, y compris la province de Mai-Ndombe, un point chaud de la déforestation, où les activités se sont concentrées sur la protection des forêts existantes pour éviter la poursuite de la déforestation, et dans des provinces fortement dégradées proches de Kinshasa où les activités ont tourné sur la restauration des paysages et des pratiques améliorées des cultures agricoles. Ces questions reflètent bon nombre des défis rencontrés dans les sept provinces couvertes par le PIFORES. Les arrangements proposés pour la mise en œuvre sont également basés sur l'expérience passée et en cours. Le projet donnera la priorité aux modalités décentralisées, en mobilisant autant que possible les opérateurs communautaires locaux et les services techniques. Cette approche a fait ces preuves dans d'autres projets et va permettre de s'assurer que le projet sera adapté au besoin et circonstance spécifique de chaque province. En impliquant et en habilitant les communautés locales, le projet peut obtenir



plus des résultats durables et plus équitables tout en construisant les capacités locales en matière de gestion forestière et d'amélioration des moyens de subsistance. Les principales leçons apprises et les facteurs que le projet vise à renforcer sont résumés dans la section II. F.

39. **Le projet proposé aura les composantes et le budget indiqués dans le tableau 2.**

Tableau 2. Composantes et coûts

Composantes	Budget (USD, millions)	
	IDA	ESMAP TF
1. Amélioration de la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans certaines zones du projet	17,0	0,0
<i>1.1. Appui à l'amélioration de l'aménagement du territoire dans les provinces ciblées</i>	<i>8,0</i>	<i>0,0</i>
<i>1.2. Appui à la planification de l'utilisation des terres et à la tenure au niveau villageois</i>	<i>6,0</i>	<i>0,0</i>
<i>1.3. Renforcement des capacités pour une gestion améliorées des risques environnementaux et sociaux</i>	<i>3,0</i>	<i>0,0</i>
2. Développement des chaînes de valeur agroforestières et forestières pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance	215,0	0,0
<i>2.1. Développement des chaînes de valeur de l'agroforesterie et du reboisement dans les zones de savane dégradée</i>	<i>150,0</i>	<i>0,0</i>
- <i>2.1.a. Appui aux communautés de petits paysans</i>	<i>100,0</i>	<i>0,0</i>
- <i>2.1.b. Appui aux investissements du secteur privé</i>	<i>50,0</i>	<i>0,0</i>
<i>2.2. Restauration et protection du paysage</i>	<i>20,0</i>	<i>0,0</i>
<i>2.3. Appui aux chaînes de valeur durables et aux moyens de subsistance alternatifs dans les zones forestières, y compris la foresterie communautaire</i>	<i>25,0</i>	<i>0,0</i>
<i>2.4. Réhabilitation des routes pour un meilleur accès au marché</i>	<i>20,0</i>	<i>0,0</i>
3. Développement de chaînes de valeur durables pour l'énergie et la cuisson efficace	15,0	10,0
<i>3.1. Renforcement des capacités pour la transition vers une production de charbon de bois plus efficace</i>	<i>5,0</i>	<i>0,0</i>
<i>3.2. Appui à la transition vers des solutions de cuisson plus économes en énergie et plus propres</i>	<i>10,0</i>	<i>10,0</i>
4. Approches améliorées et innovantes pour la mesure, de la notification et de la vérification et le financement climatique axé sur les résultats	13,0	0,0
<i>4.1. Appui au MRV des données forestières et des résultats GES</i>	<i>6,0</i>	<i>0,0</i>
<i>4.2. Appui pour l'accès au financement climatique basé sur les résultats, à la finance carbone et à d'autres mécanismes de financement durable</i>	<i>7,0</i>	<i>0,0</i>



Composantes	Budget (USD, millions)	
	IDA	ESMAP TF
5. Gestion de projet et suivi-évaluation	30,0	0.0
	290,0	10.0
Total	300,0	

Composante 1 : Amélioration de l'aménagement du territoire et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans des zones de projet sélectionnées (17 millions de dollars)

40. Le projet vise à aider les sept provinces ciblées à l'élaboration des plans viables d'aménagement du territoire à tous les niveaux administratifs, avec un accent sur le développement durable et la sauvegarde des écosystèmes forestiers. Ce processus impliquera l'engagement des autorités et des communautés pour définir en collaboration une vision spatiale pour le développement local qui équilibre les opportunités économiques, les intérêts pour les moyens de subsistance et la conservation des ressources naturelles clés. Pour renforcer la gouvernance locale et la gestion des ressources naturelles, l'administration, ses services techniques décentralisés et les plateformes locales de parties prenantes seront appuyé dans le suivi de la mise en œuvre des plans tout au long de la durée du projet de manière à renforcer la gouvernance locale et la gestion des ressources naturelles. Ces activités contribueront également à informer la réforme foncière en cours en RDC, y compris la préparation du plan national d'aménagement du territoire et la reconnaissance de la tenure et des droits coutumiers locaux dans la législation nationale. La présente composante tient des piliers 2 : Protection des personnes et préservation des emplois, 3 : Renforcement de la résilience, et 4 : Renforcement des politiques, des institutions et des investissements pour mieux reconstruire.

Sous-composante 1.1 : Appui à l'aménagement du territoire dans les provinces ciblées (8 millions de dollars)

41. Le projet vise à apporter un appui aux provinces et à leurs Entités Territoriales Décentralisées (ETD)⁴⁷ pour réaliser les travaux techniques et les processus participatifs nécessaires à l'élaboration de Plans d'Aménagement du Territoire. Avec l'appui de l'UC-PIF et d'une d'assistance technique, le projet va travailler avec les autorités locales, les Ministères concernés (Aménagement du Territoire, Environnement, Développement Rural, et autres) et ainsi qu'avec d'autres programmes de développement en cours dans les mêmes zones pour élaborer sept (07) plans au niveau provincial et 36 plans au niveau des territoires. Le projet veillera à ce que toutes les parties prenantes, soient correctement représentées tout au long du processus, y compris les groupes vulnérables. Le soutien apporté par le projet comprendra :

- Mise en place ou renforcement (i) des Conseils ruraux de gestion agricole (CARG) et autres plateformes de collaboration pour le dialogue entre les parties prenantes ; et (ii) des conseils

⁴⁷ 'Entités Territoriales Décentralisées' comprennent la ville, la municipalité, le secteur et la chefferie.



consultatifs au niveau provincial, tels que les Conseils consultatifs forestiers provinciaux, pour éclairer la prise de décision par les autorités provinciales.

- La mise en place ou la redynamisation (i) de conseils agricoles rural de gestion (CARG) et d'autres plateformes de collaboration pour le dialogue entre les parties prenantes ; et (ii) de conseils consultatifs au niveau provincial, tels que les conseils consultatifs des forêts au niveau provincial, pour éclairer la prise de décision par les autorités provinciales.
- Le macro-zonage et autres activités de cartographie pour collecter et analyser des données sur les écosystèmes (végétation, biodiversité, tourbières et le carbone) et identifier les affectations des terres et les affectations y relatives (agriculture, foresterie, chasse, Exploitation du bois) ainsi que les aires de conservation communautaires.
- Les études prospectives sur les opportunités et les défis de développement en rapport avec les principaux secteurs économiques, en tenant compte de leurs impacts sur les écosystèmes et la résilience climatique à long terme. Des analyses spécifiques aideront à identifier les priorités en matière de genre et d'autres groupes vulnérables.
- La préparation et l'enregistrement des plans d'aménagement du Territoire, y compris les activités en vue de l'engagement et la sensibilisation des parties prenantes.
- Le Renforcement des capacités des autorités nationales (Aménagement du Territoire, Environnement, Agriculture et d'autres), leurs services techniques déconcentrés, ainsi que le renforcement des capacités des gouvernements provinciaux pour l'enregistrement des plans et de leur suivi, y compris la gestion des conflits résultant de chevauchement et d'autres aspects de gouvernance.
- L'appui technique en faveur des autorités nationales pour éclairer les développements politiques sur la planification de l'utilisation des terres et la gouvernance des ressources naturelles.

Sous-composante 1.2 : Appui à la planification de l'Aménagement du Territoire et à la tenure foncière au niveau villageois (6 millions USD)

42. Le projet vise à appuyer l'Aménagement du Territoire dans environ 1 000 villages dans les sept provinces. Durant la phase préparatoire, des zones prioritaires ont été identifiées dans un rayon de 25 km autour des routes nationales (voir la figure 7 pour une présélection détaillée)⁴⁸. Ces zones constituent des sources principales de bois de feu, de charbon de bois et de denrées alimentaires pour les principaux centres urbains des provinces couvertes par le projet. Les plans d'aménagement

⁴⁸ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les résultats complets de l'analyse sur la présélection des territoires villageois potentiels pour les activités d'aménagement du territoire.



du Territoire au niveau du village, appelés plans simples d'occupation des sols (PSAT)⁴⁹, tiendront compte des pratiques coutumières et des systèmes de gouvernance locaux. Ils fourniront une vision collective du développement local durable et de la gestion des ressources naturelles sur une durée de 10 ans. Des opérateurs communautaires locaux (appelés agences locales d'exécution) seront recrutés pour appuyer les communautés locales, les services techniques et les autres parties prenantes à élaborer les PSAT et à en assurer le suivi au fil du temps. Pour assurer la cohérence avec les plans niveau supérieur (plans provinciaux), les PSAT seront enregistrés auprès des autorités provinciales. Les PSAT aideront également à identifier de manière participative les espaces les plus appropriés pour les investissements dans le cadre de la composante 2. Le projet appuiera les activités ci-après :

- Mise en place et redynamisation de comités locaux de développement (CLD) existant dans chaque village⁵⁰ et ainsi que les activités de sensibilisation à la gouvernance des ressources naturelles avec toutes les autres entités locales concernées, y compris les associations paysannes, les associations de femmes, les groupes de soutien aux populations autochtones et le secteur privé.
- La préparation et l'enregistrement des PSAT, par la consultation, l'obtention du consentement préalable libre et éclairé (CLIP), la réalisation d'un inventaire multi-ressources (Identification des forêts HVC), le zonage participatif (y compris la gestion des conflits) avec l'identification des différentes affectations des terres. Les peuples autochtones doivent préparer eux-mêmes leurs propres plans en accord avec les communautés locales au sens large.
- Le suivi régulier de la mise en œuvre des PSAT par les autorités locales, les services techniques et les communautés locales elles-mêmes.
- Une assistance technique pour les ALE, comprenant les capacités de ces dernières sur la géolocalisation, sur normes environnementales et sociales, les questions de genre et d'autres aspects essentiels à la réalisation des objectifs du projet.

43. En outre, le projet va tester sur le terrain les outils de gestion des terres communautaires promus dans le cadre de la réforme foncière en cours - en collaboration avec la Commission nationale pour la réforme foncière (CONAREF)⁵¹ - afin de renforcer la tenure foncière et les ressources naturelles dans une province pilote⁵². Sur la base de cette expérience pilote, un déploiement dans d'autres provinces sera envisagé. Dans ce cadre, le projet appuiera les activités suivantes :

⁴⁹ 'Plan Simple d'Aménagement du Territoire' (PSAT) comme décrit plus en détail dans le Guide pour le développement de la cartographie participative pour les villages et les entités territoriales (Ministère de l'Aménagement du Territoire 2021).

⁵⁰ Tous les adultes du village seront membres du CLD, et les principaux groupes d'intérêt, en particulier les femmes et les PA, seront représentés dans les conseils d'administration des CLD.

⁵¹ Commission Nationale de Réforme Foncière.

⁵² Le secteur foncier en RDC est régi par la loi foncière de 1973, qui n'a pas été révisée depuis 1980. En 2012, le gouvernement a lancé un processus de réforme foncière au cours duquel de larges consultations ont été menées dans toutes les provinces du pays. La réforme foncière en cours a produit une politique foncière nationale approuvée en 2022 et un projet de révision de la loi foncière (en cours d'examen par le Parlement) dans lequel le concept d'outils participatifs d'administration foncière communautaire a été défini (projet de loi foncière, article 388).



- La mise en place d'une commission foncière au sein des CLD avec une représentation adéquate de toutes les parties prenantes.
- La création d'un registre foncier tenu par la commission. Ce registre enregistrera les informations essentielles sur la gestion des terres, telles que les parcelles (géolocalisées), les droits fonciers, les droits sur les ressources naturelles (cueillette, pêche ou chasse), les détenteurs de droits et les relations/obligations auxquelles ils sont soumis. Le projet va établir un registre foncier opérationnel dans 80 % des villages soutenus dans la province pilote.
- La préparation d'une charte foncière qui clarifie les règles coutumières spécifiques pour l'utilisation et la protection des ressources naturelles au niveau locale.

Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités pour une gestion améliorée des risques environnementaux et sociaux (3 millions de dollars)

44. Les activités prévues pour cette sous-composante vont permettre de renforcer les capacités du MEDD, de ses agences affiliées qui ont le mandat de contrôler le respect de l'environnement dans les secteurs économiques clés de la zone du projet⁵³. L'objectif poursuivi est de parvenir à une meilleure gestion des ressources forestières par la promotion de bonnes pratiques de gestion environnementale dans ces secteurs. L'appui du projet concerne :

- La réalisation d'évaluations des capacités réglementaires et institutionnelles axées sur les lacunes en matière de gestion environnementale dans les institutions concernées et l'élaboration de programmes complet de formation visant à promouvoir les bonnes pratiques dans les différents secteurs et institutions ciblés.
- Ces programmes de formation couvriront le renforcement des capacités en matière de revue / suivi du SESA pour les nouvelles politiques sectorielles, l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) et les audits environnementaux et les enquêtes environnementales des entreprises, ainsi que le développement d'outils pour intégrer les risques liés au changement climatique et les aspects de la biodiversité dans l'évaluation et la gestion de l'environnement.
- Le Soutien à des institutions universités sélectionnées pour dispenser des formations de courte durée de qualité, des programmes nationaux d'apprentissage sanctionnés par un diplôme et des stages professionnels, les étudiants et les membres du corps enseignant afin de renforcer les capacités en matière de gestion de l'environnement à long terme.
- Une assistance technique au Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion durable des Ecosystèmes forestiers (REPALF) pour élaborer les manuels de bonnes pratiques qui impliquent pleinement les populations autochtones dans l'élaboration de lignes directrices et d'instruments nationaux pour l'évaluation et la gestion de l'impact environnemental et social.

⁵³ Y compris, mais sans s'y limiter, l'Agence congolaise de l'environnement (*Agence Congolaise de l'Environnement, ACE*), Direction de la Protection de l'Environnement Minier (*Direction de la Protection de l'Environnement Minier*), Ministère des Hydrocarbures, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (*Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN*) et les comités environnementaux provinciaux.



Ces manuels serviront de référence pour assurer la participation effective des PA au processus d'évaluation.

Composante 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur forestières pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance (215 millions de dollars)

45. Sur base de l'expérience et des résultats obtenus dans le cadre du PGAPF (P128887), cette composante vise à faciliter les investissements dans le paysage par les communautés de petits exploitants agricoles et le secteur privé, réduisant ainsi la pression sur les écosystèmes fragiles des zones de mosaïque forêt-savane couvertes par le projet. Les activités de la composante 2 comprennent l'agroforesterie et le reboisement (120 000 ha de nouvelles plantations), la restauration et la protection des paysages (270 000 ha) ainsi que la foresterie communautaire (250 000 ha). Cette composante contribue aux piliers du GCRF 2 : Protection des personnes et préservation des emplois, 3 : Renforcement de la résilience, et 4 : Renforcement des politiques, des institutions et des investissements pour mieux reconstruire.
46. Dans le cadre de cette composante, l'un des principaux objectifs du projet sera de développer des chaînes de valeur pour diverses cultures vivrières et commerciales, en aidant les parties prenantes à organiser leurs groupes et à investir dans la transformation, la conservation et la commercialisation des produits. Des activités ciblées pour les groupes mal desservis, tels que les femmes, les jeunes et les communautés indigènes, visant à combler les lacunes existantes, en particulier en ce qui concerne leur rôle dans les approches de production, de transformation ou de commercialisation.
47. La figure 6 est une analyse indicative du potentiel d'investissements les paysages dans la zone du projet⁵⁴. Lors de la phase de préparation, diverses études, dont les études de marché et missions d'identification ont également été menées pour identifier les chaînes de valeur les plus prometteuses et évaluer les opérateurs des communautés locales susceptibles de participer à la mise en œuvre.

⁵⁴ Déterminé combinant des critères sur la disponibilité des espaces (c'est-à-dire non affectés à un usage spécifique, à proximité des grandes villes et des grands axes routiers et fluviaux (>25 km), avec une pente douce) et leur opérabilité (c'est-à-dire présence d'opérateurs locaux d'ONG, nombre de ménages susceptibles d'être mobilisés, etc.).



permet également de créer un environnement plus propice au retour des produits forestiers non ligneux (PFNL) et du gibier.

50. Pour atteindre ces objectifs, le projet va appuyer divers investissements dans les plantations, notamment :

- Des systèmes agroforestiers de culture intercalaire qui impliquent des arbres à croissance rapide qui combine l'acacia et/ou des espèces locales comme le *Maesopsis*, avec des cultures annuelles comme le manioc et le maïs. Ces systèmes visent à améliorer la fertilité des sols et à réhabiliter les sols dégradés des savanes, tout en fournissant un approvisionnement durable en bois de feu pour la carbonisation.
- Des systèmes agroforestiers pérennes qui favorisent l'agriculture sédentaire comme alternative à la pratique itinérante sur-brûlis. Ces systèmes comprennent des arbres fruitiers tels que le bananier et l'avocatier pour la diversification alimentaire, le palmier à huile et d'autres fruits oléagineux pour répondre aux besoins en huile alimentaire pour les communautés. En plus, les cultures de rente comme le café et le cacao peuvent améliorer et diversifier les revenus des communautés. Les arbres à chenilles quant à eux peuvent contribuer à restaurer la santé des sols et la biodiversité tout en augmentant l'offre de protéines pour les communautés locales et les marchés.
- Des plantations de bois d'œuvre qui fournissent des produits ligneux de manière durable pour les marchés locaux. Ceci permet de répondre aux besoins en bois difficile à satisfaire en raison de l'épuisement des forêts denses dans les deux bassins, en particulier dans le bassin de l'ouest du pays. Alors que les plantations de bois d'œuvre dans les savanes dégradées nécessitent des investissements importants pour des rendements à moyen ou long terme et sont plus adaptées au secteur privé, l'agroforesterie axée sur le *teck* ou le *Maesopsis* offre aux communautés une alternative avec des bénéfices économiques dans un délai à plus court terme.

51. Dans le but de diversifier les modèles d'agroforesterie et promouvoir l'utilisation d'essences locales à croissance rapide pour une plus grande durabilité, le projet appuiera des programmes de recherche et développement (R&D) - y compris des thèses et/ou des doctorats pour des étudiants sélectionnés - en collaboration avec des organisations locales de recherche, Comme l'Institut national d'études et de recherches agronomiques (INERA), et des universités, telles que l'Université de Kinshasa et l'École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et des Territoires Tropicaux(ERAIFT).

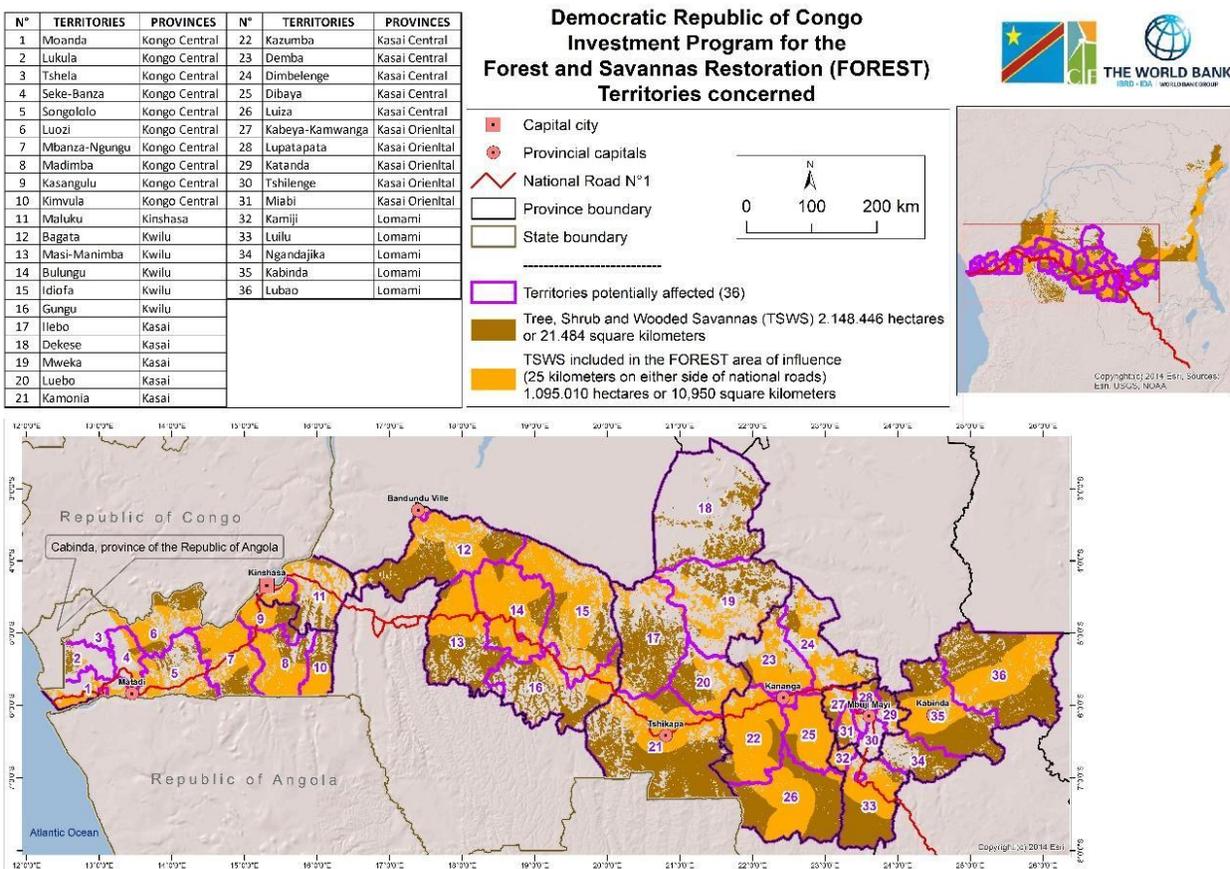
52. A part la production, le projet appuiera le développement des chaînes de valeur en aval pour une valeur ajoutée et des revenus et améliorer la durabilité. Le projet facilitera les investissements dans les infrastructures de stockage et les équipements de transformation - tels que les presses à huile, les moulins et les fours à charbon de bois - en impliquant à la fois les petits paysans et les acheteurs du secteur privé à l'aval de la production. Cette approche globale va contribuer à créer des opportunités de marchés durables et profitables pour toutes les parties prenantes qui sont impliquées.



2.1.a. Soutien aux communautés paysannes (100 millions de dollars)

53. Il s'agit ici de promouvoir l'agroforesterie et les systèmes innovants de production qui offrent des avantages directs aux communautés paysannes dans les aires identifiées situées dans un rayon de 25 km des routes nationales pour un maximum d'impact et pour un accès au marché (Figure 7). En s'appuyant sur la planification améliorée de l'utilisation des terres et la sécurité foncière appuyée dans le cadre de la composante 1, le projet va mettre l'accent sur le soutien des investissements stratégiques durables qui améliorent les moyens de subsistance de ces communautés.

Figure 7. Savane retenues ciblées pour les investissements dans les paysages



Source : UC-PIF

54. Pour appuyer les activités communautaires, le projet signera des contrats basés sur la performance avec les CLD, les organisations d'agriculteurs et/ou les associations de groupes vulnérables. Ces contrats seront alignés sur les plans Simples d'utilisation des terres élaborés dans le cadre de la composante 1 et définiront clairement les contributions attendues des communautés en termes de



superficielles des terres et de main-d'œuvre, ainsi que de leur engagement à établir et à entretenir des plantations dans les zones retenues à cet effet. Le projet apportera les appuis ci-après :

- Fourniture d'intrants et d'assistance technique pour l'établissement de pépinières d'essences forestières et fruitières, ainsi que des parcs à bois pour les boutures de manioc, la mise en place d'autres cultures à cycle court.
- Matériel agricole et de transport, comme les charrettes à traction animale, les tracteurs et les motos.
- Matériel aratoire et de transport, comme les charrettes à traction animale des tracteurs et des motocyclettes.
- Assistance technique et services spécifiques pour soutenir le labour mécanique et/ou bovin, la structuration de groupes de producteurs et de commerçants, la passation de contrats avec des fabricants et la mise en place de partenariats avec des petites et moyennes entreprises agricoles.
- Incitations financières sous forme de PSE pour appuyer la mise en place des plantations et leur entretien.
- L'équipement et la formation avec les unités de transformation (tels que les réservoirs de rouissage, les moulins, les extracteurs, les fours) et la mise en place des installations pour le stockage (séchoirs, silos, etc.).
- Activités de renforcement des capacités en matière d'autonomisation des ménages et d'éducation financière.
- Activités de sensibilisation aux méthodes et approches de mise en œuvre du projet.

55. Avec un appui aussi diversifié, les communautés seront incitées pour établir des systèmes agroforestiers et d'autres systèmes innovants de production. Les PSE seront utilisés pour servir d'incitation financière directe à maintenir les plantations jusqu'à ce qu'à l'âge où elles deviennent rentables. En appuyant le stockage et la transformation, les communautés bénéficieront des nouvelles opportunités pour une valeur ajoutée de leur produit avec un revenu et une augmentation de leur revenu et une amélioration durable de leur moyen de subsistance.

56. Des palmiers à huile seront plantés dans les zones de savane pour répondre aux besoins nutritionnels critiques des communautés qui n'ont pas accès aux huiles pour la cuisson. Ces plantations des communautés seront situées autour des villages, couvriront une superficie limitée (moins de 6 ha) et seront associées à d'autres cultures ligneuses, en particulier des arbres fruitiers. Cela permettra de diversifier les sources de revenus en attendant la valorisation économique d'autres espèces ligneuses.⁵⁶

57. Le projet va collaborer avec l'INERA et le Service national des semences (SENASEM) pour assurer un approvisionnement régulier en semences de haute qualité et la supervision des agri-multiplicateurs. La diffusion des cultures ligneuses et des boutures de manioc améliorées se fera par

⁵⁶ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les résultats complets de l'analyse sur le développement communautaire de l'huile de palme dans les zones de savane de la RDC.



le biais de pépinières de première génération et de parcs à bois mis en place par les ALE, comme aussi à travers des pépinières additionnelles placées au niveau du village afin de minimiser les coûts de transport et les dégâts pour les plantules. Le projet fournira des graines de palmier à huile et des plants de variétés améliorées achetés auprès de sources fiables sur le marché.

58. Basé sur le modèle du PGAPF (P128887), les ALE joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des activités du projet avec les communautés. Le projet recrutera environ deux à trois ou plus d'ALE par province. Ils travailleront en partenariat avec les services techniques décentralisés pour s'assurer que les investissements soutenus sont alignés sur les PSAT et les priorités des provinces. Dans le but d'assurer une mise en œuvre et un suivi efficace, les ALE recevront une formation sur les normes environnementales et sociales, le genre et l'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, ainsi que des outils de géolocalisation pour le suivi-évaluation.
59. Le projet va encourager les activités promues par les groupes vulnérables, va assurer leur représentation dans les organisations communautaires et paysannes, et faire en sorte qu'ils aient un accès égal à l'équipement agricole, à l'information technique et à la formation. Pour promouvoir l'accès des femmes aux ressources à la production et leur contrôle sur les revenus du ménage, le projet facilitera la formation des ménages bénéficiaires sur les approches d'autonomisation dirigées par la communauté, telles que l'apprentissage par l'action sur le genre pour la durabilité (GALS).

2.1.b. Appui aux investissements du secteur privé (50 millions de dollars)

60. Le projet fournira des subventions basées sur la performance à des petits propriétaires fonciers sélectionnés et à des PME-Agri, en mettant des moyens à leur disposition en vue d'implémenter et mettre en œuvre des pratiques innovantes et durables. Ces subventions les aideront à surmonter un large éventail d'obstacles financiers et non financiers qui entravent l'investissement privé pour réaliser les plantations, qu'il s'agisse des coûts initiaux élevés et la rentabilité tardive, l'accès limité au crédit, l'insécurité foncière, la concurrence avec les activités informelles, ainsi que des coûts de transaction élevés pour le développement des affaires et la différenciation des produits (tels que la certification), et les avantages non compensés des services environnementaux.
61. S'appuyant sur le modèle du PGAPF (P128887), le cofinancement sera de l'ordre de 40 à 60 % des coûts totaux des activités, selon le type d'investissement dans la plantation sélectionnée⁵⁷. Les bénéficiaires financeront le reste à partir leurs propres ressources (fonds propres, fonds de roulement, main-d'œuvre salariée). Le cofinancement sera donné en trois tranches : 10 % comme avance, les autres tranches successivement après 3 et 18 mois après vérification indépendante sur le terrain. La durabilité à plus long terme de l'activité sera assurée par les revenus issus par la vente

⁵⁷ Dans le cadre du PGAPF (P128887), trois principaux modèles de plantation sont soutenus : (a) Modèle simplifié : association d'acacias (ou d'autres arbres à croissance rapide) et de cultures vivrières de subsistance, pour lesquelles 60 % du coût du projet seraient fournis en cofinancement ; (b) Modèle semi-intégré : association d'acacia, de cultures vivrières de subsistance et d'arbres fruitiers, avec un cofinancement de 50 % ; et (c) Modèle intégré : association d'acacia, de cultures vivrières de subsistance, d'arbres fruitiers et d'autres activités (c'est-à-dire plantation d'espèces forestières, palmier à huile, cacao, café, jachère de savane/forêt, apiculture, etc.), avec un cofinancement de 40 %.



de charbon de bois durable, de produits agricoles et ainsi que d'autres sources, revenus que les promoteurs peuvent réinvestir dans d'autres projets sans subventions.

62. Les subventions basées sur la performance appuieront plusieurs types de projets et des sous-projets, allant de modèles simples d'agroforesterie avec cultures intercalaires à des approches plus intégrées notamment avec introduction de cultures pérennes et d'espèces forestières de grande valeur, avec la régénération naturelle et la protection contre les érosions. Le projet soutiendra également les investissements dans la transformation, le stockage et la commercialisation, en particulier s'ils sont proposés en conjonction avec l'établissement de plantations. Le co-financement bénéficiera aux petits propriétaires terriens individuels pour des plantations allant de 10 à 50 ha, ainsi qu'aux PME pour des plantations plus importantes allant jusqu'à 1 000 ha. Pour favoriser la collaboration et le partenariat entre les acteurs privés et les petits exploitants agricoles, le projet encouragera les modèles qui intègrent les communautés, en particulier celles appuyé dans le cadre de la **sous-composante 2.1a. En outre, les opérateurs privés auront la possibilité d'établir un plan de marché partagé pour mettre en œuvre et gérer collectivement le flux de biens, de services et d'informations de manière à maximiser l'efficacité de la chaîne, tout en offrant des avantages concurrentiels pour toutes les parties prenantes impliquées.**
63. Un comité de sélection indépendant composé d'experts de l'administration, de la recherche et du milieu universitaire sera en charge d'évaluation des sous-projets. Le manuel d'Évaluation de Projet (MEP) fournira de plus amples détails sur le processus de sélection et la structure d'incitation.
64. Les financements comprendront :
- Des contrats basés sur la performance, comprenant (i) l'octroi de subventions initiales, et (ii) des augmentations de paiement programmées déclenchées par des vérifications indépendantes sur le terrain.
 - Un Assistant Technique (AT), qui sera recruté par appel d'offres international, appuiera l'UC-PIF dans la mise en œuvre du système de subventions basé sur la performance, y compris les campagnes de sensibilisation et la préparation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ; l'appui aux opérateurs privés pour la préparation des propositions ; assistera le Comité de sélection pour l'évaluation ; la facilitation du suivi et de la vérification avec des services techniques (y compris pour la conformité avec les instruments environnementaux et sociaux).
 - Appui opérationnel au comité de sélection et aux services techniques chargés du suivi des activités du projet sur le terrain.
65. De même, le projet va appuyer des études approfondies et des activités d'engagement des parties prenantes, y compris avec l'industrie, les investisseurs et les banques, pour développer des modèles de financement innovants qui peuvent aider à augmenter l'investissement privé dans l'agroforesterie et le reboisement. Ces activités exploreront des options telles que les prêts garantis et d'autres systèmes qui peuvent aider les banques locales à élargir l'accès au crédit pour de tels projets. Sur la base des résultats et de l'engagement associé, le projet envisagera de faire évoluer son modèle opérationnel pour s'assurer qu'il s'aligne sur les besoins du marché et qu'il demeure efficace.



Sous-composante 2.2 : Restauration et protection des paysages (20 millions de dollars)

66. Pour renforcer d'avantage l'ensemble d'investissement dans les paysages disponibles pour les communautés, le projet intégrera des stratégies ciblées visant à restaurer les écosystèmes dégradés et à protéger ceux qui ont une valeur écologique. L'objectif principal est de préserver l'intégrité écologique de l'écosystème de la mosaïque forêt-savane et d'assurer la fourniture continue de services écosystémiques essentiels. Comme pour d'autres investissements communautaires, les ALE travailleront aux côtés des services techniques locaux pour soutenir et contrôler les investissements dans la restauration et la conservation. Parmi les activités liées ces investissements on peut citer :

- Régénération naturelle assistée dans les zones de savane mises en défens et protégées du pâturage, du feu et d'autres perturbations. Ce modèle vise à passer d'une jachère dégradée ou de pratiques d'agriculture itinérante sur-brûlis à un système plus équilibré avec des périodes de jachère plus longues permettant la reconstitution de la fertilité du sol et/ou la croissance d'espèces d'arbres utiles. Pour améliorer la gestion des incendies dans les jachères de savane comme autour des plantations, le projet impliquera les jeunes dans des programmes de formation axés sur les techniques de prévention et de contrôle des incendies. Celles-ci peuvent inclure la création de coupe-feu, l'utilisation de techniques de feu contrôlés, l'alerte rapide et la lutte contre les incendies.
- Enrichissement des forêts dégradées impliquant l'introduction de nouvelles espèces d'arbres ou l'amélioration des espèces existantes en restaurant les fonctions écologiques et les valeurs de l'écosystème forestier tout en répondant aux besoins des communautés locales. Le processus pour la sélection des espèces d'arbres appropriées prendra en compte les besoins et les préférences des communautés locales, y compris des facteurs tels que la capacité de l'espèce à s'adapter aux conditions écologiques locales, le taux de croissance, les valeurs commerciales et écologiques pour atteindre le résultat souhaité, et l'impact potentiel sur l'écosystème local.
- La mise en défens de zones HVC, telles que des galeries de forêt primaire ou des forêts de savane de Miombo, pour contribuer au maintien de la biodiversité et des services écosystémiques et soutenir les moyens locaux de subsistance. Ces approches contribueront à faire progresser l'examen d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones" (OECM) qui donnent aux communautés et aux PA des droits de propriété et des droits sur les ressources afin de parvenir à une conservation efficace et équitable.

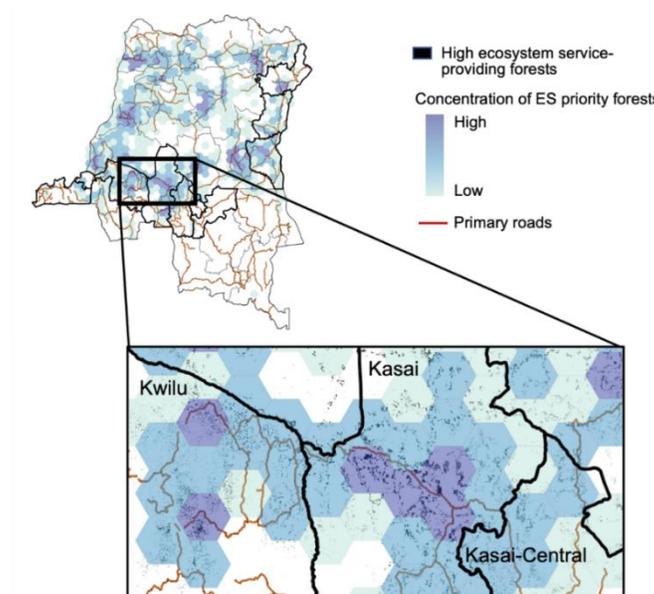
67. Les contrats signés avec les communautés seront basés sur les résultats. Ces contrats comprendront un appui technique pour permettre aux communautés de gérer efficacement leurs systèmes, des intrants nécessaires (tels que des plantules d'arbres) ainsi qu'un PSE. Les PSE traduiront les récompenses pour les contributions des communautés locales et permettront au projet de promouvoir des pratiques durables qui génèrent des avantages écologiques et économiques à long terme. Les paiements appuieront ces approches jusqu'à ce qu'elles produisent aussi des avantages économiques pour les communautés, de manière à garantir la durabilité à long terme de ces pratiques.

Sous-composante 2.3 : Appui aux chaînes de valeur durables et aux moyens de subsistance alternatifs dans les zones forestières, y compris par le biais de la foresterie communautaire (25 millions USD)



68. La sous-composante se concentre spécifiquement sur la préservation et l'amélioration des services écosystémiques fournis par les forêts denses humides dans les régions septentrionales des provinces du Kasai-Central, du Kasai et du Kwilu. Ces forêts fournissent les plus hauts niveaux de services écosystémiques avec une importance significative pour les communautés forestières dans les zones du projet, y compris les PA, qui dépendent fortement d'elles pour leurs moyens de subsistance, tels que la nourriture, les matériaux de construction, la pharmacopée et la génération de revenus (Figure 8)⁵⁸.

Figure 8. Zones forestières avec les niveaux élevés de services écosystémiques⁵⁹



Source : Banque mondiale. 2022. Services écosystémiques aux lisières des forêts menacées de la RDC.

69. Le projet vise à mettre 250 000 ha de forêts pour la gestion améliorée des forêts tout en offrant des opportunités économiques aux communautés dépendantes des forêts. Comme d'autres sous-composantes, le projet appuiera la planification participative de l'utilisation des terres pour s'assurer que les communautés ont un mot à dire dans la gestion et l'utilisation de leurs terres, ainsi qu'un accès sécurisé aux ressources naturelles. De même le projet identifiera les opportunités économiques pour ces communautés avec une mise en œuvre par le biais de contrats basés sur la performance, pour soutenir une gamme de chaînes de valeur des forêts communautaires. A travers cette sous-composante, le projet va appuyer :

⁵⁸ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les résultats complets de l'analyse sur le ciblage des zones fournissant des services écosystémiques dans les lisières des forêts menacées de la RDC.

⁵⁹ Remarque : les couleurs plus foncées indiquent les zones qui ont une concentration plus élevée de forêts prioritaires fournissant des services écosystémiques.



- Une assistance technique aux petits producteurs (bois, PFNL)⁶⁰ sur les méthodes de récolte durable et la domestication, sur les techniques de transformation et d'emballage, sur l'alphabétisation administrative, sur la structuration des producteurs et des commerçants, et sur la commercialisation des produits sur les marchés urbains.
- Un soutien aux investissements durables sur la chaîne de valeur communautaire, y compris la fourniture d'intrants, d'unités de transformation et d'équipements de stockage, ainsi que des mesures d'incitation au titre du PSE.
- Une assistance technique pour le développement et l'enregistrement de projets carbone afin d'offrir de nouvelles perspectives de revenus aux communautés par le biais des marchés du carbone.
- Une formation et soutien opérationnel pour les services techniques locaux afin de contrôler les activités du projet sur le terrain.

70. En outre, en s'appuyant sur les résultats du PACDF (P149049), le projet visera à établir et/ou à poursuivre la mise en œuvre de 10 CFCL gérées par des PA dans le paysage ciblé. En effet les CFCL devraient aider à renforcer les droits fonciers des communautés locales en conférant une reconnaissance juridique et une protection aux systèmes coutumiers d'occupation, pour aider les communautés à mieux contrôler leurs terres. Le projet appuiera les activités ci-après :

- Elaboration des plans simples de gestion (PSG) des CFCL, en tenant compte des attentes des PA sur le rôle des CFCL, dans la préservation des activités coutumières traditionnelles destinées principalement à la subsistance ou sur leur rôle dans le développement d'activités économiques.
- Renforcement des capacités des comités de gestion locaux de développement dans la gestion CFCL y compris dans la gestion des fonds de développement local, y compris la formation et le soutien à l'alphabétisation et à d'autres compétences, afin de soutenir la mise en œuvre réussie des PSG.
- Soutien aux investissements des chaînes de valeur des CFCL, en conformité avec leurs PSG, par le biais d'une assistance technique, d'intrants et d'incitations PSE, pour la durabilité des CFCL et leur contribution à la conservation du paysage concerné.

Sous-composante 2.4 : Réhabilitation des routes pour un meilleur accès au marché (20 millions de dollars)

71. Le projet va améliorer l'accès au marché et la connectivité en réhabilitant les routes de déserte agricole dans certaines zones concernées. Cela impliquera l'entretien des routes et la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de franchissement. L'identification des tronçons routiers prioritaires, des plans d'intervention seront élaborés dans chaque province, en tenant compte des plans d'aménagement du territoire appuyer dans le cadre de la composante 1 et ainsi que des programmes nationaux ou de donateurs dans le cadre l'infrastructure rurale⁶¹. Les aspects des risques et les aspects de résilience liés au climat, tels que les inondations, l'érosion et les glissements

⁶⁰ Tels que les chenilles, le miel, le gnetum africanum, les champignons et la lippia multiflora

⁶¹ En particulier, le PNDA (P169021) qui comprend une composante de 110 millions de dollars US soutenant les infrastructures de transport rural.



de terrain, devront également être pris en compte. Parmi les activités de la sous-composante 2.4 on peut citer :

- La préparation de rapports de diagnostic et d'évaluation (y compris sur les risques S&E et la résilience climatique).
- La réhabilitation/construction de ponts, de ponceaux et d'autres petites infrastructures. Le projet signera un accord-cadre avec l'Office des routes (OR), qui exécutera les travaux sur la base de bons de commande.
- La préparation des études d'avant-projet et d'autres évaluations techniques.
- Les conseils en étude et une assistance technique/formation.
- La mise en œuvre de la réhabilitation et de l'entretien des routes par les communautés à travers la méthode de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et en fournissant aussi de matériaux, d'outils et d'équipements appropriés.
- Le suivi du travail des services techniques locaux et des consultants en étude.

Composante 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace [25 millions de dollars, incluant 10 millions de dollars du Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP)]

72. Sur base de l'appui de la composante 2 aux plantations de bois énergie et à la production durable de charbon de bois durable, la composante 3 va assurer une formation des charbonniers pour améliorer la qualité de leurs produits et de réduire la consommation de bois. Cet effort supplémentaire vise à répondre à la forte demande de charbon de bois dans les zones urbaines des provinces couvertes par le projet. Cette forte demande contribue à la dégradation des écosystèmes forestiers naturels. En outre, le projet adoptera une approche axée sur la demande pour promouvoir l'adoption de technologies de cuisson efficaces et de combustibles alternatifs, appuyant ainsi la transition de la RDC vers l'abandon des combustibles traditionnels à base de biomasse. Cette composante contribue aux piliers du GCRF 2 : Protéger les populations et préserver les emplois, 3 : Renforcer la résilience, et 4 : Renforcer les politiques, les institutions et les investissements pour mieux reconstruire.

Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités pour la transition vers une production améliorées de charbon de bois (5 millions de dollars)

73. La production de charbon de bois est une activité économique clé en RDC, en particulier dans les zones où les forêts et les établissements humains se côtoient⁶². Bien que l'objectif à long terme soit l'abandon de charbon de bois comme source d'énergie, l'amélioration de sa production et de sa commercialisation peut constituer une passerelle vers une chaîne de valeur énergétique plus

⁶² Cibemba, A. 2021. "Comment l'industrie du charbon de bois menace les forêts de la RDC." Institut des ressources mondiales. <https://www.wri.org/insights/how-charcoal-industry-threatens-drcs-forests/>



durable. Cette sous-composante va appuyer les charbonniers au niveau de communauté à travers les activités suivantes :

- Amélioration des techniques de carbonisation : le projet va viser à améliorer les techniques traditionnelles de carbonisation à la promotion de meilleures conditions de travail, par l'augmentation des rendements de production et assurer une utilisation optimale des matières premières. Le projet va renforcer les capacités en matière de techniques de carbonisation améliorées pour 20 formateurs charbonniers par province, qui formeront par la suite 1 000 charbonniers par province. Des guides pratiques sur la carbonisation améliorée seront diffusés dans les langues locales afin de promouvoir la sensibilisation et le partage des connaissances. Ces activités visent à améliorer la qualité du charbon de bois produit, à réduire la consommation de bois et à créer une chaîne de valeur plus durable pour le charbon de bois en RDC. Le projet soutiendra également l'expérimentation et la diffusion de techniques de valorisation des résidus de charbon de bois dans les parcelles agricoles pour augmenter le rendement des cultures, notamment avec le biochar⁶³.
- L'analyse des chaînes de valeur du bois comme source d'énergie dans les zones ciblées : des analyses complètes des chaînes de valeur de l'énergie du bois seront menées dans les provinces du Kwilu, du Kasai, du Kasai central, du Kasai-oriental et du Lomami, qui ont été comparativement moins étudiées. L'analyse couvrira divers aspects de la chaîne de valeur, y compris les prix du charbon de bois, les négociants et les consommateurs, l'offre et la demande du bois énergie, et les modèles de consommation de combustible des ménages urbains. La collecte de données sera effectuée par une combinaison d'enquêtes, de groupes de discussion et de technologies de télédétection. Les résultats permettront de comprendre, sur la base d'éléments concrets, les besoins énergétiques et les habitudes de consommation des ménages et d'élaborer des politiques et des activités adaptées pour avoir le plus grand impact sur la réduction de la dépendance des sources d'énergie non durables.
- Le projet appuiera les pratiques de structuration et de commercialisation dans les zones concernées : le projet soutiendra les pratiques de structuration et de commercialisation des fabricants de charbon de bois dans les zones concernées, en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs ventes et de leurs revenus. Ceci impliquera la facilitation entre les fabricants de charbon de bois et les commerçants, en fournissant une formation financière pratique aux groupes de charbonniers qui participeront à l'appui du projet à l'organisation collective. La formation comprendra des comptes d'exploitation simplifiés pour aider à évaluer les bénéfices, y compris les gains provenant de l'organisation collective. L'appui fourni conduira finalement à l'amélioration de l'organisation et des pratiques de commercialisation des fabricants de charbon de bois, ce qui se traduira par une chaîne de valeur plus durable pour le charbon de bois.

74. Les activités prévues devront bénéficier à 190 000 membres des communautés rurales, dont 50 000 femmes qui jouent un rôle crucial dans la commercialisation au détail et en gros, et 35 000 jeunes qui sont fréquemment impliqués dans la carbonisation. Du fait que la plupart des charbonniers sont

⁶³ Le biochar est une forme de charbon de bois qui est produit par un processus de pyrolyse et peut être utilisé comme amendement du sol pour améliorer la qualité du sol et augmenter les rendements des cultures.



aussi des agriculteurs, le projet exploitera les synergies opérationnelles importantes avec les activités de la composante 2 pour fournir un soutien supplémentaire à ces groupes.

Sous-composante 3.2 : Appui à la transition vers des solutions de cuisson plus économes en énergie et plus propres (20 millions de dollars, dont un 10 millions de dollars américains de l'ESMAP)

75. La RDC accuse un retard dans sa transition vers la cuisson propre, avec plus de 95 % des ménages qui dépendent de la biomasse pour la cuisson des aliments. Des foyers améliorés et propres sont principalement disponibles à Kinshasa, où près de 70 % des ménages utilisent des combinaisons multiples de foyers et de combustibles pour cuisiner⁶⁴. Les foyers améliorés sont généralement plus chers que les foyers traditionnels, et les solutions de financement pour les consommateurs sont limitées. En outre, la capacité de production des opérateurs locaux est limitée et l'industrie formelle du GPL n'a été établie que récemment dans le pays. Le projet vise à soutenir la transition de la RDC vers la cuisson propre en s'attaquant aux contraintes de l'offre et en stimulant la demande des utilisateurs pour des foyers plus efficaces et plus propres, ainsi que pour d'autres combustibles de cuisson propres, dans les provinces ciblées par le projet⁶⁵.
76. Le projet fournira une assistance technique (4 millions de dollars) pour améliorer l'environnement favorable à la cuisson propre en RDC. Il s'agit des activités ci-après :
- Fournir des subventions à l'innovation aux entreprises locales pour les aider à faire face aux coûts initiaux associés à la mise en place du marché et aux activités de R&D. Les subventions cibleront les entreprises ayant un potentiel de croissance et d'innovation. Les subventions cibleront les entreprises qui ont un potentiel d'accroître la production et la qualité des produits, et se concentreront sur les technologies innovantes, les modèles d'entreprise et les approches de financement.
 - Améliorer les capacités de test, d'évaluation et de certification des foyers du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables de Kitsisa-Khonde (CERERK/ISTA) afin d'améliorer les normes de qualité de fabrication.
 - Soutenir l'élaboration de politiques et de réglementations conformes à la politique énergétique nationale provisoire (2022). Pour atteindre l'objectif à long terme de faire passer les ménages urbains au GPL comme principal combustible de cuisson, le projet examinera les politiques et les mesures soutenant la chaîne de valeur du GPL, y compris le développement du stockage, de la vente au détail et de l'infrastructure de distribution en coordination avec l'SFI.
 - La mise en œuvre d'une campagne de communication visant à accroître la sensibilisation des consommateurs, l'acceptation et l'adoption de technologies de cuisson propres et de combustibles alternatifs. Cette composante facilitera également l'engagement des parties

⁶⁴ Les sources d'énergie domestique principalement utilisées à Kinshasa sont le charbon de bois (« Article ») (98% des ménages) et GPL (2%). L'électricité est également utilisée comme combustible de cuisson supplémentaire pour 60 % des ménages.

⁶⁵ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les détails complets du Fonds pour la cuisson propre (CCF) et la description détaillée des interventions pour la cuisson propre.



prenantes pour soutenir le dialogue politique et technique entre les autorités, les associations du secteur privé et les partenaires actifs dans ce domaine.⁶⁶

77. En outre, le projet mettra en œuvre un programme de financement basé sur les résultats (RBF) (16 millions de dollars) visant à intensifier la commercialisation et l'adoption de foyers de qualité à des prix abordables. Le programme est conçu pour soutenir le développement durable du marché à long terme en monétisant les biens publics dont le prix n'est pas actuellement fixé par le marché, en subventionnant les coûts des acteurs du marché pour sensibiliser les consommateurs et favoriser l'adoption du marché, et en développant la base de données fiables pour attirer les financements commerciaux. Le programme aura les caractéristiques suivantes :

- Une approche des subventions pour les entreprises qui proposent des technologies de cuisson plus propres, qui atteignent des zones mal desservies et qui ciblent des groupes marginalisés et/ou à faibles revenus - tels que les ménages dirigés par des femmes.
- Les incitations (subventions en espèces) seront versées après vérification indépendante des performances et des résultats des entreprises.
- Les engagements de financement du FAR envers les entreprises basées sur l'évaluation des capacités commerciales et financières des entreprises, y compris leurs antécédents, et ajustés sur la base de l'examen périodique des performances réelles des résultats.
- Des critères d'éligibilité fixés pour les entreprises participantes et pour les technologies à soutenir. En particulier, les technologies de cuisson éligibles approuvées en utilisant les objectifs de performance volontaires ISO et les cadres multi-niveaux pour la cuisson comme références clés.
- Une structure d'incitation ajustée régulièrement en fonction des conditions du marché afin d'assurer une transition efficace vers des solutions et des combustibles plus propres en RDC. La conception du RBF permettra une certaine flexibilité afin d'équilibrer les priorités du marché, telles que le développement de l'offre de foyers à biomasse améliorés produits localement, et les opportunités, telles que l'importation par les opérateurs de foyers à GPL conformes aux normes de performance et de sécurité, qui contribuent pour construire un marché national du GPL et à la création d'emplois dans le secteur de la distribution.

78. La sous-composante 3.2 sera mise en œuvre par l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et périurbain (ANSER). L'ANSER met également en œuvre un programme RBF pour le soutien à l'électrification hors réseau par le biais du programme AGREE (Access Governance and Reform for the Electricity and Water Sectors) (P173506). En intégrant des solutions de cuisson propre dans des opérations et des stratégies plus larges d'accès à l'électricité, le projet permet d'adopter une approche plus globale du développement énergétique durable. Une assistance technique soutiendra l'ANSER dans la gestion du FBR pour la cuisson propre, y compris l'élaboration des appels à manifestation d'intérêts, l'évaluation des propositions de projet des opérateurs de cuisson propre, le suivi de la mise en œuvre du projet, y compris la conformité avec

⁶⁶ Les partenaires comprennent le PNUD/CAFI, l'USAID, la GIZ, la Suède et la SFI, entre autres.



les normes environnementales et sociales, et la facilitation d'une vérification indépendante. Des consultants seront également recrutés pour faciliter le marché et aider les entreprises ayant une faible capacité pour participer efficacement au programme RBF, notamment par le biais de conseils techniques sur la conception des produits, les tests/certifications et la préparation de plans d'affaires.

Composante 4. Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification basé sur les résultats (13 millions de dollars)

79. La composante 4 vise à renforcer la capacité et l'expertise du pays dans l'utilisation du MRV pour suivre les réductions d'émissions et les autres résultats issus de l'action climatique. Elle appuie aussi le développement de cadres nationaux acceptables pour permettre au pays de s'engager dans des opportunités innovantes de FCBR et dans les opportunités de financement du carbone. Des tels développements vont aider le pays à mettre à l'échelle des incitations durables pour les pratiques de gestion des terres orientées vers un développement résiliente au climat. La composante contribue aux piliers 3 : Renforcer la résilience, et 4 : Renforcer les politiques, les institutions et les investissements pour mieux reconstruire.

Sous-composante 4.1 : Appui au MRV des données forestières et des résultats GES (6 millions USD)

80. Sur la base du système national de suivi des forêts de la RDC, les activités de la sous composante 4.1 vont appuyer un suivi fiable et de haute qualité des activités de gestion des terres et des investissements dans les sept provinces ciblées et leur impact sur la couverture forestière, le stockage du carbone et les émissions évitées de CO₂ ainsi que d'autres résultats écologiques comme la biodiversité. La sous composante développera des méthodologies de comptabilité robustes pour mettre en place des bases de référence crédibles et assurer l'alignement entre les projets à l'échelle du site et les programmes infranationaux ou nationaux. La plateforme technique de consultation de la RDC sera utilisée pour le suivi des activités et l'engagement des parties prenantes. A cet effet, le projet financera les activités suivantes :

- Le développement d'un système MRV, à travers (i) la réalisation d'inventaires multi-ressources dans les sept provinces ciblées ; (ii) le développement de processus pour l'intégration des données, l'analyse et le reporting ; et (iii) l'acquisition et/ou le développement de l'équipement de soutien et le développement des systèmes informatiques.
- L'assistance technique pour l'établissement de bases de référence, le suivi et la vérification des résultats de différents investissements, y compris les investissements appuyés par PIFORES lui-même. Les rapports de suivi seront préparés conformément aux meilleures pratiques et aux exigences des différents programmes et normes internationaux sur le carbone. Les rapports feront l'objet d'une vérification indépendante, le cas échéant.



- Le renforcement des capacités sur le MRV, comprenant la formation, les visites de terrains et les échanges pour renforcer les capacités au sein des agences techniques (Direction des Inventaires et Aménagement forestier (DIAF))⁶⁷ et les universités pour susciter l'émergence de praticiens MRV locaux.

Sous-composante 4.2 : Soutien à l'accès au financement climatique axé sur les résultats, au financement carbone et à d'autres mécanismes de financement durable (7 millions de dollars)

81. Avec la clarification croissante des COP26 et COP27 sur l'article 6 de l'Accord de Paris et la forte croissance des marchés volontaires du carbone en raison des engagements nets zéro des gouvernements et des entreprises, la FCBR et la finance carbone sont devenues des mécanismes de plus en plus attrayants pour le financement durable. Cependant, la faiblesse du cadre politique de la RDC rend difficile la monétisation de ses puits de carbone, en particulier de la part des investisseurs privés. Pour remédier à cela, la RDC a commencé à développer des cadres de niveau national et a lancé des initiatives pilotes pour accéder à la FCBR et au financement du carbone.⁶⁸⁶⁹ La présente sous-composante va continuer appuyer la poursuite et le développement de ces mécanismes, en mettant l'accent sur les éléments techniques, réglementaires et institutionnels associés et sur leur mise en œuvre sur le terrain. Pour ce faire, l'appui se portera sur les éléments ci-après :

- Elaborer une feuille de route stratégique, en coordination avec les partenaires du développement, pour préparer le pays à la FCBR et aux marchés internationaux du carbone et pour fournir une assistance technique en rapport avec les cadres réglementaires y relatif.
- Appuyer la définition des dispositions institutionnels et de gouvernance sur la FCBR et le financement du carbone, y compris les liens avec la mise en œuvre et le suivi de la CDN.
- Développer des procédures et des formations pour la participation du secteur privé.
- Développer des approches pour un partage équitable des avantages des paiements de réductions d'émissions.
- Déterminer des méthodologies de comptabilités, des normes et des approches techniques appropriées au niveau local.
- Soutenir l'élaboration d'un registre national ou d'un lien avec un registre externe pour le suivi des réductions d'émissions dans les différents secteurs.
- Mener des études et des activités analytiques sur l'exploration des systèmes d'attribution de crédits de biodiversité et de PSE en tant que sources de revenus potentielles de revenus pour la conservation et la restauration.

⁶⁷ Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers.

⁶⁸ En avril 2023, le parlement de la RDC a approuvé une loi environnementale révisée introduisant une CMRA pour organiser le marché du carbone en RDC et une procédure d'approbation et de certification pour les programmes ou projets qui génèrent des crédits carbone.

⁶⁹ Les opérations de financement du carbone soutenues par la Banque mondiale en RDC comprennent l'ERPA de 55 millions de dollars dans le cadre du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe signé avec la Banque mondiale en 2018 (P160320) et l'assistance technique connexe de 5 millions de dollars pour soutenir l'opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA, P170835) approuvée en 2022. pays et soutenir un engagement plus large pour encourager le développement à faible émission de carbone.



82. Le PIFORES a été bien conçu pour attirer des sources de financement durables et avoir un impact à grande échelle. Ce projet vise à (a) générer des réductions d'émissions de haute qualité et de haute intégrité à partir de diverses activités, telles que la séquestration du carbone dans les paysages forestiers et les réductions d'émissions provenant de la cuisson améliorée et propre, tout en débloquent également des financements additionnels du secteur privé ; (b) établir des canaux opérationnels et équitables de partage des bénéfices sur le terrain, en reconnaissant le rôle de toutes les personnes, y compris les PA et les communautés locales, dans la réduction des émissions ; et (c) fournir une opportunité significative pour l'augmentation du financement au fil du temps, en mettant à profit la durée de mise en œuvre de ce projet qui est de sept (07) ans.

Composante 5. Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet (30 millions de dollars)

83. L'objectif principal de la composante cinq est d'assurer une gestion efficace des activités du projet qui sont alignées sur les objectifs du projet et ainsi que les procédures fiduciaires pour atteindre les résultats souhaités. Pour assurer une gestion rentable des projets, cette composante tirera parti des économies d'échelle réalisées grâce à la gestion en cours de l'UC-PIF, d'autres opérations financées par la Banque mondiale, tout en recherchant des possibilités de rationaliser la gestion des projets. La composante financera :

- Les dépenses de fonctionnement de l'UC-PIF et de ANSER, y compris le recrutement du personnel, les biens, les services de consultants, les ateliers et la formation.
- Le suivi et l'évaluation des activités du projet, y compris les études de référence, les évaluations d'impact et la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi et d'évaluation pour les plateformes des organisations de la société civile (OSC).
- L'engagement citoyen, la communication du projet et la coordination des parties prenantes, y compris la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de retour d'information pour informer la mise en œuvre du projet ; la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes au niveau du projet établi pour traiter les plaintes du projet, avec une composante spécifique à la propriété intellectuelle des PA soutenue par le REPALEF ; et la communication et la diffusion ciblées des activités et des résultats du projet.

C. Bénéficiaires du projet

84. Le projet vise à atteindre environ 3,7 millions de personnes dans les sept provinces ciblées (environ 9 % de la population totale), dont :

- **Environ 1,2 million de bénéficiaires directs dans les communautés rurales (environ 200 000 ménages), dont 400 000 femmes et 50 000 populations autochtones, en leur offrant des possibilités d'activités économiques alternatives.** Le projet aura des effets positifs sur les aspects sociaux et environnementaux aux niveaux local, national et mondial. Au niveau local, le projet devrait permettre aux populations de tirer de meilleurs avantages des



- paysages forestiers, notamment sur le plan monétaire et non monétaire (revenus, biens, sécurité foncière), de réduire les conflits liés à l'utilisation des terres, d'accroître la résilience face au changement climatique et de mieux faire connaître la gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles. En outre, le projet remettra en état 1 400 km de routes communautaires et de routes de déserte afin d'améliorer l'accès au marché et la résilience économique dans les sites du projet. Un avantage indirect essentiel pour les communautés vivant dans les zones ciblées sera la valeur dérivée de l'amélioration de la qualité de la base de ressources naturelles.
- **Environ 2,5 millions de personnes (environ 500 000 ménages), principalement dans les régions urbaines et périurbaines, qui bénéficieront d'un accès à des moyens de cuisson propres.** L'utilisation de solutions de cuisson propres devrait permettre d'améliorer les moyens de subsistance des communautés en améliorant la santé, en augmentant la productivité (en particulier pour les femmes) et en offrant de nouvelles possibilités de création de revenus.
85. **Le projet aura également d'importantes retombées institutionnelles.** Il renforcera les capacités institutionnelles aux niveaux central et provincial par la formation et la participation directe à la mise en œuvre et au suivi des activités du projet. Il s'agit notamment de divers services techniques, tant au niveau local que national, chargés de l'environnement, de l'agriculture, des affaires rurales, des terres et d'autres secteurs. Les plateformes de parties prenantes telles que les CARG, qui rassemblent les institutions locales, les producteurs et les fabricants, ainsi que la société civile, en bénéficieront également. Le projet bénéficiera de manière significative au MEDD, notamment à l'Agence congolaise de l'environnement (ACE), à l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN), à la DIAF, à la nouvelle Autorité de régulation du marché du carbone et à d'autres de ses départements, ainsi qu'au Ministère des Finances et à d'autres Ministères de tutelle, grâce à des activités qui soutiennent la conformité environnementale, le développement du MRV et la mobilisation du financement climatique. Les universités et leurs étudiants seront également formés et/ou impliqués dans des activités de recherche soutenues par le projet dans le but de renforcer les capacités à long terme sur des questions clés, y compris la gestion de l'environnement et les systèmes agroforestiers.
86. **Le secteur privé.** Le secteur privé bénéficiera également du projet par le biais de diverses interventions. Environ 500 petits propriétaires privés et PME auront la possibilité de participer au mécanisme de subvention basé sur les résultats qui soutient les investissements dans l'agroforesterie. Les fabricants et les distributeurs de solutions de cuisson propres recevront une assistance technique et des subventions pour les aider à développer leurs activités, à améliorer leurs processus de production et à accroître la qualité de leurs produits. Les efforts de renforcement des capacités en matière de financement du carbone viseront les acteurs potentiels du marché local, tels que les entreprises forestières, les agro-industries et les banques locales, ainsi que d'autres promoteurs de projets carbonés, afin de les encourager à s'engager et à investir dans des projets similaires.
87. **Groupes vulnérables.** Le projet vise à assurer l'inclusion et l'autonomisation de plusieurs groupes vulnérables, notamment les femmes, les populations autochtones, les jeunes et les personnes



déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces groupes sont confrontés à des défis considérables qui peuvent les empêcher de participer pleinement aux activités du projet et d'en tirer profit.

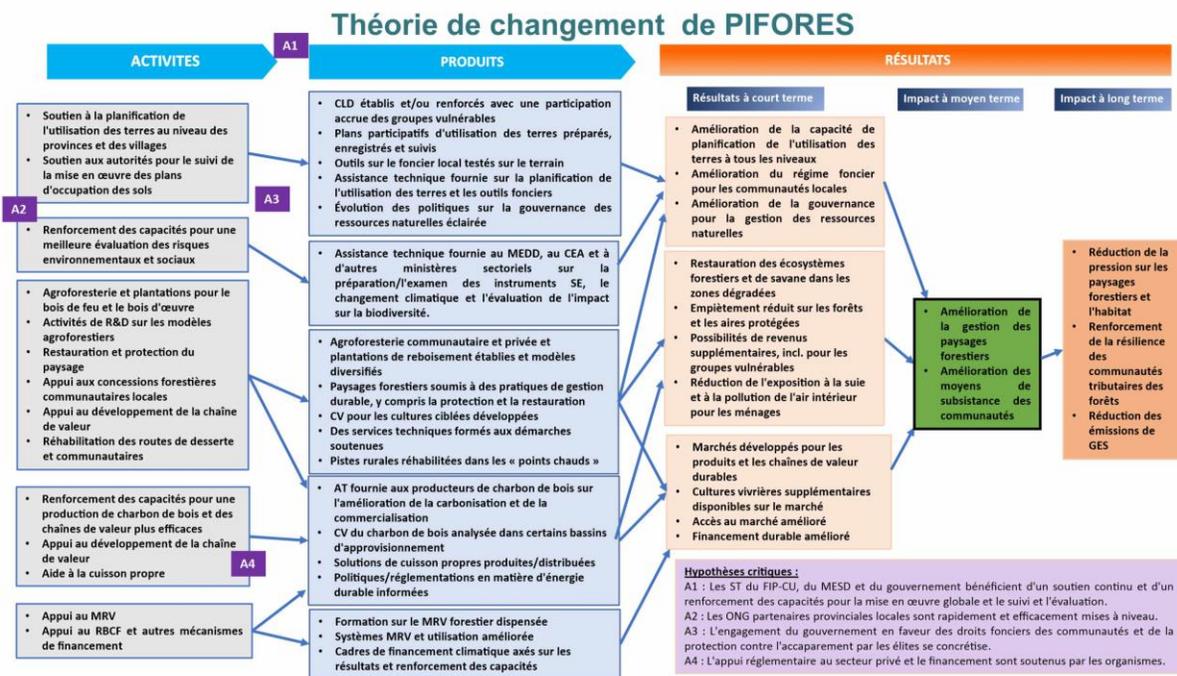
- **L'inégalité entre les sexes est un problème important en RDC, où les femmes n'ont souvent pas accès à l'éducation, à la terre et aux opportunités économiques.** Le projet comprend un ensemble complet d'interventions visant à renforcer l'autonomie des femmes et à combler les écarts entre les sexes en matière d'opportunités économiques, de gestion des ressources naturelles et de propriété des actifs. Le plan d'action pour l'égalité des sexes, qui a été préparé dans le cadre du projet, décrit des activités spécifiques visant à améliorer la voix et l'action des femmes dans la prise de décision concernant les moyens de subsistance, la planification de l'utilisation des terres et les choix en matière de gestion des ressources naturelles. Le plan comprend également des mesures visant à accroître l'adoption de foyers propres par les ménages dirigés par des femmes et à donner accès à des programmes de formation professionnelle et entrepreneuriale ciblant les femmes et les femmes entrepreneurs.
- **Les PA représentent environ un pour cent de la population de la RDC et constituent la communauté dépendante des forêts la plus vulnérable du pays, avec une histoire de marginalisation et d'exploitation.** Leur accès aux forêts et aux terres cultivées est de plus en plus menacé par la déforestation, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, les cultures itinérantes et l'insécurité. Le projet sera mis en œuvre dans les provinces où vivent les peuples autochtones, notamment dans le bassin central (Kasaï, Kasaï central, Kasaï oriental et Lomami). Le cadre de planification des peuples autochtones du projet fournit des conseils sur la consultation significative afin d'assurer l'inclusion des PA dans ces provinces. Le projet soutiendra la participation des PA à la planification de l'utilisation des terres et aux activités forestières afin de renforcer l'accès aux ressources naturelles et le développement de la chaîne de valeur forestière. Des approches innovantes, telles que les forêts communautaires dirigées par les PA, seront soutenues pour garantir les droits et reconnaître officiellement les systèmes de gouvernance traditionnels.
- **Les jeunes de la RDC sont confrontés à plusieurs défis, notamment un accès limité aux ressources, à l'emploi et à l'information.** Le projet vise à impliquer les jeunes dans toutes les composantes afin de garantir leur participation aux structures communautaires soutenues par le projet, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles (par exemple, la prévention des incendies) et les opportunités d'emploi/moyens de subsistance dans les chaînes de valeur soutenues.
- **Le déplacement interne est un problème important en RDC, avec environ 5,6 millions de personnes déplacées en raison de conflits internes.** Le projet veillera à ce que les personnes déplacées soient prises en compte dans les structures, les activités et les possibilités d'emploi et de moyens de subsistance des communautés soutenues.



D. Chaîne de résultats

88. Le PIFORES s'appuie sur une série de stratégies, de plans et d'actions éprouvés pour améliorer la gestion des paysages forestiers et, partant, les moyens de subsistance des communautés riveraines et dépendantes des forêts dans les sept provinces ciblées. L'approche multidimensionnelle de PIFORES a pour objectif à long terme de réduire la pression sur les paysages forestiers, réduisant ainsi la déforestation, la dégradation des forêts et les émissions de gaz à effet de serre qui résultent de la disparition des forêts. L'approche paysagère utilisée dans PIFORES (déjà pilotée avec succès dans le cadre du PGAPF (P128887)) tient compte de la nature complexe et intégrée des forêts, des sols et des besoins des communautés qui dépendent de ces ressources. Le projet est conçu selon la chaîne de résultats présentée dans la figure 9.

Figure 9. Théorie de changement du PIFORES



E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires

89. Le financement du secteur public se justifie compte tenu (i) des défaillances du marché qui limitent l'évaluation des ressources naturelles, des services écosystémiques et d'autres avantages pour le bien public tels que la réduction des émissions de GES et la séquestration du carbone ; (ii) de la nécessité de soutenir le renforcement des capacités et l'atténuation des risques pour les petits exploitants agricoles afin de mettre en œuvre des systèmes agroforestiers innovants - une



alternative à la culture sur brûlis et une source de bois de chauffage durable ; (iii) des obstacles financiers qui empêchent le secteur privé d'investir dans des systèmes de plantation durables ; (iv) les défaillances plus générales du marché agricole qui limitent les investissements du secteur privé dans le secteur agricole ; (v) la nécessité de renforcer la gouvernance dans ces secteurs pour promouvoir l'investissement dans les zones rurales ; (vi) la nature critique des produits agricoles et forestiers pour la croissance et l'emploi du pays, la résilience climatique, la réduction de la pauvreté, la nutrition et la sécurité alimentaire ; (vii) la nécessité de soutenir la conception et l'opérationnalisation des cadres nationaux pour la FCBR et les marchés du carbone émergents et (viii) la nécessité de soutenir le coût des acteurs du marché pour favoriser l'adoption par le marché de la cuisson propre, et de développer la base de données probantes et de suivre les progrès.

90. **La valeur ajoutée de la Banque mondiale est élevée compte tenu des connaissances et de l'expertise générées dans le cadre d'autres programmes de soutien à la gestion des forêts et des ressources naturelles en RDC, comme cela a été présenté précédemment.** Le projet proposé s'appuie sur l'expérience de mise en œuvre, le dialogue permanent avec le gouvernement, l'expertise du personnel de la Banque mondiale et les meilleures pratiques mondiales. Plus généralement, le défi multisectoriel que représente la gestion des ressources naturelles en RDC fait que la Banque mondiale est particulièrement bien placée pour soutenir le gouvernement par l'intermédiaire d'une équipe multi-pratique mondiale, qui comprendra des experts de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, du changement climatique, de la FCV, de l'administration foncière, du transport et du secteur privé.
91. **PIFORES fonctionnera dans les mêmes provinces que d'autres grands projets du portefeuille de la Banque mondiale, avec des possibilités d'économies d'échelle et d'optimisation des partenariats.**⁷⁰ Le projet soutiendra des actions spécifiques pour la gestion durable des paysages et des moyens de subsistance alternatifs dans sept provinces, renforçant ainsi l'impact du portefeuille sur le GRID. Le tableau 3 présente certaines synergies opérationnelles qui seront également exploitées au cours de la mise en œuvre.

Tableau 3. Principales synergies avec les autres opérations de la Banque mondiale

Opérations bancaires	Activités pertinentes pour PIFORES
Programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (P160320) (55 millions de dollars US)	Pilotage des paiements carbone à l'échelle juridictionnelle
Programme national de développement de l'agriculture (PNDA, P169021) (440 millions de dollars)	Soutien direct aux petits exploitants agricoles pour une productivité agricole durable et soutien à l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles (Congo central, Kwilu, Kasai, Kasai central)
Projet de gouvernance de l'accès et de réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau (AGREE, P173506) (600 millions de dollars)	Mécanisme RBF pour l'électrification hors réseau mis en œuvre par l'ANSER

⁷⁰ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec tous les détails des opérations financées par le GBM dans les provinces ciblées par FOREST.



Opérations bancaires dollars)	Activités pertinentes pour PIFORES
Projet d'appui au transport et à la connectivité en RDC (PACT, P161877) (500 millions de dollars)	Gestion durable et préservation des forêts le long de la Route Nationale 2 (Kasaï Oriental, Lomami)

92. **PIFORES bénéficiera des politiques et des mesures soutenues par la série de DPO sur les réformes fondamentales de la gouvernance économique (P177460, P179141).** Plus précisément, le troisième pilier du DPO soutient le programme de réforme du gouvernement sur l'amélioration de la gouvernance forestière, le développement de l'agriculture durable et le financement du climat, qui s'alignent sur les approches mises en œuvre dans le cadre de PIFORES.
93. **Le projet bénéficiera également des services consultatifs et analytiques (ASA) de la Banque, qui visent à intensifier l'action en faveur des forêts par le biais de partenariats aux niveaux régional et mondial.** Il s'agit notamment de (i) Leveraging Natural Capital Accounting and Climate Finance for the Congo Basin PIFORNES (P18076), qui soutient les six pays du bassin du Congo dans la comptabilisation du capital naturel pour les marchés du carbone et le financement du climat ; et (ii) Catalyzing the Trilateral Tropical PIFORES Partnership for Climate and People (P180939), qui promeut la coopération entre les trois plus grandes nations de la forêt tropicale (Brésil, Indonésie et RDC) en matière de gestion durable et de conservation des forêts tropicales.
94. **Le projet soutiendra le travail de l'IFC dans les domaines de développement du secteur privé en RDC, tels que les chaînes de valeur de l'agro-industrie et le développement d'infrastructures de cuisson propre et de GPL.** Il contribuera également au développement des marchés du carbone en RDC, ce qui permettra à la SFI de s'impliquer à l'avenir dans ce domaine.
95. **Le projet travaillera en parallèle avec d'autres programmes de bailleurs de fonds qui soutiennent l'action REDD+ à la fois sur le terrain et au niveau politique, comme détaillé dans le tableau 4.** Il visera à exploiter les synergies avec divers programmes financés par la CAFI qui sont mis en œuvre par différentes agences et coordonnés par le FONAREDD. Notamment, la CAFI a lancé un processus d'EOI en mai 2022 dans le cadre de sa nouvelle lettre d'intention de 500 millions de dollars US avec la RDC pour la période 2021-2031. Au fur et à mesure que le processus de sélection se poursuit, le projet cherchera à identifier les opportunités de collaboration et de coordination avec les programmes sélectionnés. Cela sera essentiel pour que PIFORES soutienne la RDC dans la réalisation des principales étapes politiques de la lettre d'intention CAFI pour 2031, y compris celles liées à l'énergie, à l'agriculture, aux forêts, aux terres, à la restauration et à la gouvernance.

Tableau 4. Principales synergies avec d'autres programmes de donateurs en cours

Donateurs	Programmes	Domaines de coordination
AFD	Développement durable des savanes et des forêts dégradées	Investissements paysagers au Kwilu.



Donateurs	Programmes	Domaines de coordination
ÉNABEL	PIREDD KOLOMAMI	Activités d'aménagement du territoire et investissements paysagers au Kasai Oriental et à la Lomami.
GIZ	Projet de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts (BCSFM)	Appui politique à la conservation communautaire et à la gestion durable des forêts (CFCL).
JICA	PIREDD EST BLEU	Activités d'aménagement du territoire et investissements paysagers au Kwilu.
NEFCO	Installation de cuisine moderne pour l'Afrique	RBF pour l'accès à des solutions de cuisson propres de niveau supérieur.
PNUD	Programme sur la consommation durable et la substitution du bois-énergie	Soutien au marché pour des solutions de cuisson et des combustibles plus propres, développements politiques sur l'énergie durable.
CARPE	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE)	Composantes politiques et de renforcement des capacités de CARPE, y compris PIFORES Resource Management (U.S. PIFORES Service) sur les questions de MRV, PIFORES and Biodiversity Support Activity (FABS) de l'USAID sur la cuisson propre, et Support Hub for PIFORES Finance and Landscape Engagement (SHUFFLE) sur les crédits carbone nationaux et infranationaux et les paiements basés sur les résultats.

F. Leçons apprises et prises en compte dans la conception du projet

96. Les principales leçons tirées des opérations forestières financées par la Banque mondiale en RDC ont été prises en compte pour renforcer la conception du projet, y compris les leçons tirées de l'expérience de la Banque mondiale dans le secteur de la cuisson propre, en particulier par le biais de l'ESMAP.⁷¹

- **La mise en œuvre décentralisée s'est avérée efficace pour obtenir des résultats plus durables, mais elle nécessite des approches techniques cohérentes et des systèmes fiduciaires efficaces.** Lorsque des opérateurs communautaires locaux qualifiés sont disponibles, il est rentable et durable de les impliquer dans la mise en œuvre du projet parallèlement aux services techniques. Toutefois, le succès de ces arrangements dépend d'un suivi solide au niveau central, avec une unité de gestion de projet fournissant un soutien technique et organisationnel, contrôlant le respect des normes socio-environnementales et garantissant des canaux fiduciaires solides pour

⁷¹ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les conclusions complètes des enseignements tirés des projets forestiers financés par la Banque mondiale en RDC. Les opérations forestières en cours comprennent le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF, P128887), le Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt (FDCSP, P149049) et le Programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (ERPA, P160320).



des flux de financement continus sur le terrain. Dans les régions éloignées, un soutien logistique doit également être fourni.

- **Les points forts d'une approche de développement axée sur la communauté résident dans l'accent mis sur la représentation, la mobilisation de la communauté conformément aux pratiques coutumières et la gestion des conflits.** Cependant, cette approche comporte également certains risques, notamment la possibilité de comités de gestion isolés, la difficulté à gérer les crises ou les inefficacités liées au pouvoir, et le manque de dynamisme. Une plus grande implication des agents de développement rural dans les processus communautaires critiques, tels que la convocation d'assemblées générales électorales, peut contribuer à atténuer ces risques. De même, le soutien à l'animation des comités et à la communication avec les autres membres de la communauté peut limiter les risques de remise en question.
- **Pour améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles, il est important de soutenir la planification de l'utilisation des terres non seulement au niveau de la communauté locale, mais aussi à des niveaux plus élevés tels que le niveau provincial, afin de saisir la vision politique du développement spatial.** Une gouvernance efficace nécessite un suivi de la mise en œuvre du plan au fil du temps, avec des mises à jour ou des compléments si nécessaire. Un dialogue continu entre les autorités, les communautés et les autres parties prenantes est essentiel pour identifier les pratiques positives et négatives de gestion des ressources naturelles et pour mettre à jour les plans en conséquence.
- Les investissements dans les paysages de savane, tels que les plantations agroforestières et les jachères de savane, sont exposés à des risques importants, y compris la possibilité d'incendies, jusqu'à ce que leurs modèles économiques sous-jacents deviennent matures. Pour combler le déficit d'incitation et encourager l'adoption de pratiques améliorées, telles que le maintien de coupe-feu, les PSE peuvent être utilisés jusqu'à ce que la plantation génère suffisamment de cultures commerciales, par exemple. Dans le cas des jachères de savane, ils peuvent également être utilisés jusqu'à ce que la fertilité du sol ou le stock de chenilles soit rétabli. Il est donc essentiel d'étendre la période de mise en œuvre du projet au-delà du calendrier conventionnel de 5 ans pour garantir des résultats durables.
- **Les avantages du modèle agroforestier acacia-cultures vivrières ont été clairement démontrés : coûts réduits, expertise technique facilement gérable, productivité élevée du charbon de bois grâce à une croissance rapide, fertilisation des sols et développement de revenus alternatifs tels que l'apiculture.** Cependant, pour limiter les risques liés à la monoculture, il est important de diversifier les filières et de s'adapter aux contextes écologiques et de marché en promouvant d'autres modèles. La recherche et le développement préalables devraient être entrepris avec un pilotage sur le terrain afin d'éviter des risques excessifs pour les communautés.
- **Les approches de financement du carbone soutenues par les donateurs devraient fournir les bonnes incitations pour faciliter la participation du secteur privé.** Les fonds publics ne doivent pas se substituer au financement privé, en particulier lorsqu'il existe une demande privée sur les



marchés internationaux du carbone. Pour encourager l'engagement du secteur privé, le secteur public pourrait envisager des options telles que la garantie d'un prix minimum pour les crédits carbone. Cela pourrait atténuer le risque pour les acteurs du secteur privé dans les situations où les conditions du marché ne sont pas idéales.

- **Une approche globale est nécessaire pour promouvoir l'accès aux services de cuisson propre, notamment en tenant compte des technologies de cuisson, du comportement humain et des conditions de logement.** Les solutions et les innovations locales sont essentielles à la durabilité. Le financement basé sur les résultats (RBF) peut inciter le marché et unifier les interventions clés, mais l'assistance technique et le renforcement des capacités des acteurs publics et privés sont nécessaires pour réaliser des progrès durables.

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

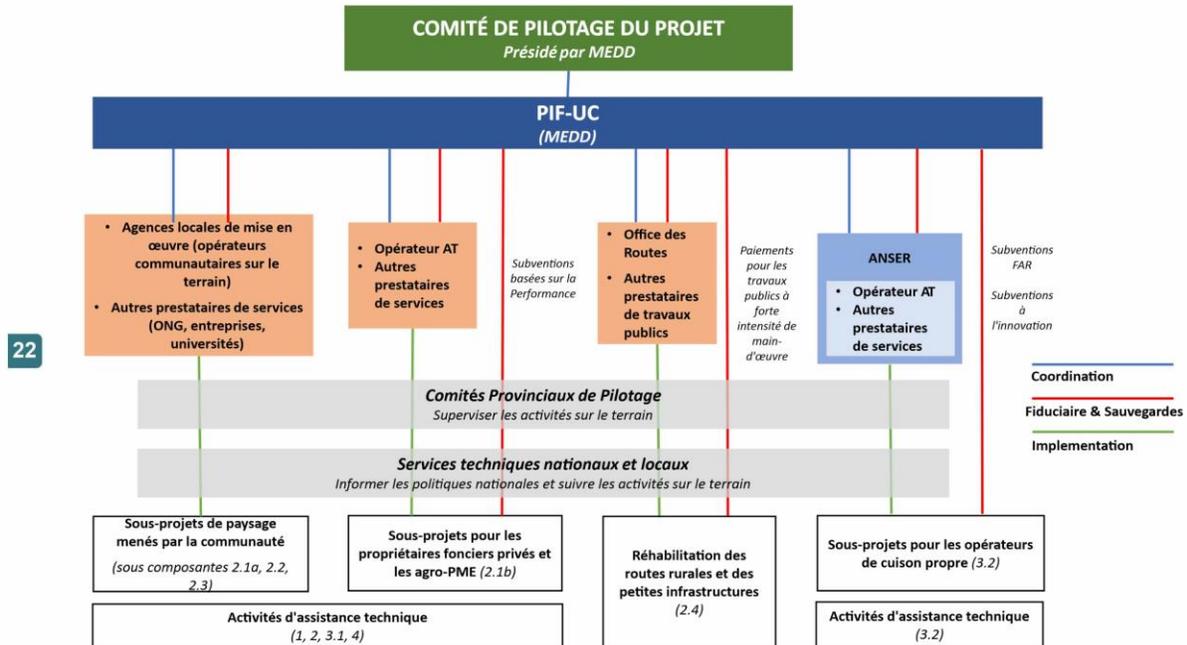
A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

97. **Le projet sera géré par le MEDD avec une mise en œuvre décentralisée solide, tirant parti des gouvernements provinciaux, des services techniques locaux et des opérateurs sur le terrain.** Les modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe 1.
98. **Le UC-PIF, situé au sein du MEDD, servira de principal organe de coordination pour la mise en œuvre globale du projet.** L'UC-PIF coordonne les projets paysagers financés par la Banque mondiale en RDC, notamment le PGAPF (P128887), le Programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (P160320) et l'Appui à l'opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA, P170835). A ce titre, il dispose d'une solide expertise technique en agroforesterie, reboisement, aménagement du territoire et finance carbone. Il a également une solide expérience opérationnelle en travaillant avec divers opérateurs dans le cadre de différentes configurations contractuelles. Sur la base des performances du UC-PIF dans les projets récents, le besoin de renforcement des capacités en gestion de projet, gestion financière, passation des marchés et normes environnementales et sociales a été identifié pour la gestion de PIFORES. L'UC-PIF embauchera du nouveau personnel pour des fonctions clés, notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux, la passation des marchés, la gestion financière et le suivi-évaluation. Il établira également de petites équipes dans chaque province chargée de coordonner les activités sur le terrain, de surveiller le respect des instruments environnementaux et sociaux et de dialoguer avec les autorités locales et les parties prenantes.
99. **Le Comité National de Pilotage et les Comités Provinciaux de pilotage assureront la supervision et l'orientation des activités du projet.** Le Comité national de pilotage, présidé par le MEDD, comprendra des représentants des Ministères concernés, du secteur privé et de la société civile, et approuvera et contrôlera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) du projet. Des comités directeurs provinciaux, présidés par des gouverneurs provinciaux et facilités par le MEDD, surveilleront la mise en œuvre locale au niveau provincial. Ils comprendront des représentants des gouvernements provinciaux, des ministères concernés, du secteur privé et de la société civile. Le projet signera des accords de collaboration avec chaque province participante afin d'établir des arrangements pour la supervision au niveau local des activités du projet.



100. L'exécution des activités du projet impliquera diverses autorités aux niveaux central et local, ainsi que des entrepreneurs, pour assurer une exécution efficace et efficiente du projet. Une représentation visuelle des modalités de mise en œuvre est fournie à la figure 10.

Figure 10. Modalités de mise en œuvre



101. Les entités gouvernementales qui signeront des accords de mise en œuvre avec le projet pour mener à bien les activités comprennent :

- Les entités gouvernementales qui signeront des accords de mise en œuvre avec le projet pour mener à bien les activités sont les suivantes :
- L'OR sera responsable de la mise en œuvre des travaux de génie civil pour la réhabilitation des routes, y compris les petits ponts, les ponceaux et d'autres infrastructures publiques mineures, dans le cadre de la sous-composante 2.4.
- Le projet bénéficiera de l'expérience de l'UC-PIF qui a travaillé avec l'OR pour mettre en œuvre des activités similaires dans le cadre de l'PGAPF (P128887).
- ANSER mettra en œuvre des activités liées à la cuisson propre dans le cadre de la sous-composante 3.2. Le projet bénéficiera de l'expérience de l'ANSER dans la mise en œuvre d'un programme de subvention RBF de 70 millions de dollars US pour l'électrification hors réseau dans le cadre d'AGREE (P173506).



102. **L'exécution du projet impliquera également divers contractants pour augmenter la capacité opérationnelle sur le terrain et fournir une expertise spécialisée et un transfert de connaissances. Les principaux contractants sont les suivants :**

- **Les opérateurs de terrain faciliteront la mise en œuvre des activités de planification de l'utilisation des terres et des investissements communautaires dans le cadre des composantes 1 et 2.** Sur la base du modèle PGAPF (P128887), des ONG locales, connues sous le nom de L'ALE, seront sélectionnées sur la base de leurs fortes connexions locales et de leurs antécédents techniques. Ces ALE seront responsables de l'exécution des activités du projet au niveau de la communauté et prépareront des plans de travail annuels avec des budgets prévisionnels qui seront examinés et suivis par l'UC-PIF sur une base trimestrielle. L'UC-PIF a déjà collaboré avec plusieurs de ces opérateurs communautaires dans le cadre du PGAPF (P128887) et d'autres projets mis en œuvre dans les provinces de l'ouest et du centre, et d'autres AIL ont été identifiées par le biais d'un processus de sélection au cours de la préparation du projet. En impliquant les ALE, le projet peut s'appuyer sur les connaissances et l'expertise locales, accroître l'engagement et l'appropriation de la communauté, et promouvoir des résultats de développement durable. Pour la sous-composante 2.4, qui comprend des activités de foresterie communautaire, des accords de délégation seront conclus avec une entreprise ou une ONG internationale, compte tenu de l'éloignement des lieux, des besoins techniques spécifiques et des exigences logistiques.
- **Des opérateurs d'assistance technique seront engagés pour fournir un soutien technique spécialisé à la mise en œuvre des mécanismes de FBR du secteur privé dans la sous-composante 2.1.b (plantations) et la sous-composante 3.2 (cuisson propre).** Les opérateurs d'assistance technique joueront un rôle crucial dans l'évaluation et la sélection des sous-projets, dans le renforcement des capacités des promoteurs de sous-projets et dans l'offre d'autres formes d'assistance technique pour assurer le fonctionnement efficace des mécanismes FBR. Spécifiquement pour la sous-composante 3.2, le projet s'appuiera sur l'opérateur d'assistance technique recruté dans le cadre d'AGREE pour soutenir l'ANSER dans son système de FBR pour l'électrification hors réseau.

103. **L'implication des services centraux et locaux sera essentielle pour un suivi efficace de la mise en œuvre du projet.** Pour assurer un suivi et un soutien adéquats aux bénéficiaires sur le terrain, le projet allouera des ressources opérationnelles sur la base de plans de travail convenus et de termes de référence spécifiques pour divers services, tels que l'environnement, l'agriculture, les affaires rurales, les terres, et d'autres services jugés nécessaires. Ces ressources seront fournies pour soutenir le suivi et l'évaluation efficaces des activités du projet aux niveaux central et local.

104. **Le MEP** sera périodiquement mis à jour si nécessaire et servira de document de référence clé pour toutes les parties prenantes du projet afin d'assurer la cohérence et la transparence dans la mise en œuvre du projet. Les manuels fourniront des orientations sur des sous-composantes spécifiques, y compris les procédures de sélection des bénéficiaires, de décaissement des fonds, d'établissement de rapports et de suivi. Des manuels spécifiques, qui seront annexés au MEP, seront préparés pour les différents types de sous-projets (plantations communautaires et privées, subventions à l'innovation et subventions du FBR pour la cuisson propre) et établis comme conditions de décaissement.



B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats

105. L'UC-PIF coordonnera et supervisera le suivi global et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement du projet, avec l'aide d'autres agences et opérateurs. Le cadre de résultats sera intégré au système de suivi et d'évaluation du projet élaboré dans le cadre de l'avance à la préparation du projet afin de fournir des données solides, des modèles et des conseils pour suivre les réalisations et les résultats (y compris la désagrégation par sexe). Le suivi et l'évaluation se concentreront sur la collecte de données et l'établissement de rapports sur les principaux intrants, produits et indicateurs de résultats à l'aide de diverses méthodes telles que la collecte de données ciblées, les enquêtes, les évaluations participatives et les évaluations à mi-parcours et en fin de projet. Les procédures de collecte de données iront de l'examen des dossiers officiels et des registres.

es obtenus après le travail sur le terrain aux données satellitaires et aux enquêtes. Dans le cadre de leur rôle de fournisseurs spécialisés sous contrat avec le gouvernement, différents opérateurs et agences seront responsables de la collecte des données et de la transmission des rapports à l'UC-PIF. ANSER suivra les progrès de la mise en œuvre de la sous-composante 3.2. L'UC-PIF rassemblera et agrègera les rapports des entités dans des rapports complets sur l'état d'avancement de la mise en œuvre qui seront communiqués trimestriellement à la Banque mondiale.

106. Les plateformes locales d'OSC apporteront leur soutien à un S&E indépendant. Les principales plateformes locales d'OSC, telles que le groupe de travail sur le climat réformé sur REDD+ et REPALEF, s'appuieront sur leurs membres sur le terrain pour proposer des évaluations régulières des activités du projet. Les résultats des évaluations seront présentés lors des réunions des comités de pilotage et diffusés aux différentes parties prenantes.

107. Les technologies de l'information et de la communication seront utilisées pour le suivi du projet. Dans le cadre du PGAPF (P128887), l'UC-PIF a joué un rôle de premier plan dans l'utilisation de la méthode GEMS (Geo-Enabling method for Monitoring and Supervision) pour tenir à jour la base de données et renforcer les capacités de l'unité d'exécution du projet et des parties prenantes locales en matière de collecte et d'analyse de données numériques. Le système GEMS continuera à soutenir les unités de mise en œuvre des projets en utilisant des technologies libres rentables et adaptées au terrain pour stimuler le suivi et l'évaluation des projets, la supervision, le contrôle des risques en temps réel et la coordination de la cartographie des portefeuilles. Le système devrait également être utilisé par tous les contractants, agences et ONG engagés pour soutenir les activités du projet. Les données collectées seront introduites dans la base de données du projet en temps réel. Le projet financera l'achat d'appareils portables (tablettes et smartphones) et le coût de la formation. Compte tenu de la taille du projet et de la quantité de données collectées, une capacité de serveur supplémentaire pourrait également être financée par le projet.

C. Durabilité

108. S'appuyer sur des stratégies éprouvées. La conception du projet est basée sur des activités testées et éprouvées qui ont obtenu des résultats positifs, comme le travail effectué dans le cadre du PGAPF (P128887), qui a montré que les modalités de mise en œuvre et les programmes d'incitation basés sur les résultats sont efficaces pour promouvoir le changement de comportement - un aspect clé de la



durabilité des résultats lorsqu'il s'agit de la gestion des forêts et de la conservation des ressources naturelles. Le projet implique également les communautés et les parties prenantes à chaque étape du processus, de la conception à la mise en œuvre, et leurs connaissances locales ainsi que leur engagement à l'égard des résultats seront un aspect essentiel à la fois des activités bien conçues et de la durabilité des résultats à long terme. La conception du projet prévoit également le rôle clé des ALE qui mettront l'accent sur la mise en œuvre d'activités axées sur la planification de l'utilisation des terres ainsi que sur les investissements dans les petites exploitations agricoles et la fourniture de services techniques. Ce modèle permet au projet de tirer parti de l'expertise et des relations locales pour améliorer l'adoption de nouvelles technologies et approches (par exemple, l'agroforesterie) par les petits exploitants agricoles. En impliquant les ALE dans le projet, ce dernier est mieux à même de susciter la confiance et l'engagement des communautés locales, ce qui est essentiel pour assurer la durabilité des résultats du projet.

109. Création d'une durabilité financière. La conception du projet intègre une variété d'approches visant à améliorer le rendement économique des actions pour les différents bénéficiaires, des petits exploitants agricoles aux partenaires du secteur privé, dans le but de créer une durabilité financière. Ces investissements visent également à transformer les chaînes de valeur des produits, tels que le charbon de bois et le manioc, ce qui devrait entraîner des bénéfices à moyen et long terme et encourager un changement de comportement durable. La conception du projet comprend la promotion de l'investissement privé en mettant l'accent sur les incitations basées sur les résultats dans la plupart des composantes, le développement de chaînes de valeur durables par le biais de modèles communautaires, la fourniture d'un financement carbone et l'apport de financement du secteur privé pour diversifier et régulariser les investissements. L'implication des autorités locales d'exécution et le renforcement de leurs capacités dans les domaines financier et fiduciaire contribuent à renforcer les capacités locales en matière de durabilité. En ce qui concerne l'agroforesterie, l'octroi de subventions basées sur les résultats aux agriculteurs privés et aux PME améliore la viabilité financière des investissements initiaux, ce qui permet aux exploitations de progresser plus rapidement et de générer des revenus provenant de la vente de charbon de bois et de produits agricoles durables, qui peuvent être réinvestis dans d'autres initiatives au fil du temps.

110. Renforcer la durabilité environnementale et sociale. La conception du projet vise à soutenir la durabilité des changements environnementaux et sociaux positifs en créant et en améliorant l'environnement favorable à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources naturelles et des paysages, et en renforçant les capacités institutionnelles aux niveaux local, provincial et central. Le renforcement des trois niveaux de gouvernance favorisera un meilleur fonctionnement des entités chargées de faire respecter les résultats grâce à une gestion environnementale et une gouvernance améliorée après la fin du soutien direct du projet. En outre, les avantages découlant de l'amélioration de la gestion devraient créer des retours à long terme pour la fourniture effective de services écosystémiques à partir des forêts régénérées et mieux gérées, ce qui profitera aux communautés locales et régionales. D'un point de vue social, la conception du projet vise à contribuer à la durabilité en créant de nouvelles opportunités d'emploi grâce à des investissements accrus dans l'agroforesterie et les plantations, en améliorant l'environnement favorable à la participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles, en incorporant des dispositions foncières dans les zones rurales, et en incluant des PSE pour financer des investissements collectifs.



111. **Renforcer les capacités opérationnelles à long terme.** Pour renforcer les systèmes opérationnels et créer des capacités gouvernementales solides à long terme, l'exécution du projet sera pleinement intégrée dans les structures administratives et les entités décentralisées existantes. Cette intégration sera soutenue par des activités de renforcement des capacités et une assistance technique visant à renforcer les capacités des organes gouvernementaux.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière

112. **La conception technique de PIFORES est guidée par des stratégies éprouvées visant à améliorer la gestion des ressources naturelles et les moyens de subsistance des communautés adjacentes dans sept provinces.** L'approche paysagère tient compte de la nature intégrée des forêts, des sols et des besoins des communautés. Les activités de planification et d'agroforesterie restaurent la qualité des sols et diversifient les revenus, tandis que le développement des cultures pérennes répond aux besoins de sécurité alimentaire et augmente les revenus monétaires, réduisant ainsi l'agriculture itinérante. Le développement de chaînes de valeur pour un charbon de bois efficace et une cuisson plus propre répond à la demande en bois énergie et à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. L'assistance technique sur le financement climatique soutient la capacité institutionnelle pour les incitations et la gestion à long terme des services écosystémiques.

113. **Une analyse économique a été réalisée pour évaluer la faisabilité du programme en utilisant la méthodologie de l'analyse coûts-avantages.**⁷² Cette approche permet d'estimer l'impact différentiel du projet en le comparant à un scénario sans projet. L'analyse économique ne prend en compte que les activités du projet qui génèrent des avantages directs et quantifiables ayant une valeur économique identifiable et mesurable. Il s'agit notamment des sous-composantes 2.1, 2.3, 2.4 et 3.2, qui représentent près de 70 % de la dotation du projet. La sous-composante 2.1 devrait générer des avantages économiques significatifs en s'attaquant aux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ce qui aura des répercussions positives sur les moyens de subsistance, l'égalité des sexes, la santé et l'environnement. L'amélioration de la gestion des forêts dans le cadre de la sous-composante 2.3 apportera plusieurs avantages, notamment des services de protection des bassins versants, du bois de chauffage, de la viande de brousse et de la lutte contre l'érosion des sols. La sous-composante 2.4 apportera des avantages en termes de réduction des coûts des intrants agricoles et des frais de déplacement, entre autres. Par souci de simplicité, seuls les avantages découlant de la réduction des coûts des intrants agricoles ont été pris en compte. En ce qui concerne la composante "cuisson propre", les avantages découlent du changement de combustible, avec des preuves solides de l'impact sur la santé et l'égalité des sexes résultant de l'accès à des solutions de cuisson propre. Seuls les avantages découlant du changement de combustible ont été pris en compte dans cette évaluation. En outre, le

⁷² Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les résultats complets de l'analyse économique et financière du projet.



projet génère des bénéfices globaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tels qu'estimés par l'outil Ex-Ante Carbon-balance Tool.

114. Sur base de l'analyse économique, les interventions du projet sont jugées économiquement réalisables et devraient générer des avantages significatifs. La valeur économique nette actuelle (VAN) globale du projet sur 25 ans, sans tenir compte des avantages liés au carbone et aux routes, est estimée à 167,0 millions de dollars US avec un taux d'actualisation de 6 %. En particulier, les sous-composantes 2.1 et 2.3 affichent une VAN économique de 166,1 millions de dollars et un taux de rendement interne économique (TREI) de 21 %, tandis que la sous-composante 3.2 a une VAN économique de 0,89 million de dollars et un TREI de 7,7 %. Si l'on tient compte de la baisse des coûts agricoles liée à l'amélioration des routes (sous-composante 2.4), mais toujours sans comptabiliser les avantages liés au carbone, la VAN globale du projet sur 25 ans passe à 181,5 millions de dollars US. En outre, si l'on tient compte du prix fictif du carbone, la VAN du projet augmente considérablement. Les activités terrestres du projet sont estimées atténuer 519 588 334 tCO₂e sur la période d'analyse de 25 ans grâce à l'outil EX-Ante Carbon-balance Tool⁷³, ce qui se traduit par un flux d'avantages évalué à 11,2 milliards de dollars US au prix fictif du carbone le plus bas de 2025 et sans aucune augmentation au fil du temps, à un taux d'actualisation de 6 pour cent et pour 25 ans⁷⁴. Si le prix fictif du carbone est fixé à 45 USD/tCO₂ pour 2025 (scénario bas) avec une augmentation annuelle de 2,3 %, comme le recommandent les orientations de la Banque mondiale, la VAN de la composante 2, y compris les réductions d'émissions de GES, augmente encore pour atteindre 14,5 milliards d'USD. La composante "cuisson propre" présente également une VAN et un TREI plus élevés lorsque l'on tient compte des avantages liés à l'atténuation des émissions de GES. En utilisant le faible prix fictif avec une augmentation annuelle de 2,25 %, la VAN de la sous-composante 3.2 est de 151,1 millions de dollars US avec un TREI de 129,1 %.

115. Sur la base de l'analyse financière, le projet est considéré comme financièrement viable car il a une VAN financière positive de 138,7 millions d'USD, et de 150 millions d'USD avec les avantages liés à la route. Sans tenir compte des avantages liés à la route, les sous-composantes 2.1 et 2.3 ont une VAN financière de 130,5 millions de dollars et un taux de rendement interne financier (TRI) de 22 %, ce qui indique un investissement positif. La sous-composante "cuisson propre" a également une VAN financière positive de 8,1 millions de dollars, avec un TIR de 30,8 %. Ces résultats suggèrent que le projet générera suffisamment de revenus pour couvrir ses coûts initiaux et fournir un retour sur investissement.

B. Fiduciaire

(i) Direction financière

116. Le système de gestion des finances publiques (GFP) de la RDC a connu des améliorations significatives au cours des 10 dernières années, mais reste faible et ne peut pas être pleinement utilisé

⁷³ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les résultats complets de l'évaluation du bilan carbone net du projet.

⁷⁴ Ce chiffre ne tient pas compte de la réhabilitation des routes.



pour la mise en œuvre des projets de la Banque mondiale. La loi sur les finances publiques de 2011 comprenait d'importantes réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques du pays, telles que l'utilisation du compte unique du Trésor, la mise en œuvre d'une budgétisation programmatique pluriannuelle, la création d'un réseau national de comptes publics et la déconcentration du processus de dépenses. Malgré certaines améliorations, notamment en matière de contrôle interne et externe, le renforcement du système de gestion des finances publiques reste un défi et constitue une priorité absolue identifiée dans le CPF 2022-26 pour la RDC.

117. Une évaluation de la gestion financière de l'UC-PIF, l'unité de mise en œuvre du projet, a été réalisée conformément aux directives de la Banque mondiale – conformément au Manuel de gestion financière pour les opérations de financement de projets d'investissement de la Banque mondiale, publié le 7 septembre 2021 (OPS5.05-GUID. 180). Il a été conclu que les dispositions proposées en matière de gestion financière répondront aux exigences fiduciaires minimales de la Banque mondiale une fois que les mesures d'atténuation proposées auront été prises et que le plan d'action aura été mis en œuvre. Le risque résiduel en matière de gestion financière est considéré comme substantiel.

118. Les principaux risques identifiés sont les suivants (i) la complexité du projet impliquant de multiples secteurs (environnement, transport, agriculture, énergie) et plusieurs institutions gouvernementales (y compris les ALE, les MOD et les PME) ; (ii) l'utilisation du Fonds Mwindu nouvellement créé au sein de l'ANSER (qui n'a aucune expérience préalable de la mise en œuvre de projets financés par la Banque mondiale) une fois que ses dispositions de gouvernance auront été établies et jugées satisfaisantes par la Banque mondiale ; (iii) une charge de travail accrue pour le personnel actuel de la gestion financière au sein de l'UC-PIF qui pourrait entraîner un ralentissement du traitement des transactions financières et des décaissements correspondants ; et (iii) une charge de travail accrue pour le personnel actuel de la gestion financière au sein de l'UC-PIF, qui pourrait entraîner un ralentissement du traitement des transactions financières et des décaissements correspondants ; et (vi) une plus grande vulnérabilité à la fraude et à la corruption.

119. Les mesures d'atténuation et le plan d'action proposés sont décrits à l'annexe 1 et résumés ci-dessous :

- L'UC-PIF préparera le plan de travail annuel du projet avec la contribution des parties prenantes concernées et assurera un suivi approprié de la mise en œuvre.
- Les comptes du projet seront tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moyen d'un logiciel comptable acceptable et le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) sera utilisé.
- L'équipe d'audit interne de l'UC-PIF sera renforcée par du personnel de la Direction de l'administration et des finances (DAF) du MEDD et des rapports trimestriels seront préparés.
- L'UC-PIF préparera des rapports financiers intermédiaires (IFR) trimestriels non audités, qui seront soumis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. La méthode de décaissement suivante s'appliquera : (a) remboursement, (b) avances, (c) paiements directs, (d) engagements spéciaux. Les décaissements sur le compte désigné (CD) du projet seront effectués sur la base des prévisions incluses dans les rapports financiers intermédiaires non audités.



- Les fonds du projet ne transiteront pas par le Fonds Mwindi tant que la Banque mondiale n'aura pas évalué les dispositions et les conditions de la gestion financière comme étant appropriées. L'utilisation du Fonds Mwindi nécessiterait alors une restructuration des dispositions de mise en œuvre du projet, y compris l'accord de financement.
- Les audits annuels des états financiers seront réalisés par un auditeur externe indépendant engagé par l'UC-PIF sur la base de termes de référence acceptables pour la Banque mondiale. Les rapports d'audit des états financiers ainsi que la lettre de gestion seront soumis à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de chaque exercice fiscal.

(ii) Passation des marchés

120. **Généralités.** Les activités de passation des marchés seront menées conformément au Règlement de la Banque mondiale relatif à la passation des marchés pour les emprunteurs du FPI (quatrième édition publiée en novembre 2020)⁷⁵ et aux Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption⁷⁶. La stratégie et les dispositions du projet en matière de passation des marchés sont décrites à l'annexe 1 et résumées ci-dessous.

121. **Stratégie de passation des marchés.** La stratégie de passation des marchés pour le développement du projet (SPMDP) décrit le contexte opérationnel général du projet, la situation du marché, la capacité des organismes de mise en œuvre et les risques éventuels liés à la passation des marchés. Les principaux risques sont liés aux retards dans la mise en œuvre du projet, à la mauvaise qualité des livraisons, à la violence fondée sur le sexe, à l'augmentation de l'insécurité dans la zone du projet et à la réputation du pays en matière de fraude et de corruption. Les principaux marchés de valeur sont identifiés comme suit : les activités des sous-composantes 2.1.a et 2.2 sont liées à des contrats avec des AIL qui seront recrutés par le biais d'une source unique ou d'un processus concurrentiel pour mener à bien la mise en œuvre d'activités agroforestières dans les provinces du projet concernées. Les activités de la sous-composante 2.3 relatives à la mise en place de CFCL seront mises en œuvre avec l'appui de DIA sélectionnés par voie concurrentielle. Peu d'activités de la sous-composante 2.1.a concernent la passation de marchés pour la fourniture d'équipements, de biens et de matériels pour les ZIL (véhicules, outils agricoles, sacs, tracteurs et autres machines) et le recrutement de consultants. Certains travaux de génie civil des sous-composantes 2.3 et 2.4 concernent la réhabilitation et l'entretien des routes ainsi que la construction d'entrepôts de stockage pour les produits agricoles. Les autres activités sont des contrats de petite taille et de faible complexité. Des méthodes appropriées et proportionnelles d'approche du marché et de passation des marchés ont été identifiées dans le DSPP et le plan initial de passation des marchés a été préparé. Le plan de passation des marchés sous-jacent sera mis à jour au moins une fois par an ou selon les besoins pour refléter les besoins réels de mise en œuvre du projet et les améliorations de la capacité institutionnelle. Le projet proposé utilise le système STEP (Systematic Tracking of Exchanges in Procurement), un système de planification et de suivi qui fournit des données sur les activités de passation de marchés, établit des points de référence, surveille les retards et mesure

⁷⁵ Procurement in Investment Project Financing : Goods, Works, Non-Consulting and Consulting Services, Quatrième édition, novembre 2020. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

⁷⁶ Lignes directrices sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et subventions de l'IDA. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.



les performances en matière de passation de marchés. La sous-composante 3.1 comprend des contrats d'assistance technique et des biens pour soutenir le renforcement des capacités sur les techniques de carbonisation améliorées et les chaînes de valeur durables du charbon de bois. Dans le cadre de la sous-composante 3.2, l'opérateur technique sélectionné dans le cadre du projet AGREE aidera également l'ANSER à mettre en place un mécanisme de subvention RBF pour la cuisson propre. D'autres contrats de services et de biens seront signés pour soutenir la structuration du secteur de la cuisson propre améliorée et le renforcement des capacités pour la production de charbon de bois.

C. Politiques opérationnelles juridiques

	Déclenché ?
Projets sur les voies navigables internationales OP 7.50	Non
Projets dans les zones contestées OP 7.60	Non



D. Environnement et social

103. Les normes environnementales et sociales (NES) suivantes s'appliquent au projet :

- **NES1 : Évaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux.** La NES1 est pertinent en raison des impacts et des risques qui peuvent être causés par les diverses activités du projet qui seront mises en œuvre dans les zones du projet. Les composantes 1, 2 et 3, qui intègrent des activités d'assistance technique, vont respectivement appuyer l'amélioration de l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles dans des zones ciblées, le développement de l'agroforesterie et des CFCL pour la gestion durable des forêts et l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que l'appui au développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson propre des aliments. La composante 4 va soutenir des approches améliorées et innovantes du MRV PBR tandis que la composante 5 va se concentrer sur la mise en œuvre du projet et le suivi-évaluation.
- **NES2 : Emploi et conditions de travail.** Le projet va engager probablement différents types de travailleurs, notamment des travailleurs directs, des travailleurs sous contrat, des travailleurs communautaires et des travailleurs de l'approvisionnement primaire. Compte tenu de la nature des activités, la plupart des travailleurs seront probablement des travailleurs communautaires impliqués dans les composantes 2 et 3. Des procédures de gestion de la main d'œuvre (PGM) ont été élaborées et un MGP autonome spécifique aux travailleurs (pour les travailleurs directs et contractuels) sera mis en place avec des procédures spécifiques pour signaler les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel (EAS/HS), et en outre, un arrangement GRM approprié sera pris pour les travailleurs communautaires.
- **NES3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution.** Compte tenu de la nature et de l'ampleur relativement faible ou moyenne des travaux de génie civil, les risques et les incidences liés à l'utilisation efficace des ressources et à la pollution seront mineurs, de courte durée, localisés et limités à la zone entourant immédiatement les sites de construction/réhabilitation.
- **NES4 : Santé et sécurité des populations.** Les risques et impacts potentiels sur la santé et la sécurité des populations liés aux activités du projet sont principalement associés à l'exposition des populations aux risques de trafic et de sécurité routière liés au projet, à la pollution de l'eau résultant de l'huile de palme et des cultures vivrières et du développement de leurs marchés et chaînes de valeur, à l'exposition des populations aux maladies transmises par l'eau et les vecteurs en raison d'un assainissement et d'un drainage insuffisants, à l'exposition des populations aux risques naturels tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, aux problèmes de sécurité contre les incendies de forêt liés aux activités dans les zones forestières, et aux risques limités de décès et d'incendie liés aux travaux mineurs pour les routes et les ponts à petite échelle.
- **NES5 : Acquisition de terres, restrictions de l'utilisation des terres et réinstallation forcée.** Les activités de la composante 2 liées au développement des plantations et à la transition vers une production efficace de charbon de bois sont susceptibles de provoquer des déplacements physiques et économiques/une restriction de l'accès aux ressources collectives. Un cadre de politique de réinstallation (CPR) a été préparé pour faire face à ces risques et fournir des lignes



directrices pour l'élaboration d'éventuels plans d'action de réinstallation, le cas échéant.

- **NES6 : préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques.** Le projet sera mis en œuvre dans des habitats naturels dégradés (zones de savane) dans sept provinces du pays. Cependant, il sera proche d'habitats critiques potentiels (zones tampons), y compris des zones protégées reconnues au niveau national (parc national de la Salonga, chutes d'eau sur le fleuve Congo, réserve de biosphère de Luki et réserves naturelles de mangroves) et il y a une présence d'espèces avec des HVC telles que les éléphants, qui seront prises en compte dans le cadre des critères de sélection et de comestibilité basés sur l'appui à la planification de l'utilisation des terres dans le cadre du projet.
- **NES7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.** Le projet sera mis en œuvre dans des provinces dans lesquelles résident des PA, notamment dans le bassin central (Kasaï, Kasaï central, Kasaï oriental et Lomami). Les activités du projet pourraient affecter les PA de manière disproportionnée, car certaines activités pourraient impacter de leurs terres ancestrales ou restreindre leur accès aux ressources. Un cadre de planification en faveur des peuples autochtones (CPPA) a été préparé pour s'assurer que les PA vont bénéficier du projet d'une manière culturellement appropriée.
- **NES8 : Patrimoine culturel.** Certaines zones des provinces ciblées peuvent être considérées comme sacrées par les communautés locales concernées, tandis que d'autres sites peuvent présenter un patrimoine culturel matériel et/ou immatériel.
- **NES10 : Mobilisation des parties prenantes et informations.** L'UC-PIF a préparé et mettra en œuvre un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), qui permettra de recueillir les commentaires des parties prenantes et d'identifier les opportunités d'engagement futur, en veillant à ce que toutes les consultations publiques soient inclusives et accessibles à tous les résidents dans la zone d'intervention du projet du projet, en respectant le champ d'application et les spécificités locales par le biais de canaux appropriés.

124. **Le risque environnemental est classifié élevé.** Cette note est basée sur les activités qui seront financées par le projet, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la pollution et les risques et impacts pour la santé et la sécurité liés à la sélection des sites, à la gestion et aux opérations d'exploitation pour l'agroforesterie et les plantations pour le bois de feu et le bois d'œuvre, ainsi qu'au large éventail d'interventions à petite et moyenne échelle dans différents secteurs et de multiples zones avec des particularités différentes, qui peuvent être critiques, en particulier pour la phase de mise en œuvre du projet. En outre, les risques et les impacts environnementaux potentiels sont susceptibles d'être permanents, cumulatifs et irréversibles (augmentation des taux d'exploitation des ressources naturelles, des plantations à petite échelle dans le cadre de normes de gestion durable et de la biodiversité et des services écosystémiques associés, de l'exploitation forestière illégale et du braconnage ; changements dans le modèle d'utilisation des terres ; impacts sur la biodiversité en raison de l'expansion des activités agroforestières et de l'utilisation accrue de produits agrochimiques dans le cadre de l'agroforesterie communautaire). Les risques et impacts environnementaux identifiés devraient résulter principalement des activités menées dans le cadre des composantes 1, 2, 3, 4 et 5. Il s'agit notamment de la perte de



biodiversité ou de la conversion de terres à végétation naturelle et semi-naturelle en d'autres types de classes de conversion des terres si les bonnes pratiques en matière de restauration des terres ne sont pas appliquées correctement dans le cadre des volets 1 et 2. Parmi les autres risques figurent la surconsommation d'eau pour la production de semis dans les pépinières, l'introduction d'espèces envahissantes par le biais des activités de reboisement et/ou d'agroforesterie, la contamination potentielle due à l'utilisation de produits agrochimiques et de pesticides, la mauvaise gestion des déchets de la végétation défrichée, les risques pour la santé et la sécurité au travail de la main-d'œuvre dus à l'utilisation imprudente de machines et d'équipements. La distribution de solutions de cuisson propres et efficaces (composante 3) aura des risques et des impacts environnementaux potentiels liés au stockage et à l'élimination finale des solutions de cuisson propres et efficaces usagées contenant des déchets dangereux, et à l'élimination/recyclage des panneaux solaires en cas de promotion des panneaux solaires. Le soutien aux activités de remise en état et d'entretien des petites routes et des ponts peut entraîner une pollution de l'air, du bruit et de l'eau, une érosion, une contamination des sols, une déforestation, une dégradation des sols, la production de déchets dangereux pendant les travaux de construction à petite échelle, une dégradation des forêts et des services écosystémiques, des risques pour la santé et la sécurité des communautés et des travailleurs, des effets en aval de la conclusion de l'AT et des activités de renforcement des capacités, des incidences sur la qualité et la quantité de l'eau et sur l'écologie aquatique en raison des activités de restauration du paysage, un risque d'incendie de forêt/savane et une érosion des sols due aux travaux de terrassement et aux eaux de ruissellement. En outre, il pourrait y avoir des impacts liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et des communautés, tels que la sécurité incendie, la sécurité de la construction, le transport et l'exposition aux pesticides. Le projet est également exposé à des risques climatiques exogènes et à des catastrophes naturelles telles que des inondations, des pluies intenses et des glissements de terrain. Les communautés de ces bassins étant largement tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance, les incidences négatives sur les écosystèmes et les services écosystémiques associés présenteraient également un risque environnemental pour les communautés.

125. **Le risque social du projet est jugé élevé.** Les activités de la composante 1 (aménagement du territoire) pourraient avoir des incidences en aval et le projet devra veiller à ce que les termes de référence liés à ces activités soient compatibles avec le FSE. De même, toutes les activités d'assistance technique comportent des risques sociaux qui devront être atténués. Les activités de la composante 2 liées au développement des plantations et de la composante 3 liées à la transition vers une production efficace de charbon de bois comportent une série de risques sociaux négatifs potentiels, notamment le déplacement physique et économique/la restriction de l'accès aux ressources et une compensation inadéquate pour les personnes touchées. Ceci est particulièrement pertinent pour les activités potentielles dans le bassin central (Kasaï), qui est connu pour abriter des PA et où il est possible que le CLIP soit déclenché dans le cadre de certains sous-projets. Le projet présente également des risques de conflits sociaux accrus, de problèmes d'héritage foncier, de structures de propriété complexes, etc. Les mesures d'atténuation de ces risques sont également incluses dans le cadre de référence stratégique. Les initiatives de travaux publics menées par les communautés pour la prévention des incendies, les routes secondaires agricoles et la remise en état des petits ponts comportent des risques liés au travail (travail des enfants, travail forcé, conflits du travail, etc.), à l'ESE/SH et à l'exclusion sociale, en particulier lors du recrutement des travailleurs communautaires. Le projet a préparé des plans de gestion du cycle de vie pour faire face à ces risques. En outre, certaines des provinces ciblées accueillent des personnes déplacées à l'intérieur du



pays et ont été identifiées par l'évaluation trimestrielle des risques de sécurité de la Banque à l'échelle du pays comme des points chauds pour les conflits violents, les enlèvements, le harcèlement, etc. Le projet pourrait faire appel à du personnel de sécurité (tel que des sociétés de sécurité privées) pour protéger certaines des plantations nouvellement établies, qui pourraient également présenter des risques pour les communautés environnantes. Le client préparera un plan de gestion du personnel de sécurité pour faire face à ce risque. En raison des risques susmentionnés et de l'étendue géographique du projet, certaines zones posant des problèmes d'accessibilité pour la supervision.

126. Une analyse des risques a permis de déterminer que le niveau de risque EES/SH pour le projet est substantiel. Les facteurs suivants contribuent à ce risque : (i) le projet sera mis en œuvre dans des régions du pays en situation d'urgence humanitaire et de conflit, ce qui accroît le risque d'incidents SEA/SH et limite l'accès aux services de soutien aux victimes de VBG ; (ii) le projet sera mis en œuvre dans des zones reculées difficiles à superviser en raison de l'insécurité et de l'inaccessibilité, ce qui pose des problèmes de supervision des travailleurs féminins et masculins qui travaillent à proximité les uns des autres ; (iii) la probabilité d'engager du personnel de sécurité (société de sécurité privée) accroît le risque d'incidents SEA/SH ; (iv) les provinces ciblées se situent dans le quartile le plus bas de la pauvreté du pays, avec un niveau de risque élevé de violence sexuelle et sexiste ; (v) les provinces ciblées se situent dans le quartile de pauvreté le plus bas du pays, la vulnérabilité économique étant un facteur de risque élevé d'incidents SEA/SH, en particulier pour les femmes et les filles ; (vi) les zones d'intervention éloignées avec un manque de services de santé, y compris de prestataires de services de VBG, augmentent le niveau de risque d'incidents SEA/SH ; et (vii) certaines des activités prévues par le projet nécessiteront l'embauche de travailleurs communautaires masculins et féminins, ces derniers étant plus vulnérables à des incidents SEA/SH. Conformément au plan d'action EES/SH figurant à l'annexe 11 du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), les mesures d'atténuation et de réponse proposées comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : (i) la signature de codes de conduite, interdisant l'EES/SH et décrivant les sanctions en cas de non-respect, qui seront signés par tous les travailleurs, y compris le personnel du UC-PIF ; (ii) des formations régulières des travailleurs dans les langues locales menées par l'entrepreneur sur les dispositions du travail, les codes de conduite, la VBG, y compris les risques et les conséquences de l'EES/SH, et le GRM sensible à l'EES/SH ; (iii) la cartographie des prestataires de services, y compris une évaluation de la qualité des services offerts dans les zones d'intervention ; (iv) des liens avec les prestataires de services de VBG vers lesquels les survivants de la VBG, y compris les survivants de l'EES/SH, seront orientés, ce qui comprendra, au minimum, des services médicaux de qualité, une assistance psychosociale et un soutien juridique ; (v) des stratégies de sensibilisation décrivant comment les travailleurs et les communautés locales seront sensibilisés à la VBG, y compris aux risques d'EES/SH, et aux responsabilités des travailleurs en vertu des codes de conduite ; et (vi) un mécanisme de responsabilité et de réponse pour signaler les incidents d'EES/SH de manière éthique et confidentielle, en suivant une approche centrée sur le survivant. Le projet veillera à ce que les mesures de sensibilisation soient correctement orientées vers les communautés, qu'elles soient bien informées sur le mécanisme de gestion des plaintes en matière d'EES/SH et que ce mécanisme soit sûr, confidentiel et accessible aux travailleurs et aux communautés avoisinantes. Le plan d'action EES/SH sera mis en œuvre par l'emprunteur conformément à la note de bonnes pratiques EES/SH et sera également aligné sur le SEP pour la mise en œuvre des aspects EES/SH.

127. Pour atténuer les risques et impacts potentiels ci-dessus, les instruments du FSE énumérés dans le



tableau 5 ont été préparés, consultés et divulgués à la fois en RDC et sur le site de la Banque mondiale

Tableau 5. Instruments du FSE préparés, consultés et divulgués

Normes pertinentes	Instruments	Divulgarion en RDC	Divulgarion sur le site Web de la Banque mondiale
NES1	Projet de CGES comprenant un plan d'action SEA/SH et un plan de gestion des ravageurs (PMP)	13 décembre 2022	15 décembre 2022
	CGES final comprenant un plan d'action (AP) de prévention et de réponse SEA/SH et un PMP	29 mars 2023	29 mars 2023
	Plan d'Engagement Environnemental et Social (ESCP) comprenant une liste d'exclusion des activités qui ne sont pas éligibles au financement dans le cadre du projet	3 mai 2023	8 avril 2023 et 3 mai 2023
NES2	PMT	26 mars 2023	28 mars 2023
NES3	PMP inclus dans le CGES	13 décembre 2022	13 décembre 2022 et 29 mars 2023
NES4	PA SEA/SH annexé au CGES	13 décembre 2022	15 décembre 2022 et 29 mars 2023
NES5	FPR	26 mars 2023	28 mars 2023
NES7	IPPF	26 mars 2023	28 mars 2023
NES10	SEP	26 mars 2023	28 mars 2023

128. **Le cadre de gestion environnementale et sociale** comprend des orientations sur la sélection et la minimisation des impacts sur les zones environnementales sensibles, une liste d'exclusion, une évaluation des impacts cumulatifs, un inventaire des services écosystémiques et des orientations sur les pratiques agroforestières durables sur le plan environnemental et social pour les petits producteurs. Il décrit également la stratégie et le calendrier d'identification des mesures à prendre pour faire face aux menaces pesant sur la conservation de la biodiversité et comprend un plan d'action de prévention et de réponse pour l'EES/SH en fonction du niveau de risque du projet. Comme l'exige le cadre de gestion environnementale et sociale, les sous-projets jugés faibles et modérés seront régis par un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) standard, tandis que les sous-projets jugés substantiels ou élevés seront régis par une ESIA/un PGES spécifique au site. Le projet préparera un nombre limité d'ESIA pour couvrir l'ensemble des plus de 500 sous-projets prévus (y compris les routes rurales à réhabiliter ou à améliorer) par le biais d'un regroupement géographique et sectoriel pour les sous-projets qui présentent un risque substantiel ou élevé. Les ESIA complètes évalueront l'ensemble des risques et des impacts relatifs aux NES dans la zone du projet, y compris sur les services écosystémiques, comme indiqué dans le cadre de gestion environnementale et sociale. Les PSE accordés aux bénéficiaires dans le cadre du projet ne devraient pas résulter d'une évaluation formelle des services écosystémiques. Les ESIA/ESMP pour les plantations agroforestières, la restauration des terres et les plantations d'huile de palme, y compris les



petits producteurs et les palmiers à huile, incluront des normes pour des pratiques durables d'un point de vue environnemental et social. Les termes de référence utilisés pour la préparation des instruments E&S doivent être acceptables pour la Banque mondiale et conformes aux exigences de l'NES6 relatives à la préparation d'un plan de gestion de la biodiversité.

129. Capacité institutionnelle. Compte tenu de l'ampleur du projet et des capacités limitées du client en matière de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité, les modalités de suivi et de renforcement des capacités pour le projet ont été définies comme suit. L'ESCP exige des rapports trimestriels et d'autres entités (entrepreneurs, OR, ALE et sociétés de supervision) de fournir des rapports de suivi mensuels sur les performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité, conformément aux paramètres spécifiés dans les documents d'appel d'offres et les contrats respectifs, et de soumettre ces rapports à la Banque mondiale. L'agence d'exécution élaborera et mettra en œuvre un plan de formation environnementale et sociale dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet. Le plan de formation couvre la mise en œuvre d'un suivi et d'une évaluation participatifs pour les projets et un système de suivi des aspects E&S pendant la mise en œuvre du projet. L'agence de mise en œuvre mettra en place, dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet, des antennes provinciales dotées de spécialistes S&E, avec une coordination nationale depuis Kinshasa, afin de soutenir la supervision du projet. Les actions énumérées ci-dessus sont reflétées dans l'ESCP, qui sera le premier mécanisme de contrôle, et l'équipe du projet se réunira tous les six mois pour faire le point et suivre les progrès accomplis. Le projet comporte une sous-composante 1.3 destinée à renforcer les capacités nécessaires à l'amélioration de la gestion des risques environnementaux et sociaux. Le suivi participatif sera assuré par l'engagement des parties prenantes auprès des communautés. Un soutien supplémentaire pour le suivi sera fourni par le biais de la sensibilisation et de l'engagement avec plusieurs OSC qui représentent les groupes communautaires, y compris les personnes vulnérables et indigènes dans la zone du projet.

130. Engagement des citoyens. L'engagement des citoyens est un élément fondamental du projet proposé pour garantir que les besoins et les priorités des bénéficiaires sont au premier plan de la mise en œuvre du projet. Le projet facilitera la création et/ou le renforcement des CARG et d'autres plateformes de parties prenantes locales et des CLD au niveau du village pour soutenir la planification de l'utilisation des terres. Cela permettra aux communautés et aux parties prenantes locales d'avoir leur mot à dire dans la gestion et l'utilisation de leurs terres et d'identifier les opportunités économiques pour le soutien du projet. Avant le début de toute activité, des discussions de groupe ciblées seront menées pour obtenir un retour d'information sur les moyens les plus efficaces de communiquer et de mettre en œuvre les activités afin d'encourager la pleine participation des bénéficiaires ciblés. Le CLIP sera pleinement intégré dans l'approche. La stratégie de communication veillera à ce que les bénéficiaires reçoivent suffisamment d'informations sur le projet et sachent comment et où obtenir de plus amples informations sur le projet. Une enquête auprès des bénéficiaires sera menée chaque année, les résultats seront communiqués et la mise en œuvre sera adaptée en conséquence. Le cadre de résultats du projet proposé comprend un indicateur qui tient compte du retour d'information des bénéficiaires.

131. Mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet (GRM). Le projet mettra en place un mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet qui s'appuiera sur le mécanisme de règlement des griefs existant géré par l'UC-PIF pour le PGAPF (P128887). Le MRG au niveau du projet assurera la gestion sûre et confidentielle des réclamations relatives à l'EES et à la santé sexuelle et reproductive, avec un



protocole de réponse garantissant l'orientation en temps utile vers les services de soutien appropriés. Pour garantir l'accessibilité de ces mécanismes de recours, les représentants provinciaux de l'UC-PIF collecteront des données auprès des points focaux du MGP au niveau du village. Les citoyens auront également accès à d'autres moyens de recours, tels que le courrier électronique, le téléphone ou les SMS, pour poser des questions ou exprimer des problèmes ou des préoccupations, ce qui permettra à une même plainte d'être soumise par le biais de plusieurs canaux. L'UC-PIF préparera des rapports trimestriels sur le MGP. S'appuyant sur le mécanisme de gestion des ressources naturelles mis en place par le PACDF (P149049) pour les communautés forestières, une composante spécifique du mécanisme de gestion des ressources naturelles soutenu par REPALEF sera accessible aux populations autochtones. La particularité de ce groupe d'acteurs nécessite un GRM adapté pour assurer une résolution efficace et efficiente des griefs. Un indicateur du cadre de résultats du projet proposé permettra de suivre le pourcentage de griefs traités dans un délai déterminé.

V. SERVICES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

132. Recours en cas de griefs. Les communautés et les individus qui s'estiment lésés par un projet soutenu par la Banque mondiale peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de réclamation existants au niveau du projet ou auprès du Service de règlement des griefs (GRS) de la Banque. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les personnes touchées par le projet peuvent soumettre leur plainte au mécanisme indépendant de responsabilisation de la Banque (AM). Le MA abrite le Panel d'inspection, qui détermine si un préjudice s'est produit, ou pourrait se produire, en raison du non-respect par la Banque de ses politiques et procédures, et le Service de règlement des différends, qui offre aux communautés et aux emprunteurs la possibilité de traiter les plaintes par le biais d'un règlement des différends. Les plaintes peuvent être déposées auprès de l'AM à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la direction de la Banque et que celle-ci a eu la possibilité d'y répondre. Pour plus d'informations sur les modalités de dépôt d'une plainte auprès du service de règlement des griefs de la Banque (Grievance Redress Service - GRS), veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour savoir comment déposer une plainte auprès du mécanisme de responsabilisation de la Banque, veuillez consulter le site <https://accountability.worldbank.org>.

VI. PRINCIPAUX RISQUES

123. **la cote des risques globale est classée comme élevée.** Les paragraphes qui suivent vont décrire les risques associés à la réussite de la mise en œuvre du projet, ainsi que les mesures proposées pour les atténuer.

- **Politique et gouvernance - Élevée.** L'environnement général du pays est caractérisé par un contexte politique instable, un manque de transparence et une faible gouvernance. Il s'agit de problèmes importants qui contribuent à la vulnérabilité et à l'insécurité dans le pays, ce qui peut nuire à l'efficacité du projet. Des élections présidentielles sont prévues à la fin de 2023 et pourraient entraîner des périodes d'instabilité et un remaniement des structures et des responsabilités du gouvernement, avec des conséquences potentiellement négatives



pour l'administration et le programme de réformes en cours. Le projet est soutenu par les plus hauts niveaux d'engagement politique en faveur de l'agenda forestier et climatique et est ancré dans les engagements internationaux du pays, tels que l'Accord de Paris et la Lettre d'intention CAFI. Des activités spécifiques seront mises en œuvre pour soutenir les environnements politiques et réglementaires nationaux, en assurant un dialogue politique continu avec les autorités et une gestion adaptative. Le projet impliquera également une approche de partenariat solide avec les communautés locales, les opérateurs des ONG, le secteur privé, les autorités locales et divers services techniques de l'administration nationale et locale, avec une forte composante de renforcement des capacités, afin de garantir des interventions éclairées et l'appropriation au niveau local.

- **Macroéconomique - substantiel.** La RDC a maintenu de faibles niveaux d'endettement et de déficit budgétaire et de la balance des paiements, avec une croissance économique estimée à 8,6 % en 2022. Cependant, le pays reste vulnérable à la volatilité des prix des matières premières et aux conflits locaux et internationaux, qui peuvent limiter les opportunités d'investissement social et économique. La mobilisation des recettes intérieures et les réserves de change se sont améliorées, et l'engagement avec le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit vise à atténuer les risques macroéconomiques. La série de DPO de la Banque en RDC soutient le programme de réformes du gouvernement visant à résoudre les problèmes de gouvernance des finances publiques. Pour atténuer les risques, le projet vise à maximiser l'utilisation des matériaux et de l'expertise disponibles localement et ne nécessite pas de cofinancement des fonds de contrepartie du gouvernement.
- **Stratégies et politiques sectorielles - Substantiel.** Le contrôle, la mise en œuvre et la coordination institutionnelle sont faibles dans l'ensemble de l'administration, et la prise de décision a tendance à être centralisée, avec de faibles niveaux de participation et une mauvaise communication avec les entités décentralisées. Cependant, depuis l'adoption de sa stratégie nationale REDD+ et le soutien significatif des bailleurs de fonds pour son plan d'investissement, la RDC a mis en œuvre plusieurs programmes intersectoriels soutenant la planification de l'utilisation des terres, le régime foncier, les plantations agroforestières pour l'alimentation et l'énergie du bois, et la sylviculture durable. Cela a permis une collaboration entre les secteurs, l'élaboration de stratégies et de politiques pertinentes et l'amélioration de la capacité de mise en œuvre institutionnelle pour traiter ces questions à différents niveaux. La conception du projet inclut des mesures d'atténuation dans toutes les composantes, en fournissant des conseils, une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités pour toutes les institutions et tous les opérateurs responsables de la réalisation des indicateurs de l'AOP. Le projet soutiendra également l'élaboration de politiques sur les forêts et le changement climatique, en assurant un retour d'information et une cohérence entre les politiques nationales et les approches promues sur le terrain.
- **Conception technique du projet - élevée.** Les activités dans le secteur forestier sont généralement caractérisées par des délais de mise en œuvre plus longs, comme la création de plantations, et sont exposées à des risques importants, y compris la possibilité d'incendies, jusqu'à ce que leurs modèles économiques sous-jacents deviennent matures.



Cela peut poser des problèmes pour maintenir le soutien des bénéficiaires dans le cadre du cycle de projet standard de cinq ans de la Banque mondiale. Pour faire face à ce risque, le projet propose une période de mise en œuvre de sept ans afin de fournir un soutien à plus long terme et de couvrir l'ensemble du cycle économique des activités soutenues. En outre, les PSE seront utilisés pour inciter à l'entretien des investissements dans l'intervalle, et le renforcement des capacités en matière de gestion des incendies sera assuré avec les jeunes comme public cible spécifique. Le projet utilisera une approche participative au cours des premières étapes de la mise en œuvre afin d'élaborer des plans de gestion des ressources naturelles appropriés, ce qui nécessitera une capacité et une expertise importantes sur le terrain. Les risques techniques liés à la mise en œuvre seront atténués dans une certaine mesure par l'intensification des activités existantes et l'utilisation d'acteurs expérimentés disposant de réseaux solides au sein des communautés locales et dans l'ensemble des provinces.

- **Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité - élevée.** Le MEDD, par l'intermédiaire de son unité de coordination du FIP, possède une expérience significative dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque. Toutefois, des capacités et un soutien supplémentaire sont encore nécessaires pour mener à bien les activités du projet et gérer les risques qui y sont associés. Pour atténuer ce risque, la conception du projet s'appuiera sur les projets antérieurs et existants, ainsi que sur les mesures d'atténuation existantes. L'UC-PIF sera également renforcé par des experts sectoriels supplémentaires et le recrutement de plusieurs opérateurs techniques pour soutenir les opérations. Afin d'améliorer la durabilité des projets, en particulier en ce qui concerne les investissements dans les paysages qui sont exposés à des risques importants s'ils ne sont pas correctement entretenus par les bénéficiaires et/ou supervisés par les autorités, le projet soutiendra l'implication des autorités à tous les niveaux, depuis le Ministère de l'environnement et du développement durable et d'autres agences nationales et provinciales jusqu'aux autorités locales chargées du développement communautaire. Le projet utilisera également diverses approches de financement basées sur les résultats et soutiendra le développement de chaînes de valeur au-delà de la production pour assurer la durabilité à long terme.
- **Fiduciaire - Élevé.** La fraude et la corruption sont très répandues en RDC, malgré l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption, et posent un risque fiduciaire élevé pour le portefeuille de la Banque mondiale en RDC, y compris pour ce projet. En outre, la faiblesse des capacités de gestion financière et de passation des marchés au niveau provincial suscite des inquiétudes. Pour atténuer ces risques, le projet renforcera le UC-PIF en recrutant du personnel supplémentaire pour la passation des marchés, la comptabilité et la gestion financière. Le PIM définira un processus clair de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, en particulier des agences d'exécution locales. La continuité de la responsabilité de la mise en œuvre et de la dotation en personnel de la UC-PIF sera cruciale. Si nécessaire, le projet engagera un consultant indépendant pour effectuer une vérification annuelle de la conformité des marchés et des contrats, en se concentrant sur les contrats identifiés ou perçus comme étant à haut risque et en s'appuyant sur les plaintes et les griefs reçus.



- **Environnement et social - élevé.** Le développement de plantations, même dans des zones dégradées, peut présenter des risques pour l'environnement. Il est important de sélectionner soigneusement les cultures afin d'éviter l'introduction d'espèces envahissantes et de veiller à ce que le développement des infrastructures nécessaires ne nuise pas à la biodiversité ou à la qualité de l'eau. Le projet mènera des études d'impact sur l'environnement afin de s'assurer que l'emplacement des plantations et des initiatives agroforestières minimise l'impact sur l'environnement. L'approche sera adaptée aux zones et conditions spécifiques afin d'éviter une approche "unique" qui pourrait avoir des effets négatifs sur les masses d'eau fragiles, les forêts restantes ou les espèces uniques. Le développement des plantations et la transition vers une production efficace de charbon de bois comportent le risque d'impacts sociaux négatifs, tels que l'acquisition involontaire de terres, la perte de moyens de subsistance, les risques sociaux et environnementaux et une compensation inadéquate, qui pourraient affecter les bénéficiaires du projet et susciter des inquiétudes. Pour atténuer ces risques, le projet intégrera des mesures d'atténuation environnementales et sociales et des actions spécifiques conformes aux normes du FSE dans la conception des activités, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des populations autochtones. Pour atténuer les risques EES/SH, qui sont jugés substantiels dans le cadre de ce projet, un plan d'action a été préparé, qui décrit les risques identifiés et les mesures d'atténuation. En outre, le mécanisme de gestion des risques du projet sera conçu de manière à faciliter l'accès des parties prenantes locales, y compris celles qui appartiennent à des communautés vulnérables.
- **Parties prenantes - Important.** Le succès des activités proposées dépendra de la forte implication et de l'engagement des communautés et des parties prenantes locales, telles que les ONG et les autorités. Les activités, qui comprennent l'élaboration de plans de gestion participative des ressources naturelles, la promotion de plantations à petite échelle et l'établissement de concessions forestières communautaires, nécessitent un niveau élevé de coopération et d'engagement de la part des parties prenantes. Pour s'assurer que les populations vulnérables, telles que les réfugiés, les populations indigènes, les femmes et les groupes marginalisés, sont incluses, une attention particulière doit être accordée à l'engagement des parties prenantes. La collaboration avec les acteurs étatiques et non étatiques au niveau décentralisé, y compris les autorités coutumières, locales et provinciales, sera cruciale pour gérer efficacement des questions telles que la propriété foncière. Le projet proposé s'appuiera sur les leçons tirées du travail du PGAPF (P128887) dans les provinces occidentales et comprendra une intervention précoce d'un spécialiste social pour s'assurer que l'engagement des parties prenantes couvrant divers groupes est effectué en temps opportun.
- **Autre : Sécurité - Substantielle.** Le risque et l'impact des conflits sont élevés dans de nombreuses régions de la RDC, y compris dans les provinces couvertes par le projet. Le Kasai, par exemple, a connu des violences de haute intensité entre 2016 et 2018 - pendant le conflit de Kamwina Nsapu - et peut maintenant être classé comme une région post-conflit du pays, où des déclencheurs de conflits de faible intensité subsistent. Ces éléments déclencheurs comprennent les conflits pour l'accès à la terre, les pressions exercées sur les



communautés d'accueil par le grand nombre de personnes déplacées pendant les violences de 2016-2018 et qui n'ont pas pu (ou voulu) retourner dans leur région d'origine, ainsi que la pauvreté croissante et le manque d'opportunités économiques. Dans d'autres régions du pays (Mai-Ndombe, par exemple), des flambées de violence sporadiques se produisent sans préavis, sur fond de problèmes ethniques et tribaux. La Banque assure un suivi constant et approfondi de la situation sécuritaire, notamment par le biais d'une collaboration étroite avec les partenaires du secteur de la sécurité, y compris la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en RDC. En outre, la conception du projet comprend des éléments qui répondent aux six moteurs de l'ARR de la RDC avec des facteurs de résilience spécifiques dans les régions de l'Ouest et du Kasai⁷⁷, y compris le renforcement des liens entre les comités de développement sectoriel au niveau national et provincial, l'engagement au niveau communautaire et de la société civile par le biais de forums permanents, la création d'opportunités économiques inclusives pour les communautés et les secteurs privés, et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les activités de la chaîne de valeur et les opportunités de développement du secteur privé.

⁷⁷ Un document de référence lié à ce PAD est disponible dans les archives officielles de la Banque mondiale avec les détails complets des facteurs de fragilité et de la conception du projet.





VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Cadre de résultats

PAYS : Congo, République démocratique du
Programme d'investissement pour la restauration des forêts et des savanes

Objectif(s) de développement du projet

Améliorer la gestion des paysages forestiers et renforcer les moyens de subsistance des communautés dans des zones de projet sélectionnées.

Indicateurs des objectifs de développement du projet

Nom de l'indicateur	CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
			1	2	3	4	5	6	
Amélioration de la gestion des paysages forestiers									
Superficie sous pratiques de gestion durable du paysage (IRC, Hectare (Ha))		0,00	20 000,00	215 000,00	425 000,00	535 000,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00
Amélioration des moyens de subsistance de la communauté									
Personnes bénéficiant de meilleurs avantages des paysages forestiers (Nombre)		0,00			600 000,00			1 200 000,00	1 200 000,00
Femmes (Nombre)		0,00			200 000,00			400 000,00	400 000,00
Jeunes (Nombre)		0,00			200 000,00			400 000,00	400 000,00



Nom de l'indicateur	CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
			1	2	3	4	5	6	
Peuples autochtones (Nombre)		0,00			25 000,00			50 000,00	50 000,00
Personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres (Nombre)		0,00	500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00

Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes

Nom de l'indicateur	CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
			1	2	3	4	5	6	
1: Amélioration de la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans les zones de projet sélectionnées									
Superficie faisant l'objet d'une planification et d'un suivi participatifs de la gestion de l'utilisation des terres (Hectare (Ha))		0,00	0,00	3 000 000,00	6 000 000,00	8 000 000,00	10 000 000,00	12 400 000,00	12 400 000,00
Villages soutenus dans la province pilote avec un cadastre opérationnel (Pourcentage)		0,00	0,00	5,00	25,00	50,00	75,00	80,00	80,00
Ménages bénéficiaires formés à l'application d'approches d'autonomisation dirigées par les ménages et la communauté pour promouvoir l'égalité des		0,00	0,00	40,00	80,00	100,00	100,00	100,00	100,00



Nom de l'indicateur CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
		1	2	3	4	5	6	
sexes et faire face aux risques d'EAS/HS (Pourcentage)								
Services techniques d'appui à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles (Nombre)	0,00	5,00	8,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entités publiques dotées de capacités améliorées en matière de gestion des risques E&S (Nombre)	0,00	0,00	2,00	4,00	6,00	10,00	10,00	10,00
2 : Développement des filières agroforestières et forestières pour une gestion durable des paysages								
Superficie sous agroforesterie et systèmes de reboisement/reboisement (Hectare(Ha))	0,00	5 000,00	35 000,00	85 000,00	105 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Plantations dirigées par la communauté (Hectare (Ha))	0,00	3 500,00	25 000,00	60 000,00	75 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
Plantations privées (Hectare (Ha))	0,00	1 500,00	11 000,00	25 000,00	32 000,00	36 000,00	36 000,00	35 000,00
Sous-projets agroPIFORESiers dirigés par des femmes (Pourcentage)	0,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Sous-projets agroPIFORESiers menés par des jeunes	0,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00



Nom de l'indicateur CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
		1	2	3	4	5	6	
(Pourcentage)								
Superficie de savane et de forêt mises en jachère (Hectare (Ha))	0,00	15 000,00	80 000,00	190 000,00	230 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Superficie sous gestion forestière améliorée (Hectare(Ha))	0,00	0,00	100 000,00	150 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Forêts communautaires dirigées par les IP (Nombre)	0,00	0,00	4.00	5,00	7.00	10.00	10.00	10.00
Routes réhabilitées (IRC, Kilomètres)	0,00	0,00	300,00	700,00	1 000,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Routes réhabilitées - rurales (IRC, Kilomètres)	0,00							1 400,00
Routes réhabilitées - non rurales (IRC, Kilomètres)	0,00							0,00
3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace								
Bénéficiaires impliqués dans des chaînes de valeur du charbon de bois plus efficaces (Nombre)	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	120 000,00	150 000,00	190 000,00	190 000,00
Femmes (Nombre)	0,00	0,00	5 000,00	20 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00	50 000,00
Jeunes (Nombre)	0,00	0,00	3 500,00	15 000,00	20 000,00	30 000,00	35 000,00	35 000,00
Études sur les chaînes de valeur du bois-énergie dans les principaux	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui



Nom de l'indicateur CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
		1	2	3	4	5	6	
bassins d'approvisionnement (Oui/Non)								
Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces (Nombre)	0,00	100 000,00	200 000,00	300 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Ménages dirigés par une femme (Pourcentage)	0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Montant des investissements mobilisés via le FAR (financement privé) (Montant (USD))	0,00	3 200 000,00	6 400 000,00	8 600 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00
Emplois supplémentaires créés localement par les opérateurs de cuisine propre soutenus (Nombre)	0,00	400,00	800,00	1 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre (Nombre)	0,00	0,00	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Proportion de travailleuses dans les entreprises soutenues (Pourcentage)	0,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00



Nom de l'indicateur	CBP	Ligne de base	Cibles intermédiaires						Cible finale
			1	2	3	4	5	6	
4 : Approches améliorées et innovantes du MRV et du financement climatique basé sur les résultats									
Système MRV établi et opérationnel (Oui/Non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapports de surveillance des GES préparés (Oui/Non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cadres nationaux pour le FCBR établis et opérationnels (Oui/Non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
5 : Mise en œuvre et suivi et évaluation du projet									
Griefs enregistrés liés à la livraison des avantages du projet effectivement traités. (Pourcentage)		0,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00
Griefs des IP (Pourcentage)		0,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00
Émissions de gaz à effet de serre (GES) réduites, séquestrées et évitées (Tonnes métriques/an)		0,00	2 000 000,00	12 000 000,00	27 000 000,00	33 000 000,00	38 500 000,00	38 500 000,00	38 500 000,00
Proportion de bénéficiaires dans les zones du projet satisfaits de l'appui et des services du projet (Pourcentage)		0,00	40,00	50,00	60,00	65,00	70,00	70,00	70,00



Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs AOP

Nom de l'indicateur	Définition/description	Fréquence	La source de données	Méthodologie de collect des données	Responsabilité de la collecte des données
Superficie terrestre soumise à des pratiques de gestion durable du paysage	L'indicateur mesure, en hectares, la superficie des terres pour lesquelles des pratiques de gestion durable du paysage nouvelles et/ou améliorées ont été introduites. La terre est le système terrestre biologiquement productif comprenant le sol, la végétation et les processus écologiques et hydrologiques associés ; L'adoption fait référence à un changement de pratique ou à un changement dans l'utilisation d'une technologie promue ou introduite par le projet ; Les pratiques de gestion durable des paysages (GDT) font référence à une combinaison d'au moins deux technologies et approches pour améliorer la qualité des terres et restaurer les terres dégradées, par exemple,	Annuel	Partenaires de mise en œuvre (LIA, TA Operator, MOD)	Les pratiques améliorées de gestion durable des paysages comprennent l'introduction de systèmes d'agroforesterie et de reboisement/reboisement (120 000 ha) (C.2.1), la mise en jachère de savanes et de forêts (270 000 ha) (C.2.2) et l'amélioration de la gestion des forêts (250 000 ha) (C.2.3).	UC-PIF



	des mesures agronomiques, végétatives, structurelles et de gestion qui, appliquées en combinaison, augmentent la connectivité entre les aires protégées, les terres forestières, les parcours et les terres agricoles.				
Personnes bénéficiant de meilleurs avantages des paysages forestiers	Bénéficiaires avec une amélioration des avantages monétaires (au moins 20%) et des avantages non monétaires des paysages forestiers	Première année (collecte de données de base) et (au moins) à mi-parcours et l'année dernière	Enquêtes de terrain	Enquêtes sur le terrain pour déterminer les données de référence et l'amélioration des avantages monétaires et non monétaires au fil du temps. Une méthodologie à adopter basée sur l'PGAPF. Les avantages monétaires et non monétaires incluent (mais ne sont pas limités à) le revenu, le taux de dépendance, les conditions de subsistance, le régime foncier, les conflits d'utilisation des terres, le niveau de sensibilisation à la gouvernance de la	UC-PIF avec le soutien d'universités et d'organismes de recherche



				gestion des ressources naturelles.	
Femmes					
Jeunesse					
Indigènes					
Personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des solutions de cuisson propres	Ménages disposant de solutions nouvelles ou améliorées accès à une cuisson propre	Annuel	Opérateurs de cuisine propre	Rapports vérifiés des opérateurs de cuisson propre	UC-PIF via ANSER

Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires

Nom de l'indicateur	Définition/description	Fréquence	La source de données	Méthodologie de collect des données	Responsabilité de la collec des données
Superficie faisant l'objet d'une planification et d'un suivi participatifs de la gestion de l'utilisation des terres	Les zones faisant l'objet de plans d'occupation des sols qui couvrent tous les niveaux administratifs (du village à la province), sont approuvées et enregistrées, et sont contrôlés régulièrement par les services techniques locaux	Annuel	Autorités locales et partenaires de mise en œuvre	Données de S&E du projet. Comprend le niveau provincial (7 plans), les territoires (36) et les villages (910)	UC-PIF
Villages soutenus dans la province pilote avec un cadastre opérationnel	Part des villages appuyés dans la province pilote dans lesquels un cadastre est établi et tenu par le CLD.	Annuel	Partenaires de mise en œuvre	Données de S&E du projet	UC-PIF
Ménages bénéficiaires formés pour appliquer les approches d'autonomisation	Part des ménages bénéficiaires avec une	Annuel	Partenaires de mise en	Données de S&E du projet	UC-PIF



dirigées par les ménages et la communauté afin de promouvoir l'égalité des sexes et de faire face aux risques d'EAS / SH	réduction de l'écart entre les sexes après avoir reçu des approches d'autonomisation dirigées par la communauté, telles que GALS.		œuvre		
Services techniques soutenant l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles	Indicateur d'appui institutionnel mesurant l'implication des services techniques dans la mise en œuvre et le suivi du projet sur le terrain.	Annuel	Autorités locales et centrales	Données de S&E du projet. Ministères sectoriels, agences, services locaux impliqués dans les activités du projet au cours de l'année. Peut inclure l'environnement, l'agriculture, le développement rural, les affaires foncières, l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la santé, la justice, l'ACE, l'ICCN.	UC-PIF
Entités publiques dotées de capacités améliorées en matière de gestion des risques E&S	Nombre de ministères/agences sectoriels et d'universités bénéficiant d'une assistance technique en matière d'E&S	Annuel	UC-PIF, partenaires de mise en œuvre	Peut inclure les ministères de l'environnement (y compris ACE, ICCN) de l'agriculture, des mines, des transports, des hydrocarbures et des universités (comme Kinshasa, Lubumbashi)	UC-PIF



Superficie sous systèmes d'agroforesterie et de reboisement/reboisement	Superficie des plantations d'agroforesterie et de reboisement/reboisement en place	Annuel	Partenaires de mise en œuvre	Données de S&E du projet	UC-PIF
Plantations dirigées par la communauté	Sous-projets communautaires (C2.1.a)		LIA		
Plantations privées	Sous-projets privés (C2.1.b)		Opérateur AT		
Sous-projets agroforestiers menés par des femmes					
Sous-projets d'agroforesterie menés par des jeunes					
Zone de savane et de forêt mises en jachère	Superficie où des gelées de savane et de forêt sont en place (C2.3)	Annuel	Partenaires de mise en œuvre (ALE)	Données de S&E du projet	UC-PIF
Superficie sous gestion forestière améliorée	Forêts dirigées par la communauté sous gestion durable	Annuel	Partenaires de mise en œuvre (MOD)	S&E et données du projet. Superficies forestières pour lesquelles un plan de gestion a été élaboré, validé et est en cours de mise en œuvre. Peut inclure des concessions forestières communautaires locales (CFCL) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM).	UC-PIF
Forêts communautaires dirigées par	Forêts dirigées par les PA				



les IP	avec des plans de gestion approuvés et en cours de mise en œuvre.				
Routes réhabilitées		Annuel	OR et UC-PIF pour LIPW	Données de S&E du projet	UC-PIF
Routes réhabilitées - rurales					
Routes réhabilitées - non rurales					
Bénéficiaires impliqués dans des chaînes de valeur du charbon de bois plus efficaces	Engagement des communautés bénéficiaires dans l'amélioration des techniques de carbonisation et de commercialisation pour la chaîne de valeur du charbon de bois	Annuel	Partenaires de mise en œuvre	Données de S&E du projet. Hypothèses : pour une carbonisation améliorée, 20 maîtres charbonniers par province forment 1 000 charbonniers chacun (140 000), y compris. 25% de jeunes. Pour les techniques de commercialisation, des groupes de femmes (50 personnes) formées dans chaque CLD.	UC-PIF
Femmes					
Jeunesse					
Études sur les chaînes de valeur du bois-énergie dans les principaux bassins d'approvisionnement	Études et activités de diffusion achevées. Principaux bassins d'approvisionnement dans	Annuel	Partenaires de mise en œuvre	Données de S&E du projet	UC-PIF



	les provinces du Kwilu, du Kasai, du Kasai Central, du Kasai Oriental et de la Lomami.				
Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces	Ménages équipés de solutions de cuisson propres et efficaces	Annuel	Opérateurs de cuisine propre	Rapports vérifiés des opérateurs de cuisson propre	UC-PIF via ANSER
Ménages dirigés par une femme					
Montant des investissements mobilisés à travers le FBR (financement privé)	Montant des financements privés mobilisés via le mécanisme FBR	Annuellement	Rapports des opérateurs de cuisson propre	Données de S&E du projet. La cible suppose un ratio de co-investissement de 1:1	UC-PIF via ANSER
Emplois supplémentaires créés localement par les opérateurs de cuisine propre soutenus	Cet indicateur vise à comptabiliser le nombre total d'emplois à temps plein que le projet a contribué à créer localement. Compte tenu de l'hypothèse selon laquelle les emplois générés par le projet pourraient être à temps partiel saisonnier, les heures de travail seront cumulées pour calculer les emplois à temps plein équivalents.	Annuel.	Rapports des opérateurs de cuisson propre.	Données de S&E du projet.	UC-PIF via ANSER.
Politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement du marché de la cuisson	Politiques et réglementations adoptées par le gouvernement pour	Annuel	Journal officiel, site du	Politiques soutenues et réglementations adoptées	UC-PIF via ANSER



propre	soutenir le développement du marché de la cuisson propre		gouvernement		
Proportion de travailleuses dans les entreprises soutenues	Évalue si les opérateurs de cuisine propre participant au RBF emploient un pourcentage minimum spécifié de travailleuses.	Annuel	Opérateurs de cuisine propre	Rapports des opérateurs de cuisson propre	UC-PIF via ANSER
Système MRV établi et opérationnel	Mesure les progrès par rapport à la mise en place du système MRV du programme	Annuel	UC-PIF/MEDD	Système MRV établi lorsque 1) les données d'utilisation des terres sur les activités du projet sont régulièrement produites et traitées ; 2) Les inventaires multi-ressources sont terminés ; 3) Un système/outil informatique est développé et prend en charge les rapports, 4) Des procédures opérationnelles standard sont développées pour le système, et 4) Les utilisateurs sont formés et gèrent le système MRV.	UC-PIF



Rapports de surveillance des GES préparés	Rapports de suivi au niveau juridictionnel et rendent également compte des résultats des activités au niveau du projet, le cas échéant.	Tous les deux ans	Système MRV du programme	Rapports de suivi	UC-PIF
Cadres nationaux pour le FCBR établis et opérationnels	Les cadres nationaux du FCBR/finance carbone sont considérés comme établis et opérationnels lorsque 1) Une autorité est mandatée et opérationnelle pour administrer les mécanismes au niveau national ; 2) La base réglementaire est en place pour approuver et autoriser les investissements et permettre le transfert des titres carbone, et 3) Un registre de comptabilité/suivi du carbone est opérationnel.	Annuel	Autorités nationales (MEDD)	Données de S&E du projet	UC-PIF
Griefs enregistrés liés à la livraison des avantages du projet effectivement traités.	Mesure l'efficacité du GRM.	Annuel	GRM du projet	Données de S&E du projet	UC-PIF, en collaboration avec REPALEF pour le volet spécifique IP
Griefs des IP					
Émissions de gaz à effet de serre (GES) réduites, séquestrées et évitées	L'indicateur mesure le volume d'émissions de CO2 réduites, évitées et séquestrées grâce aux	Annuel	Système MRV du programme	Méthodologies de comptabilisation du carbone établies pour estimer la réduction, la	UC-PIF



	activités du projet dans les zones cibles.			séquestration et l'évitement des émissions de CO2 générées par les investissements soutenus (paysage et cuisson propre) et l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.	
Part des bénéficiaires dans les zones du projet satisfaits de l'appui et des services du projet	Mesure la satisfaction de la population bénéficiaire recevant un soutien dans l'ensemble des composantes en disant qu'elle est satisfaite du soutien et des services reçus par le projet.	Annuel	Enquêtes de terrain.	Enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires de projets, réalisée par des plateformes nationales d'OSC dans le cadre du mécanisme indépendant de suivi et d'évaluation.	UC-PIF en collaboration avec les plateformes nationales des OSC



Annexe 1. Modalités de mise en œuvre et plan de soutien

1. Le projet sera géré par le MEDD, l'UC-PIF servira de principal organe de coordination pour la mise en œuvre du projet. Depuis 2015, l'UC-PIF a participé à divers projets environnementaux financés par la Banque mondiale, notamment le PGAPF (P128887), le Programme de réduction des émissions de Mai-Ndombe (P160320) et OPERPA (P170835). L'UC-PIF a fait preuve d'une solide expérience technique dans les domaines de l'agroforesterie communautaire et privée, de la planification de l'utilisation des terres et du financement du carbone. En outre, l'UC-PIF possède une vaste expérience de la collaboration avec divers opérateurs, qu'il s'agisse d'opérateurs communautaires, d'ONG ou d'entreprises commerciales, et dans le cadre de diverses structures contractuelles, y compris des contrats de gestion déléguée. Pour renforcer ses fonctions essentielles de gestion de projet, l'UC-PIF prévoit d'embaucher du personnel, en mettant l'accent sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, la passation des marchés, la gestion financière, ainsi que le suivi et l'évaluation. L'UC-PIF mettra en place de petites équipes provinciales composées d'un représentant, d'un spécialiste chargé de la gestion des risques environnementaux et sociaux et du suivi et de l'évaluation, d'un comptable et d'un représentant chargé d'assurer une communication efficace avec les autorités locales et les parties prenantes.
2. **Un Comité de Pilotage National sera mis sur pied pour gérer le projet.** Le Comité National de Pilotage sera présidé par le MEDD et comprendra des représentants des ministères concernés, du secteur privé et de la société civile. Le Comité National de Pilotage fournira une orientation stratégique pour les activités du projet et approuvera et surveillera le PTBA. Des comités Provinciaux de Pilotage seront également mis en place pour superviser la mise en œuvre des activités du projet au niveau local. Ces comités seront présidés par les gouverneurs de province, sous la coordination technique du MEDD. Ils comprendront des représentants des gouvernements provinciaux, de l'administration territoriale, des services déconcentrés des ministères concernés, des représentants du secteur privé et de la société civile. La composition spécifique des comités sera détaillée dans le MEP.
3. **L'exécution des activités du projet va impliquer la participation de diverses autorités aux niveaux national et local, ainsi que des entrepreneurs, afin d'assurer une exécution efficace et efficiente du projet.** La Figure 10 dans la section III.A. fournit un aperçu visuel des dispositions de mise en œuvre qui sont expliquées plus en détail ci-dessous.
4. **Des accords de mise en œuvre seront signés avec des entités gouvernementales spécifiques pour mener à bien des activités relevant de différentes sous-composantes.** Les entités et sous-composantes sont les suivants :
 - ANSER mettra en œuvre des activités de cuisson propre dans le cadre de la sous-composante 3.2. L'ANSER met déjà en œuvre un programme de subvention RBF de 70 millions de dollars US pour l'électricité hors réseau dans le cadre du projet AGREE (P173506). L'ANSER a créé le Fonds Mwindi en 2020 pour soutenir les efforts du gouvernement en matière d'accès à l'énergie et un gestionnaire de fonds international est en cours de recrutement pour faciliter la mise en œuvre du système RBF d'AGREE. PIFORES s'appuiera sur l'expérience de l'ANSER en matière de RBF dans le cadre



d'AGREE et sur son expertise en matière d'accès à l'énergie pour une mise en œuvre efficace des activités de cuisson propre. Le projet recrutera un expert senior en cuisson propre hébergé à l'ANSER pour coordonner ces activités. Le flux de fonds à travers le fonds Mwindi sera examiné au cours de la mise en œuvre, sous réserve d'une évaluation satisfaisante par la Banque, et nécessitera une restructuration des dispositions de mise en œuvre du projet, y compris de l'accord de financement.

- **La sous-composante 2.4 comprendra des travaux de génie civil pour la réhabilitation des routes qui seront mis en œuvre par l'OR.** Le projet s'appuiera sur les résultats positifs obtenus dans le cadre du projet PGAPF (P128887), dans lequel l'OR soutient la réhabilitation des routes rurales dans la province de Mai-Ndombe, par la construction de 37 ponts et de 8 ponceaux. Un accord de mise en œuvre sera signé avec l'OR pour définir leurs responsabilités et obligations conformément au PIM du projet et aux instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux. Des bons de commande spécifiques seront émis par l'UC-PIF, sur la base du plan d'intervention élaboré pour chaque province, et l'OR exécutera les travaux en conséquence.
5. Les opérateurs locaux des ONG, appelés ALE, mettront en œuvre sur le terrain la planification de l'utilisation des terres (sous-composantes 1.1 et 1.2) et les investissements paysagers connexes pour les communautés locales (sous-composantes 2.1.a et 2.3).
- Un certain nombre de ces ONG opérant dans les zones du projet ont l'expérience de la mise en œuvre d'activités similaires - par le biais du PGAPF (P128887) dans l'Ouest et d'autres projets gérés par l'UC-PIF dans les provinces centrales - et un examen détaillé a été effectué pendant la préparation du projet afin d'identifier d'autres ALE potentielles. La nouvelle politique d'agriculture durable de la RDC (2023) souligne l'importance de ces ONG dans les zones rurales pour consolider l'expertise technique, fournir des intrants agricoles et apporter un soutien opérationnel aux communautés d'agriculteurs, aux petits propriétaires privés et aux services techniques. La sélection des ALE sera basée sur l'ancrage local et l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'activités agroforestières et agricoles avec les communautés. Les ALE prépareront des plans de travail et des budgets prévisionnels et seront soumis à un contrôle trimestriel par l'UC-PIF. L'UC-PIF, avec l'appui de consultants spécialisés si nécessaire, renforcera les capacités des ALE sur des fonctions clés (telles que la gestion financière, l'environnement et le social, le suivi et l'évaluation) et des domaines d'expertise (tels que les questions d'égalité des sexes).
 - **Un Maître d'Ouvrage Délégé (MOD) mettra en œuvre la sous-composante 2.3, qui consiste à soutenir les activités de foresterie communautaire dans les zones reculées.** Une ONG internationale et/ou une entreprise (ou un consortium) sera recrutée par le biais d'un processus de sélection concurrentielle international pour servir d'agence de mise en œuvre déléguée pour la mise en œuvre de la sous-composante 2.3. Un accord de partenariat sera signé pour que le MOD sélectionnée mette en place les ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des activités.
 - Un opérateur d'assistance technique aidera le UC-PIF à gérer la sous-composante 2.1.b (plantations du secteur privé). Sur la base de l'expérience du UC-PIF dans la mise en œuvre de subventions basées sur la performance pour les activités de plantation du



secteur privé dans le cadre du PGAPF (P128887), il est reconnu qu'un soutien supplémentaire est nécessaire compte tenu de l'échelle plus importante du mécanisme proposé. Par conséquent, un opérateur d'assistance technique ayant fait ses preuves en matière de soutien aux investissements dans l'agroforesterie et les chaînes de valeur forestières sera recruté dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence internationale. L'opérateur d'assistance technique aidera l'UC-PIF à gérer le mécanisme, ce qui implique diverses tâches telles que la préparation d'un appel à manifestation d'intérêt, la conduite d'activités de sensibilisation pour encourager la participation sur le terrain, le soutien aux promoteurs de projets souhaitant soumettre des propositions, l'aide à l'évaluation des propositions par le comité de sélection, le suivi de la mise en œuvre des projets pour s'assurer qu'ils sont conformes aux instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux, et la facilitation d'une vérification indépendante sur le terrain.

- **Un opérateur d'assistance technique aidera l'ANSER à gérer le mécanisme de subvention du FBR pour les opérateurs de cuisson propre dans le cadre de la sous-composante 3.2.** Un opérateur d'assistance technique apportera son soutien en développant les appels à manifestation d'intérêt, en évaluant les propositions de projet des opérateurs de cuisson propre, en contrôlant la mise en œuvre du projet, y compris la conformité avec les normes environnementales et sociales, et en facilitant la vérification indépendante.

6. Manuel des procédures (MEP). Le MEP décrit l'objectif général du projet ainsi que ses objectifs, ses composantes, son calendrier de mise en œuvre, les dispositions institutionnelles, les bénéficiaires, la description des sites du projet et le budget. Il fournira des orientations sur les procédures et systèmes opérationnels, administratifs et financiers, la passation des marchés, le suivi-évaluation, la gestion des immobilisations et les procédures et outils de gestion des risques environnementaux et sociaux. Pour garantir une mise en œuvre efficace du projet, le MEP comprendra des annexes avec des manuels spécifiques sur la mise en œuvre des sous-projets pour les investissements dans les paysages communautaires (sous-composantes 2.1a, 2.2, 2.3), les plantations privées (sous-composante 2.1.b) et les subventions à l'innovation et les subventions RBF pour la cuisson propre dans le cadre de la sous-composante 3.2, y compris les procédures de sélection des bénéficiaires, le décaissement des fonds, l'établissement de rapports, et le suivi et la vérification. Le MEP sera mis à jour périodiquement si nécessaire pour refléter les changements dans la mise en œuvre du projet, les dispositions institutionnelles et d'autres facteurs pertinents. Le MEP servira de document de référence clé pour toutes les parties prenantes du projet, y compris l'équipe de gestion du projet, les agences de mise en œuvre et les donateurs. Il garantira la cohérence et la transparence de la mise en œuvre du projet et facilitera une communication efficace entre les parties prenantes du projet.

7. Plan global d'appui à la mise en œuvre. Comme le montre le tableau 1.1, la nature complexe et innovante du projet nécessite un soutien intensif de la Banque mondiale à la mise en œuvre, en particulier au cours des deux premières années. Le projet aura des chefs d'équipe basés au siège de la Banque mondiale et au bureau national (Kinshasa). Ils seront soutenus par des spécialistes de l'agriculture et de l'énergie basés à Kinshasa. D'autres membres du personnel de la Banque mondiale apporteront leur soutien dans des domaines techniques tels que la terre, la cuisson



propre et le financement du carbone. Pour assurer une mise en œuvre efficace, ces spécialistes recevront un soutien essentiel de la part du personnel chargé de la gestion des risques environnementaux et sociaux, de l'EES/SH, de la passation des marchés, de la gestion financière et des secteurs financiers. Le projet prévoit au moins trois missions d'équipe complète par an. Des missions techniques et thématiques supplémentaires pourront être organisées pour soutenir les PIU et les agences associées dans de nouveaux domaines tels que la finance carbone. Le tableau 1.2 présente la combinaison de compétences attendue, le nombre de semaines de travail et les déplacements nécessaires pour s'assurer que les actions et les calendriers sont dotés des ressources appropriées.

Tableau 1.1. Plan global de soutien à la mise en œuvre

Temps	Focus pour l'équipe de travail	Compétences requises	Estimation budgétaire annuelle (USD)
Année 1–2	<ul style="list-style-type: none">- Établissement d'arrangements de travail avec la CEP- Soutien à la planification globale du projet- Conception des investissements et finalisation des annexes PIM spécifiques- Préparation des TdR pour les principaux contrats et le processus de passation des marchés- Mise en œuvre du cadre E&S- Opérationnalisation des Plans d'action Genre et SEA/SH- Renforcement des capacités de la CEP et des principaux opérateurs (normes environnementales et sociales, gestion financière, passation des marchés)	<ul style="list-style-type: none">- Foresterie, agriculture, terres, énergie et cuisine propre, transport, changement climatique, secteur privé, finance et comptabilité carbone, genre- S&E (y compris spécialiste SEA/SH), achats, gestion financière	300 000
Années 3 à 7	<ul style="list-style-type: none">- Supervision générale et support technique- Assistance technique continue sur des thèmes et activités spécifiques (foncier, cuisine propre, finance carbone, transport)- Supervision S&E incluant SEA/SH- Gestion financière et achats- Appui à la mise en œuvre du S&E	<ul style="list-style-type: none">- Sylviculture, agriculture, énergie, finance carbone, transport- S&E (y compris spécialiste SEA/SH), achats, gestion financière	250 000

**Tableau 1.2. Mélange de compétences de l'équipe de travail**

Compétences requises	Nombre annuel de semaines de travail	Nombre annuel de voyages internationaux	commentaires ⁷⁸
Spécialiste principal de l'environnement (chef d'équipe)	12	5	IRS basé à Kinshasa ou au siège
Spécialiste principal en foresterie (co-chef d'équipe)	12	0	IRS - Kinshasa
Spécialiste agricole sénior	5	0	IRS - Kinshasa
Spécialiste de l'énergie	5	0	LRS - Kinshasa
Spécialiste foncier sénior	3	2	IRS - QG
Spécialiste senior de la finance carbone	5	3	IRS - QG
Spécialiste sénior des transports	3	0	IRS - Kinshasa
Spécialiste du secteur privé	5	2	IRS - HQ ou LRS - Kinshasa
Consultant comptabilité GES/MRV	4	2	Consultant - QG
Spécialiste sénior de la cuisine propre	3	2	IRS - QG
Spécialiste senior du secteur financier	8	0	IRS - Kinshasa
Spécialiste des achats	10	0	LRS - Kinshasa
Spécialiste en gestion financière	5	0	LRS - Kinshasa
Spécialiste social sénior	5	0	IRS/LRS - Kinshasa
Spécialiste sénior en environnement	5	0	IRS/LRS - Kinshasa
Consultante genre	5	0	Consultante - Kinshasa
Consultant EES/SH	5	0	Consultante - Kinshasa

Direction financière

8. La coordination globale du projet, y compris la gestion financière, sera gérée par l'UC-PIF qui a été créé par l'arrêté ministériel n° 008/CAB/MIN/ECN DD/01/00/RBM/2015 du 19 novembre 2015. L'UC-PIF a une grande expérience dans la gestion de projets dans le secteur de l'environnement avec divers bailleurs de fonds, y compris les projets suivants de la Banque mondiale en cours : Le PGAPF de la RDC (P128887), y compris son financement additionnel par le CAFI (P162837) et le Fonds pour l'environnement mondial (P160182), le Programme de réduction des émissions de Mai-Ndombe (P160320), et l'AT OPERPA (P170835).
9. Le risque global lié au mécanisme de financement est considéré comme élevé. Cette note est principalement due au risque inhérent élevé au niveau du pays, à la taille du projet, qui représente près de cinq fois le financement de projet le plus élevé suivi par l'UC-PIF à ce jour, à l'augmentation du nombre de projets gérés par l'UC-PIF, à la complexité du projet, dont les activités comprennent l'intervention de nombreuses parties prenantes telles que les institutions gouvernementales, les ALE et les MOD, et à la participation du nouveau fonds MWINDA au sein

⁷⁸ Note: IRS = Personnel recruté sur le plan international ; LRS = Personnel recruté localement.



de l'ANSER, une fois que ses modalités de gouvernance auront été pleinement établies et jugées satisfaisantes par la Banque.

10. **Les mesures d'atténuation des risques gestion financière proposées pour ce projet sont jugées adéquates pour réduire le risque résiduel à Substantiel** et se conformer aux dispositions de la Directive de la Banque mondiale : Manuel de gestion financière pour les opérations de financement de projets d'investissement de la Banque mondiale.
11. Situation de la gestion des finances publiques dans le pays et utilisation des systèmes nationaux. La dernière évaluation 2020 de la RDC sur les dépenses publiques et la responsabilité financière met en évidence la faiblesse des performances de la gestion des finances publiques en matière de fiabilité et de prévisibilité du budget et de gestion des actifs et des passifs, tandis que les performances pour les autres piliers (transparence et exhaustivité du budget, cycle budgétaire, prévisibilité et contrôle, comptabilité et rapports, et audit externe et interne) sont basiques. Certaines améliorations ont été apportées aux dispositions de la loi sur les finances publiques de 2011. Un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) est élaboré et publié chaque année par le ministère du budget. En outre, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est publié dans le cadre du CBMT. L'Inspection générale des finances (IGF) mène des enquêtes régulières dans les institutions publiques, au niveau national et régional. L'institution supérieure de commerce (ISC) a été renforcée par une dotation en personnel plus importante et continue d'examiner l'exécution du budget de l'État. Malgré ces améliorations majeures, plusieurs dispositions de la loi sur les finances publiques de 2011 n'ont pas encore été mises en œuvre, telles que l'adoption de la budgétisation par programme et le compte unique du Trésor. D'autres faiblesses majeures du système national de gestion des finances publiques sont liées à des étapes redondantes et longues dans les processus d'exécution du budget, à l'utilisation abusive de procédures exceptionnelles ou d'urgence dans la chaîne des dépenses, à la centralisation excessive de l'autorité d'exécution du budget au niveau du gouvernement central, par le biais du Ministère des Finances et du Ministère du Budget. Dans l'ensemble, le renforcement du système de gestion des finances publiques reste un défi et constitue l'une des principales priorités du CPF 2022-26 de la Banque mondiale en RDC.
12. **Sur la base de l'évaluation, les principaux risques de gestion financière comprennent :**
 - Une mauvaise gouvernance résultant d'un faible taux sur les piliers clés de la gestion des finances publiques et d'un retard dans la mise en œuvre des réformes peut conduire à la détérioration de l'environnement global de la gestion des finances publiques.
 - Le montant élevé du financement du projet, qui est presque cinq fois supérieur à celui habituellement suivi par l'UC-PIF.
 - La complexité du projet due à l'implication de multiples acteurs dans la mise en œuvre.
 - L'expérience limitée en matière de suivi des activités de cuisson propre.
 - Demande de financement des coûts de fonctionnement du ministère de tutelle.
 - Risque de confusion entre les activités des projets mis en œuvre et de double emploi des dépenses.



- Transactions de préfinancement avec d'autres projets pouvant entraîner des dépenses inéligibles.
- Manque de capacité du rapport financier intermédiaire (RFI) utilisé comme base de décaissement.
- Rapports d'audit externe et/ou auditeurs externes peu fiables.

13. Pour atténuer le risque fiduciaire, les mesures suivantes seront envisagées :

- Soutenir diverses réformes de la gestion des finances publiques par le biais de projets ou de composantes de projets financés par la Banque mondiale.
- Renforcer le MEP existant de l'UC-PIF en y ajoutant des mesures de contrôle supplémentaires, notamment en ce qui concerne (i) la coordination entre les projets en cours de mise en œuvre, (ii) le préfinancement, (iii) les procédures supplémentaires pour les nouvelles activités et (iv) la préparation et l'examen des coûts d'exploitation communs.
- Renforcer les capacités du personnel de l'UC-PIF, de la DAF et des autres acteurs concernés sur les questions essentielles pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Renforcer l'examen technique de la Banque mondiale au cours du processus de recrutement de l'auditeur externe et assurer la participation de la Banque mondiale aux réunions de lancement de l'audit.

14. Conditions d'efficacité : le MEP doit être préparé et adopté.

15. Echéance :

- Au plus tard un mois après la prise d'effet, l'UC-PIF doit recruter du personnel supplémentaire pour la gestion financière (chef comptable et comptable, assistant de gestion financière).
- Au plus tard trois mois après la prise d'effet, l'UC-PIF devrait : (i) recruter un auditeur junior, et (ii) affecter le personnel de la DAF du MEDD au projet en tant qu'assistant de la gestion financière.
- Au plus tard six mois après l'entrée en vigueur, l'UC-FIP doit recruter un auditeur externe indépendant (audit financier) conformément aux termes de référence approuvés par la Banque mondiale.

16. Détails de la gestion financière arrangements sont les suivants :

- **Budgétisation.** L'UC-PIF prépare le budget annuel du projet. Le budget doit recevoir l'approbation du Comité directeur et la "non-objection" de la Banque mondiale au plus tard le 30 novembre de l'année fiscale concernée. Le manuel de procédures existant de l'UC-PIF sera renforcé par l'inclusion d'informations spécifiques sur la planification budgétaire pour le nouveau projet.
- **Dotation en personnel.** L'UC-PIF dispose déjà d'un spécialiste en gestion financière, d'un comptable et d'un assistant comptable. Pour renforcer l'équipe, un chef comptable et un comptable supplémentaire seront engagés. En outre, le personnel de la DAF du MEDD affectera deux de ses collaborateurs en tant qu'assistants de la gestion financière qui contribueront à renforcer la capacité du MEDD à mieux comprendre les règles et procédures de gestion



financière de la Banque mondiale qui s'appliquent dans le cadre d'un projet⁷⁹. La désignation des assistants en gestion financière et leur programme de travail seront soumis à l'approbation de l'unité de suivi des programmes et projets du ministère des finances et à la "non-objection" de la Banque mondiale avant leur engagement dans le projet. La durée maximale de leur mission devrait être de deux ans, à l'issue desquels ils seront remplacés par de nouveaux membres du personnel de la DAF du MEDD. L'UC-PIF doit recruter des experts en gestion financière supplémentaires peu après l'entrée en vigueur du projet, comme indiqué ci-dessus dans les conventions datées.

- **Politiques et procédures comptables.** L'UC-PIF dispose déjà de politiques et de procédures comptables documentées dans son MP existant. Toutefois, le MP sera renforcé pour tenir compte des spécificités des activités du nouveau projet. Il y aura une migration vers le système comptable OHADA pour les entités à but non lucratif (SYCEBNL) lorsqu'il entrera en vigueur en janvier 2024. Le UC-PIF utilise déjà le logiciel TOMPRO et une nouvelle fenêtre sera créée pour le projet.
- **Contrôle interne.** L'UC-PIF dispose déjà d'un manuel financier dans le cadre des projets actuellement gérés. Ce manuel sera mis à jour pour (a) prendre en compte les aspects spécifiques aux nouvelles activités du projet, (b) renforcer le suivi des dépenses communes à tous les projets gérés, et (c) décrire les rôles et responsabilités des nouvelles parties prenantes impliquées.
- **Audit interne.** L'UC-PIF dispose déjà d'un auditeur interne qui supervisera l'audit interne du projet. Pour renforcer l'équipe, un auditeur interne supplémentaire sera recruté à un poste subalterne. L'auditeur interne préparera un plan de travail annuel basé sur les risques qui sera validé au niveau de l'UC-PIF et recevra également la "non-objection" de la Banque mondiale. Des rapports trimestriels seront produits et validés par l'UC-PIF et communiqués au DAF du MEDD et à la Banque mondiale au plus tard 30 jours après leur approbation. Un rapport spécifique sera fourni sur l'examen des activités mises en œuvre par les ALE et les MOD. Ces rapports seront cosignés par l'auditeur interne et le personnel de la DAF du MEDD. Le MP fournira des orientations sur la portée des audits internes et sur l'équipe à impliquer.

17. Les modalités de décaissement et de flux de fonds sont les suivantes :

- Les décaissements seront effectués conformément aux directives de décaissement de la Banque mondiale pour le financement de projets d'investissement (IPF), tels qu'adoptées le 1er février 2017. La Banque mondiale décaissera les fonds en utilisant des méthodes d'avance, de remboursement, de paiement direct et d'engagement spécial.
- Les fonds du prêt seront uniquement gérés par l'UC-PIF. Le projet décaissera les avances sur le compte désigné (CD), sur la base des rapports financiers intermédiaires non audités. Un DA en USD sera ouvert auprès d'une banque commerciale, à des conditions acceptables pour l'Association, afin de recevoir les fonds de la Banque mondiale. L'avance sur l'AD représentera six mois de dépenses prévues dans les rapports financiers intermédiaires. L'AD sera reconstituée par des demandes de retrait étayées par des rapports financiers trimestriels non vérifiés. Le MP fournira des détails sur la gestion de l'AD.

⁷⁹ Cellule de Suivi des Programmes et Projets.



- Pour la mise en œuvre des activités de cuisson propre (sous-composante 3.2), le transfert des fonds aux bénéficiaires du projet sera effectué directement par l'UC-PIF à partir de l'AD du projet (comme le montre la figure 1.1). Toutefois, l'accord de mise en œuvre avec ANSER prévoira la possibilité de transférer les fonds par l'intermédiaire du Fonds Mwindi (comme indiqué dans la Figure 1.2) une fois que (i) les conditions auront été jugées acceptables par la Banque mondiale, et (ii) l'accord de mise en œuvre du projet, y compris l'accord de financement, aura été restructuré en conséquence.

Illustration 1.1. Dispositions par défaut pour les transferts de fonds et les flux de documentation

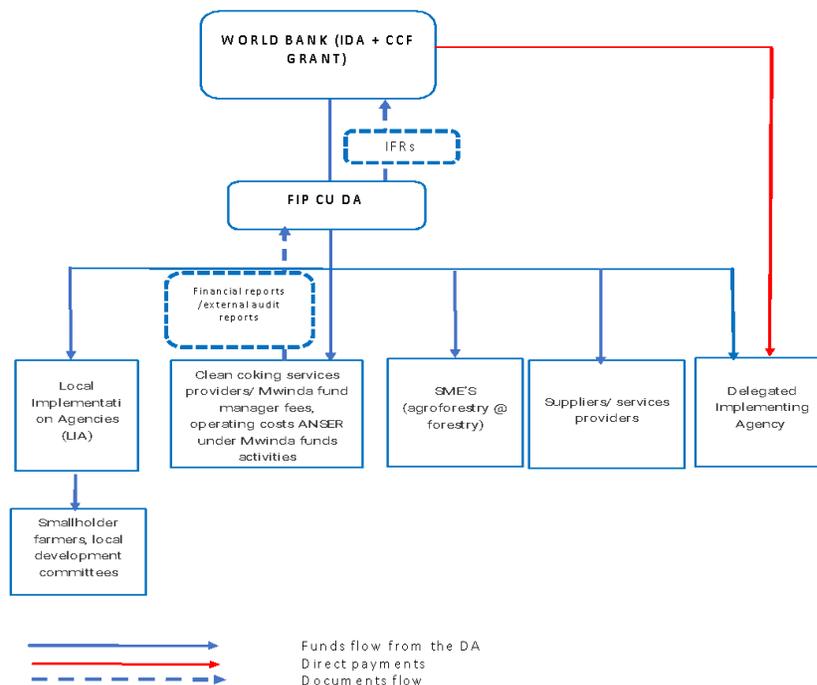
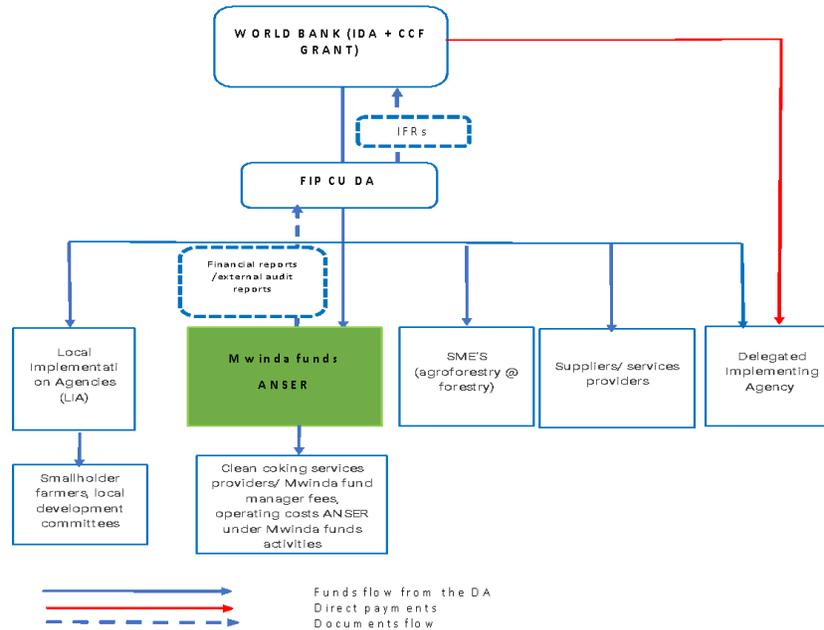




Illustration 1.2. Dispositions pour le transfert de fonds et les flux de documentation une fois que les exigences sont satisfaisantes pour l'Association



- **Rapports financiers intermédiaires non audités.** L'équipe de gestion financière de l'UC-PIF devra préparer un rapport financier trimestriel. Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires ont été convenus entre la Banque mondiale et les agences de mise en œuvre lors des négociations du projet. Les rapports financiers trimestriels seront soumis à la Banque mondiale 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les rapports financiers intermédiaires fourniront des informations de gestion financière pertinentes sur l'utilisation des fonds, l'état d'avancement des activités et les résultats obtenus, ainsi que des informations sur la gestion des contrats. La DFIL comprend des tableaux pertinents pour la préparation du rapport financier annuel. Le manuel de gestion financière décrira la procédure de préparation des rapports financiers intermédiaires. Afin d'assurer le renforcement des capacités de la DAF du MEDD en matière de procédures de gestion financière, une copie du rapport de gestion sera partagée avec elle à des fins d'information et d'analyse.
- **Audit financier externe.** L'audit externe du projet portera sur les états financiers. Il sera réalisé par les auditeurs désignés conformément aux termes de référence préalablement approuvés par la Banque mondiale. En outre, la Banque mondiale procédera à l'examen technique de l'ensemble du processus de recrutement de l'auditeur externe. L'audit sera conforme aux normes internationales d'audit. Conformément à la politique d'accès à l'information de la Banque mondiale, les rapports d'audit seront divulgués. Le rapport d'audit, y compris la lettre de gestion sur le contrôle interne, sera soumis à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de l'exercice fiscal.
- **Les mesures de gouvernance et de lutte contre la corruption suivantes contribueront à renforcer la transparence et la responsabilité au cours de la mise en œuvre du projet :** (a) l'audit interne ; (b) l'audit externe avec la possibilité d'inclure des vérifications spécifiques



supplémentaires si nécessaire ; et (c) le MEP qui comprendra des mesures de lutte contre la corruption avec un mécanisme de sécurité spécifique permettant aux particuliers et aux ONG de dénoncer les abus ou les irrégularités.

- **Soutien à la mise en œuvre et plan de supervision.** Les missions d'appui à la mise en œuvre de ma gestion financière seront conformes à une approche basée sur les risques. Les missions d'appui à la mise en œuvre auront lieu au minimum deux fois par an et seront potentiellement plus fréquentes au cours des 18 premiers mois de la mise en œuvre. En outre, l'appui supplémentaire à la mise en œuvre consistera à (i) examiner les rapports financiers périodiques, les rapports d'audit interne, les états financiers audités et les rapports produits par l'équipe DAF du MEDD ; (ii) appliquer les systèmes de contrôle et les dispositions en matière de gouvernance décrits dans la présente évaluation ; et (ii) fournir des formations et des orientations.

Passation des marchés

18. Évaluation des risques liés aux marchés publics. Le système d'évaluation et de gestion des risques liés aux marchés publics sera mis à jour et finalisé. Sur la base de l'évaluation précédente et compte tenu des rôles et responsabilités des agences chargées de la passation de marchés, le risque résiduel en matière de passation de marchés est jugé "élevé". Le risque actuel peut être ramené à un niveau substantiel si les mesures correctives identifiées dans le tableau 1.3 sont mises en œuvre.

Tableau 1.3. Plan d'action d'approvisionnement et mesures correctives

	Problème/Risque	Recommandations et mesures d'atténuation	Entité responsable et délai
1	Le ministère de tutelle n'a pas la capacité de passation des marchés pour mener à bien certaines des activités de passation des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> • L'UC-PIF assurera la passation des marchés pour le PPA et le financement du projet. • La DIA procédera à la passation des marchés pour la sous-composante 2.3. • Embaucher des consultants en passation de marchés pour soutenir les administrations provinciales dans la première étape de la mise en œuvre du projet et un consultant en passation de marchés pour fournir une formation complète aux administrations provinciales sur le nouveau cadre de passation des marchés et la gestion des contrats. 	UC-PIF : immédiatement Trois mois après l'efficacité
2	L'UC-PIF met déjà en œuvre plusieurs projets financés par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. La charge de travail peut entraîner des retards dans le processus	Acquisition de ressources supplémentaires pour le UC-PIF : un spécialiste en passation des marchés et un responsable des passations de marchés.	UC-PIF Trois mois après l'efficacité



	Problème/Risque	Recommandations et mesures d'atténuation	Entité responsable et délai
	d'approvisionnement.		
3	Le personnel chargé de la passation des marchés a une expérience limitée des réglementations de la Banque mondiale. Le personnel des administrations de la RDC a une expérience limitée des procédures de la Banque mondiale.	Formation et familiarisation avec les réglementations de passation des marchés de la Banque mondiale et formation sur l'utilisation de STEP.	Banque mondiale/UC-PIF Trois mois après l'efficacité
4	L'appui provincial à la mise en œuvre manque d'expérience adéquate dans la conception et l'obtention de documents d'appel d'offres, de documents techniques, de passation de contrats avec des soumissionnaires, etc.	Embaucher des consultants pour aider l'équipe à préparer les documents d'appel d'offres, mener des études et fournir une assistance technique pendant le processus.	UC-PIF Six mois après l'efficacité
5	Les zones de projets sont complexes pour attirer les firmes internationales	Concevoir le dossier et les documents d'approvisionnement en fonction des connaissances et des capacités du marché local.	Toutes les unités de mise en œuvre (UC-PIF et ANSER) En continu
6	Capacité limitée des unités de mise en œuvre dans la gestion des contrats	Formation sur la gestion des contrats	Toutes les unités de mise en œuvre (UC-PIF et ANSER)
8	VBG	Utiliser le DOcup de la Banque mondiale avec des clauses sur la VBG.	UC-PIF
9	Augmentation de l'insécurité dans la zone géographique du projet	Décrivez les problèmes de sécurité dans les documents d'approvisionnement et demandez aux soumissionnaires/consultants de proposer un plan pour les gérer. Accroître la collaboration avec les autorités locales.	Toutes les unités de mise en œuvre (UC-PIF et ANSER)
dix	Fraude et corruption	Formation sur l'identification et l'atténuation de la fraude et de la corruption dans les opérations financées par la Banque mondiale	Banque mondiale/toutes les unités de mise en œuvre (UC-PIF et ANSER) Six mois après l'efficacité

19. Coûts d'exploitation. Les coûts opérationnels financés par le projet seraient des dépenses supplémentaires, y compris les fournitures de bureau, les coûts d'exploitation et d'entretien des véhicules, l'entretien des équipements, les coûts de communication, les frais de location, les dépenses de services publics, les consommables, le transport et l'hébergement, les indemnités journalières, les coûts de supervision et les salaires du personnel d'appui recruté localement. Les



besoins de ces services seront satisfaits à l'aide des procédures de passation de marchés spécifiées dans le PIM accepté et approuvé par la Banque. Les coûts de fonctionnement ne comprennent pas les salaires des fonctionnaires.

20. **Archivage et conservation des documents.** Tous les documents relatifs à l'attribution des offres, y compris la notification des offres, le registre relatif à la vente et à la réception des offres, les procès-verbaux d'ouverture des offres, les rapports d'évaluation des offres et toute la correspondance relative à l'évaluation des offres, les communications envoyées à/avec la Banque mondiale dans le cadre du processus, les garanties d'offres et l'approbation de l'appel d'offres/l'évaluation des offres seront conservés par les agences respectives et téléchargés dans le système STEP.
21. **Plan de passation des marchés.** Un plan de passation des marchés a été préparé pour les 18 premiers mois du projet. Il comprend les différentes méthodes de passation de marchés, les coûts estimés, les exigences en matière d'examen préalable et les délais.
22. **Documents standard de la Banque mondiale pour la passation des marchés.** Les documents types de passation des marchés de la Banque mondiale seront utilisés pour tous les marchés soumis à la concurrence internationale et nationale.
23. **Contrôle fiduciaire par la Banque mondiale.** La Banque mondiale procède à l'examen préalable des marchés conformément aux seuils d'examen préalable fixés dans le DPPP/plan de passation des marchés. Tous les marchés non couverts par un examen préalable de la Banque mondiale feront l'objet d'un examen a posteriori au cours de missions d'appui à la mise en œuvre et/ou de missions spéciales d'examen a posteriori, y compris des missions effectuées par des consultants engagés par la Banque mondiale. Pour éviter tout doute, la Banque mondiale peut procéder à tout moment à des examens indépendants de la passation de tous les marchés financés au titre du crédit ou de la subvention. 23. **Contrôle fiduciaire par la Banque mondiale.** La Banque mondiale procède à l'examen préalable des marchés conformément aux seuils d'examen préalable fixés dans le DPPP/plan de passation des marchés. Tous les marchés non couverts par un examen préalable de la Banque mondiale feront l'objet d'un examen a posteriori au cours de missions d'appui à la mise en œuvre et/ou de missions spéciales d'examen a posteriori, y compris des missions effectuées par des consultants engagés par la Banque mondiale. Pour éviter tout doute, la Banque mondiale peut procéder à tout moment à des examens indépendants de la passation de tous les marchés financés au titre du crédit ou de la subvention.
24. **Résumé du SPMDP.** Le client a préparé le plan de passation des marchés initial résultant du SPMDP (tableau 1.4). Ce plan a été examiné par la Banque mondiale et approuvé lors des négociations du projet.

Tableau 1.4. Résumé du plan de passation des marchés initial

	Description	Catégorie de contrat	Montant estimé (USD)	Approche d'approvisionnement
1	Activités d'agroforesterie et de reboisement	Services de	110 000 000	Source



	Description	Catégorie de contrat	Montant estimé (USD)	Approche d'approvisionnement
	à petite échelle à mettre en œuvre avec l'AT des ALE soutenant les communautés et les autorités locales	consultants ou services techniques		unique/Sélection compétitive (RFQ)
2	Sélection d'un MOD en charge de la sous-composante 2.3 relative à la mise en œuvre du CFCL	Services de consultants/services techniques	25 000 000	Appel d'offres - International
3	Fourniture de tracteurs pour les ALE (2 tracteurs par ALE en supposant 34 projets potentiels des ALE dans le cadre des activités agroforestières)	Marchandises	10 200 000	Appel d'offres - International
10	Réhabilitation et entretien des routes de déserte agricole (ponts, etc.)	Travaux	10 000 000	Appel d'offres - national
11	Fourniture de camions et de véhicules 4x4 pour les ALE	Marchandises	7 310 000	Appel International
12	Construction d'entrepôts de stockage de produits agricoles (dans le cadre de la mise en place de filières)	Marchandises	3 400 000	Appel d'offres - National
13	Fourniture d'équipements spécialisés pour la transformation et le stockage (dans le cadre de la chaîne de valeur)	Marchandises	3 000 000	Appel d'offres - national
14	Fourniture d'outils de travail du sol pour la mise en place de 5 pépinières (pour les 34 ALE potentiels du projet dans le cadre des activités agroforestières)	Marchandises	1 800 000	Appel d'offres - National
15	Fourniture de motos et tricycles pour les ALE	Marchandises	1 156 000	Appel d'offres - national
16	Acquisition de sacs de pépinière biodégradables (pour les 34 ALE potentiels du projet en activités agroforestières)	Marchandises	900 000	Source unique
17	Achat de matériel de cartographie par drone GPS et autres équipements de reprographie pour les ALE	Marchandises	850 000	Appel d'offres - national
18	AMI en charge de l'AT du secteur privé pour les provinces de l'Ouest	Services de consultants	800 000	Appel d'offres - national
19	Assistant technique pour le suivi, l'accompagnement et la vérification des résultats des différents programmes de réduction	Services de consultants	700 000	Appel d'offres - International
20	Recrutement d'un cabinet chargé des études de référence sur la situation socio-économique des ménages de la zone du projet	Services de consultants	600 000	Appel d'offres - National
21	Fourniture d'outils et d'équipements de travail HIMO pour l'entretien des routes	Marchandises	600 000	Appel d'offres - National
24	Élaboration d'EIES standard des plantations des secteurs privé et communautaire	Services de consultants	500 000	Appel d'offres - National



	Description	Catégorie de contrat	Montant estimé (USD)	Approche d'approvisionnement
25	Assistant technique en charge du développement et du suivi d'une filière bois énergie propre	Services de consultants	500 000	Appel d'offres - National
26	Consultant assistant technique pour la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de l'aménagement du territoire et des droits fonciers dans les provinces ciblées	Services de consultants	500 000	Appel d'offres - National
27	Cabinet international indépendant chargé de la vérification et de la certification des rapports de surveillance	Services de consultants	500 000	Appel d'offres - International
28	Consultant en charge des EIES types pour les pistes agricoles	Services de consultants	450 000	Appel d'offres - National
29	Recrutement d'un cabinet chargé d'évaluer la situation monétaire et non monétaire des ménages	Services de consultants	400 000	Appel d'offres - National
30	Études prospectives sur la planification du développement spatial dans des secteurs économiques clés tenant compte de la résilience climatique à long terme	Consultant	300 000	Appel d'offres - National
31	Assistant technique pour soutenir le renforcement des capacités du secteur public sur les politiques environnementales nationales	Consultant	300 000	Appel d'offres - International